



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Franche-Comté

# PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL 2014 - 2019

« Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser »  
durablement un réseau de sites sur lesquels le  
CEN dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage



Développer, soutenir et démultiplier les actions  
régionales en faveur du patrimoine naturel en  
s'impliquant dans les politiques publiques



Participer aux dynamiques de réseaux, à la  
transmission des savoirs et au partage d'expérience



# Sommaire

## **INTRODUCTION ..... p. 04**

Préambule ..... p. 05

Contexte réglementaire ..... p. 06

Historique, cadre stratégique et d'actions du CEN Franche-Comté ..... p. 08

## **AXE STRUCTURANT 1 : Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels le CEN Franche-Comté dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage ..... p. 12**

Etat des lieux ..... p. 13

1.1 Connaître (conforter l'expertise scientifique) ..... p. 27

1.1.1 Poursuivre et développer la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion

1.1.2 Assurer une veille scientifique sur le réseau de sites gérés

1.1.3 Mettre en place des outils d'évaluation de la gestion

1.1.4 Améliorer la connaissance pour la gestion des milieux naturels et de leur fonctionnalité

1.1.5 Disposer des informations permettant le développement du réseau de sites gérés, sur la base de l'identification des secteurs à enjeux et de la prise en compte de leur fonctionnalité

1.1.6 Contribuer au «porter à connaissance» des enjeux de biodiversité vers les acteurs de territoire

1.2 Protéger ..... p.33

1.2.1 Développer les stratégies foncières (maîtrise foncière ou d'usage)

1.2.2 Participer aux démarches de protections réglementaires

1.2.3 Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires

1.3 Gérer ..... p. 38

1.3.1 Déployer les stratégies opérationnelles de gestion

1.3.2 S'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites

1.3.3 Accroître l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion et la surveillance des sites

1.3.4 Participer à des actions innovantes au travers de la gestion

1.4 Valoriser ..... p. 42

1.4.1 Développer la sensibilisation des acteurs du territoire sur la nécessité de protection des sites

1.4.2 Favoriser l'accueil encadré du public sur les sites

1.4.3 Promouvoir l'action du conservatoire

1.4.4 Publier et faire connaître des références techniques et scientifiques

## **AXE STRUCTURANT 2 : Développer, soutenir et démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques ..... p. 45**

Etat des lieux ..... p. 46

2.1 Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ..... p. 47

2.1.1 Contribuer au schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

2.1.2 Poursuivre voire renforcer les implications du Conservatoire dans le réseau Natura 2000, aux côtés des collectivités et de l'Etat

2.1.3 Accompagner les politiques européennes en faveur de la biodiversité

2.1.4 Développer les actions de protection et de gestion pour les espèces prioritaires (espèces à plan d'action)

2.1.5 Accompagner l'Etat et la Région dans le cadre des zones protégées

2.1.6 Mettre en place, animer et participer à des programmes régionaux thématiques dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité partenariale

2.1.7 Favoriser la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides

2.1.8 Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux

2.1.9 Accompagner les politiques départementales Espaces Naturels Sensibles (ENS)

2.2 Apporter une expertise technique et scientifique ..... p. 54

2.2.1 Apporter une expertise technique et scientifique pour la déclinaison des politiques publiques

2.2.2 Apporter une expertise technique et scientifique opérationnelle

2.3 Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux favorables aux milieux et aux espèces, ainsi qu'à une économie des surfaces agricoles et naturelles ..... p. 56

2.3.1 Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux

2.3.2 Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels

2.4 Contribuer à la sensibilisation des décideurs et des acteurs socio-économiques ..... p. 58

2.4.1 Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec les acteurs agricoles et forestiers

2.4.2 Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec d'autres acteurs

## **AXE STRUCTURANT 3 : Participer aux dynamiques de réseaux, à la transmission des savoirs et au partage d'expérience ..... p. 60**

3.1 Réseau des Conservatoires d'espaces naturels ..... p. 61

3.1.1 Participer et bénéficier des actions du réseau des CEN

3.1.2 S'impliquer dans des programmes inter CEN et FCEN

3.2 Partenariats et dynamiques inter-réseaux ..... p. 62

3.2.1 Consolider le partenariat avec les autres gestionnaires de milieux naturels

3.2.2 Participer aux projets de la maison de l'environnement de Franche-Comté

3.2.3 Développer les liens avec d'autres réseaux

## **ANNEXES ..... P. 65**

A close-up photograph of a mossy forest floor. The foreground is dominated by a dense carpet of bright green moss. In the mid-ground, there are several thin, dark, leafless branches. The background is a soft-focus forest with green foliage. The word "introduction" is overlaid in a white, sans-serif font across the center of the image. A vertical dashed white line is positioned on the left side of the frame.

# introduction

# Préambule

Depuis 1991, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté développe son action de préservation du patrimoine naturel régional, en déclinaison des objectifs des Conservatoires d'espaces naturels :

- la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial,
- le choix privilégié d'une gestion contractuelle des sites,
- En tant qu'acteurs territoriaux et de proximité, la prise en compte de la globalité des problématiques des sites qu'ils souhaitent protéger et mettre en valeur, c'est-à-dire notamment les aspects culturels, patrimoniaux et humains qui contribuent à la constitution des paysages de nos territoires.

L'action des Conservatoires d'espaces naturels est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé. Ils travaillent en synergie avec d'autres organismes, réseaux ou structures.

Le Conservatoire participe donc à la constitution d'un réseau national qui intervient pour :

> La protection et la gestion de sites naturels

En 2013, les Conservatoires d'espaces naturels gèrent plus de 2 700 sites couvrant plus de 144 000 ha au sein desquels ils sont propriétaires de plus de 11 000 ha, sont locataires de baux emphytéotiques sur 5 000 ha et signataires de conventions sur 128 000 ha.

Cette gestion est menée au travers d'une concertation locale, notamment auprès du monde agricole avec plus de 950 agriculteurs en contrats (partenariats essentiellement pour de la fauche et du pâturage).

> L'animation de projets de territoire

Ils accompagnent des politiques « biodiversité » (Natura 2000, SCAP, SRCE...) et participent à la conduite des plans d'action nationaux en faveur des espèces menacées...

Cela se traduit notamment par l'animation de programmes MAET sur 580 000 ha, par l'animation de 130 documents d'objectifs, ou par l'intervention sur les programmes de l'Etat ou des collectivités (RNN, RNR, ENS, Natura 2000...).

Un travail d'animation, d'assistance technique et/ou scientifique et d'accompagnement des acteurs, auprès de propriétaires ou de gestionnaires, est mené sur plus de 457 000 ha.

## 1. Une reconnaissance des CEN dans la loi Grenelle

Cette implication dans la mise en œuvre des actions en faveur du patrimoine naturel des Conservatoires d'espaces naturels a conduit à leur inscription dans les lois « Grenelle 1 et 2 », notamment en introduisant la possibilité d'une reconnaissance spécifique dans la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Loi « Grenelle 1 »), puis en identifiant leurs missions et un possible agrément dans la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi « Grenelle 2 »).

Cette reconnaissance est importante pour le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et l'ensemble du réseau des CEN car elle conforte leurs missions pour agir dans un contexte de crise économique et écologique prédominant.

## 2. Un agrément et un plan d'actions quinquennal

Un arrêté et un décret relatifs à son application ont été publiés en 2011. Ils prévoient les modalités d'obtention d'un agrément spécifique, conjointement accordé par l'Etat et la Région, notamment en s'appuyant sur l'élaboration d'un plan d'actions quinquennal. Ce plan d'action est un document stratégique, permettant la visualisation des orientations du Conservatoire dans les cinq premières années de l'agrément et leur contribution aux politiques publiques.

# Contexte réglementaire

## 1. Loi de programmation “Grenelle I”

- L'article 24, une reconnaissance spécifique dans le cadre de la création d'une trame verte :

*« L'Etat se fixe comme objectif la création, d'ici à 2012, d'une trame verte constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés. Leur élaboration associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. L'élaboration de la trame bleue s'effectuera en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau.*

*Leur pilotage s'effectuera dans chaque région en association étroite avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'Etat.*

*Les modalités de leur prise en compte par les documents d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les schémas d'infrastructures, la fiscalité locale et les concours financiers de l'Etat seront précisées à l'issue d'un audit qui aboutira avant fin 2009.*

*A cet effet, l'action des conservatoires d'espaces naturels sera confortée par une reconnaissance spécifique. »*

## 2. Loi “Grenelle II”

> L'article 129 (article L.414-11 du Code de l'Environnement) décrit l'action des conservatoires :

*« I. Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.*

*Conjointement, l'Etat et la région ou, pour la Corse, la collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels.*

*II. La fédération des conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des conservatoires régionaux d'espaces naturels. Elle assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre des missions visées au I.*

*III. Un décret précise les modalités d'application de la présente section. »*

> Décret du 7 octobre 2011

. Les structures sollicitant l'agrément doivent adhérer à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

. Elles doivent être dotées d'un conseil scientifique constitué de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre.

. L'agrément est délivré, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par décision conjointe du préfet de région et du président du conseil régional.

. L'agrément peut être retiré en cas de manquement de l'organisme à ses obligations ou s'il cesse de remplir les conditions requises pour l'obtention de l'agrément.

. La demande d'agrément est nécessairement accompagnée d'un projet de plan d'actions quinquennal.

Le Conservatoire d'espaces naturels agréé est alors tenu :

. de réaliser et mettre en œuvre pour chaque ensemble cohérent de parcelles un plan de gestion, d'une durée minimale de cinq ans, approuvé par son conseil scientifique ;

. de solliciter son conseil scientifique pour l'évaluation des objectifs de chaque plan de gestion avant son terme, et pour avis sur les projet d'acquisition ou de prise à bail ;

- . de communiquer les plans de gestion et leurs évaluations au Préfet, à la Région et aux collectivités territoriales intéressées ;
- . de mettre à la disposition du public les informations environnementales dont il dispose et notamment ces plans de gestion ;
- . de remettre un rapport annuel d'activité, au regard du plan d'actions quinquennal, au Préfet et à la Région.

> Arrêté du 7 octobre 2011

Le dossier de demande doit notamment comporter :

- . la liste des membres du conseil d'administration ;
- . la liste des membres du conseil scientifique de l'organisme ;
- . un avis émanant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ;
- . un argumentaire de la demande d'agrément ;
- . la liste et la carte des sites en maîtrise foncière ou d'usage (propriété, bail ou convention) ;
- . un projet de plan d'actions quinquennal.

#### **CE PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL :**

- détermine, par priorités, les actions que se propose de mener à bien le Conservatoire dans la première moitié de la durée de l'agrément ;
- doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement ;
- indique notamment les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;
- peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil régional ;
- peut prévoir l'acquisition de zones humides avec l'Agence de l'eau ;
- prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion d'une durée minimale de cinq ans, pour les parcelles formant un ensemble cohérent dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion ;
- définit des indicateurs qui permettront d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés.

Une structuration type relative à ce plan d'actions quinquennal a été proposée par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, autour de 3 axes structurants :

1. « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser », s'appuyant sur le réseau de sites CEN
2. Accompagnement des politiques publiques
3. Participation aux dynamiques de réseaux, de transmission des savoirs

# Historique, cadre stratégique et d'actions du CEN Franche-Comté

## 1. Document d'orientation 2011-15 du CEN Franche-Comté

En 2011, le Conservatoire a établi un document d'orientation 2011-15, qui intégrait un Plan stratégique organisé autour de 3 axes :

- PRÉSERVER & GÉRER DURABLEMENT un réseau de sites sur lesquels le CEN FC dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage ;
- DÉVELOPPER, SOUTENIR & TRANSMETTRE afin de démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel ;
- PARTICIPER À LA CONNAISSANCE RÉGIONALE DU PATRIMOINE NATUREL notamment concernant la gestion des milieux et son suivi.

Cette stratégie étant proche des axes de développement du présent plan d'actions quinquennal, elle a fortement alimenté les objectifs et actions proposées. Les deux documents peuvent donc se fondre quant à leurs futures évaluations.

## 2. Quelques éléments sur l'évolution de la contribution du CEN Franche-Comté à la préservation du patrimoine naturel régional

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a été créé à l'initiative du milieu associatif régional en décembre 1991. Il y a plus de vingt ans, les premiers partenariats fructueux avec la DRAE (devenue DIREN puis DREAL), le Conseil régional ou le Conseil général du Territoire de Belfort permettent de concrétiser rapidement les objectifs du Conservatoire : apporter son expertise pour mieux connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel de Franche-Comté. Les actions foncières du Conservatoire s'engagent rapidement, dès 1992, avec l'achat de terrains à Ménétrux-en-Joux (39) ou les premières conventions de gestion à Chèvremont (90). La structuration du Conservatoire doit ensuite beaucoup à son engagement pour la conservation des milieux tourbeux, avec la participation au programme Life « Tourbières de France » entre 1995 et 1999, puis au Programme régional d'actions en faveur des tourbières (PRAT) qui en résulte. En parallèle, les interventions et les partenariats se renforcent sur les pelouses sèches (Baume-les-Messieurs (39) et Champlitte (70)) au travers du programme Life « Pelouses sèches relictuelles de France » entre 1998 et 2002. Une diversité dans les interventions du Conservatoire a permis le développement de son activité et de son équipe salariée : les premières actions sur les vallées du Dugeon ou de la Bourbeuse, la contribution à la mise en œuvre de Natura 2000, l'accompagnement de collectivités (le Conseil régional avec la première Convention pluriannuelle de partenariat signée en 2007, la ville de Besançon...), la par-

ticipation à des mesures compensatoires, puis l'animation ou la participation à de nouveaux programmes régionaux (en faveur de l'azuré de la croisette, des mares ou d'espèces végétales, Animation régionale en faveur des zones humides, coordination du programme Life+ « Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois »...).

Aujourd'hui, présent au sein de la maison de l'environnement de Franche-Comté, avec plus de 1 600 hectares durablement préservés dont près de 200 hectares en propriété, une dimension régionale des opérations menées, des partenaires fortement engagés et de belles perspectives, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté doit poursuivre ses efforts pour construire ses actions de demain. L'agrément des Conservatoires d'espaces naturels, le renforcement dans la durée des partenariats et la mise en œuvre de ce plan d'actions quinquennal en sont des éléments fondamentaux.

### 3. Organisation associative du CEN Franche-Comté

Les modes de fonctionnement du Conservatoire ont largement évolué depuis sa création il y a vingt ans. La professionnalisation de la structure avec l'augmentation de l'équipe salariée, le développement du réseau de sites gérés, la diversification et la complexification des dossiers sur lesquels elle est amenée à intervenir et se positionner, sont autant d'éléments qui la poussent à réfléchir à sa gouvernance. Les statuts associatifs du Conservatoire ont donc évolué afin de répondre à ces enjeux.

**Le Conseil d'administration** est composé de 4 collèges, pour 27 membres au maximum :

- . le collège des associations : 8 administrateurs
- . le collège des collectivités territoriales et établissements publics : 8 administrateurs
- . le collège des individuels : 8 administrateurs
- . le collège des administrateurs représentants du Conseil scientifique et des salariés : 3 administrateurs

**Le bureau** est composé au minimum d'un(e) Président(e), d'un(e) Trésorier(e) et d'un(e) Secrétaire et au maximum de 7 membres. Au moment de la demande d'agrément, le bureau est composé de 5 membres.

**Les membres** du Conservatoire, votant à l'Assemblée générale et pouvant se présenter au Conseil d'administration, sont de 3 types :

- . des membres de droit : associations partenaires historiques, collectivités territoriales et établissements publics, 2 membres du Conseil scientifique et représentant(s) des salariés ;
- . des membres adhérents : personnes physiques ou morales à jour de leur cotisation ;
- . des membres partenaires : personnes physiques ou morales ayant formalisé leur relation avec l'association par bail ou convention (de gestion, pluriannuelle, de partenariat, de conservateur bénévole...).

**Le Conseil scientifique** est désigné par le Conseil d'administration et est composé de personnes choisies pour leurs qualités et compétences scientifiques reconnues dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre, et pour l'intérêt qu'elles manifestent tant pour la préservation du milieu naturel que pour l'action du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Il est composé de 13 personnes à la date de la demande d'agrément (liste des membres en annexe).

## 4. L'équipe salariée du CEN Franche-Comté

Le développement de l'activité du Conservatoire, la diversification et la complexification des dossiers sur lesquels il est amené à intervenir a entraîné une augmentation de l'équipe salariée et une professionnalisation de la structure et de ses outils de fonctionnement.

Ainsi, depuis plusieurs années, un travail en profondeur a été réalisé afin d'améliorer la pertinence des outils opérationnels du Conservatoire de suivis financiers, de suivis de son activité et de programmation, tout en l'accompagnant d'une réorganisation de l'équipe et des missions relatives aux différents types de postes.

Au 1<sup>er</sup> juin 2014, l'équipe salariée du Conservatoire est constituée de 19 salariés (11 hommes et 8 femmes), pour un équivalent temps plein de 17,6.

### . Type de contrats :

18 salariés (95 %) sont en contrat à durée indéterminée à cette date,

1 en contrat à durée déterminée (5 %).

. Temps de travail

13 d'entre eux sont à temps complet

1 salarié est à 60 %, 1 salariée à 69 % et les 4 autres sont à 80 % ou plus.

### . Groupes de la CCNA (avec répartition Hommes/Femmes)

Groupe B : 1 (1 femme)

Groupe C : 1 (1 homme)

Groupe D : 5 (3 hommes et 2 femmes)

Groupe E : 10 (5 hommes et 5 femmes)

Groupe G : 1 (1 homme)

Groupe H : 1 (1 homme)

### . Moyenne Hommes/Femmes sur les indices de la convention collective

Cette évaluation intègre l'indice de base, la prime différentielle, le déroulement de carrière et l'ancienneté.

Hommes : 405 points

Femmes : 349 point

Concernant les outils administratifs utilisés, la structuration se poursuivra en 2014, avec le développement d'un logiciel de type ERP (logiciel de planification des ressources), qui permettra d'intégrer l'évaluation budgétaire, le plan de charge et le suivi du temps des salariés, les états permettant la facturation... Cela complètera la poursuite de l'utilisation des logiciels de comptabilité et de paye (SAGE), les tableaux de suivis des financements et de sous-traitants ainsi que les prévisionnels de trésorerie.

## >>> Evaluation du plan d'actions quinquennal

La définition d'une démarche d'évaluation du plan d'actions quinquennal (PAQ) au sein du document constitue un élément indispensable pour l'obtention de l'agrément. Il s'agira, au terme des 5 ans de mise en œuvre du PAQ, de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans ce dernier. L'atteinte de ces objectifs définis est néanmoins conditionnée à des facteurs externes, particulièrement concernant les priorités fixées par les politiques publiques et les financements qui en découlent.

### **Evaluation du PAQ par actions**

Le jeu d'indicateurs retenu pour évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'actions quinquennal a été construit afin de répondre à des questions évaluatives. Chaque action opérationnelle s'est vu attribuer un ou plusieurs indicateurs, quantitatifs, qualitatifs ou de type oui/non. Pour les indicateurs quantitatifs, un état initial à T0 a pu être établi lorsque l'information était actuellement mobilisable, correspondant soit à un état des lieux global, soit à la donnée pour l'année 2013. Pour certaines actions, le suivi des indicateurs sera mis en place suite au développement d'outils au sein du Conservatoire (BDD de planification et suivi de la gestion des sites naturels du Conservatoire et BDD de suivi administratif). En s'appuyant sur ces outils de structuration et consolidation de l'information, le Conservatoire développera une évaluation et la synthèse de nos actions, notamment au regard des objectifs de ce plan d'actions quinquennal. Cette restitution pourra prendre la forme d'un tableau de bord.

Selon les indicateurs retenus, les résultats pourront être synthétisés à une fréquence annuelle ou seulement à T+5. Certaines actions sont évaluées par un jeu d'indicateurs répondant à une même question évaluative, qui devront donc être synthétisés par une analyse qualitative. D'une manière générale, l'utilisation d'indicateurs quantitatifs devra être complétée par une approche plus analytique. Le détail de ces éléments est présenté en annexe.

### **Evaluation globale du PAQ**

Par ailleurs, un lot de chiffres clés issu de l'état initial réalisé pour le PAQ, du tableau de bord annuel du réseau des Conservatoires et du tableau de bord annuel du Conservatoire de Franche-Comté a été retenu pour une évaluation synthétique de la mise en œuvre du plan d'actions quinquennal.

- L'évolution globale du réseau de sites naturels du Conservatoire : par type de milieux, par type d'outil de maîtrise foncière ou d'usage, par département ;
- Le nombre d'espèces à statut présentes sur le réseau de sites du Conservatoire, par groupe et par type de milieux ;
- Les surfaces d'habitats patrimoniaux au sein des sites Conservatoire ;
- Le nombre de données saisies dans les BDD naturalistes ;
- Le pourcentage de sites couverts par des protections réglementaires ;
- Le pourcentage de surfaces de sites couvertes par des plans de gestion ;
- Les surfaces restaurées ;
- Le nombre de personnes sensibilisées ;
- Le nombre de salariés du Conservatoire Franche-Comté.

# axe structurant 1

Connaître, protéger,  
gérer, valoriser  
durablement un  
réseau de sites sur lesquels  
le CEN dispose d'une  
maîtrise foncière ou d'usage

# Etat des lieux

## 1. La maîtrise foncière et d'usage du CEN Franche-Comté (au 31 juillet 2014)

Le CEN Franche-Comté gère 65 sites totalisant une surface de 1 647 ha.

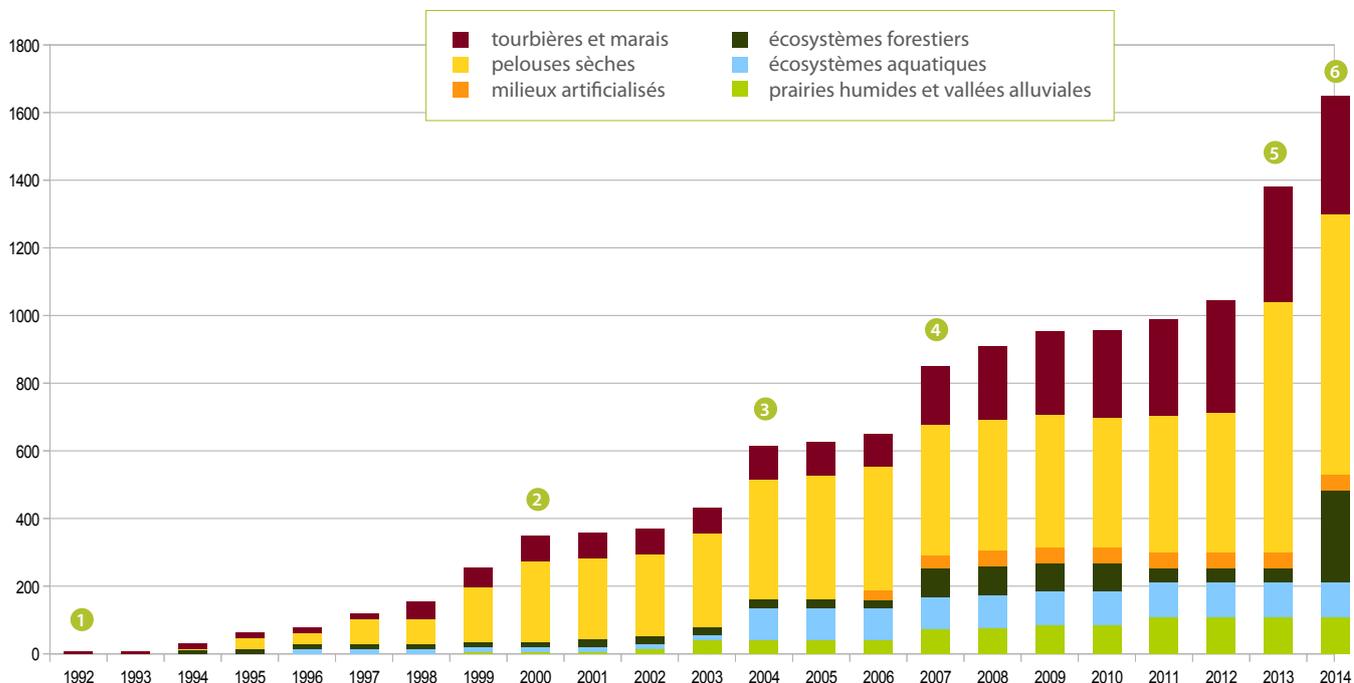


> Réseau de sites sur lesquels le CEN dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage

- tourbières et marais
- pelouses sèches
- mares et étangs
- forêts
- écosystèmes alluviaux
- cultures

## > Evolution en hectares du réseau des sites naturels du CEN Franche-Comté par types de milieux de 1992 au 31 juillet 2014

Le CEN Franche-Comté gère 65 sites totalisant une surface de 1647 hectares, au 31 juillet 2014.



1 En 1992, le Conservatoire fait l'acquisition de 7 ha de marais à Ménétrux-en-Joux (39), qui constituent le premier site du réseau.

2 En 2000, le réseau comporte 21 sites pour environ 350 ha. C'est dans cette période que le CEN devient gestionnaire de pelouses sur les reculées de la Haute-Seille (39), de la tourbière de la Grande Pile (70), des pelouses de Champlitte (70) ou encore du Bois de Lamadeleine (90).

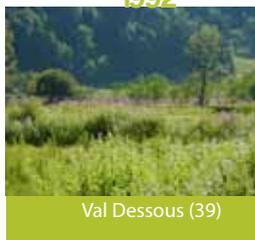
3 En 2004, le réseau fait un bond de 177 ha avec six nouveaux sites : les communaux de Bonnefontaine (39), la tourbière des Cerneux-Gourinots (25) et trois étangs et un réseau de mares de la vallée de la Seille et de l'Orain (39) dans le cadre des mesures compensatoires pour l'A39. Plus de 600 ha sont alors gérés.

4 En 2007, la maîtrise de la Vieille Saône (70), du Vallon de Fontenelay (70), du Barchet (25), de la Grande Seigne (25) et de cinq autres sites permet de mener des actions conservatoires sur 200 ha supplémentaires.

5 L'année 2013 est assez remarquable par une augmentation de 328 ha des surfaces en maîtrise d'usage, qui s'explique essentiellement par un travail important sur les périmètres d'interventions de sites existants (Champlitte, Monts de Gy, le Barchet) et par l'entrée dans le réseau de la Réserve naturelle régionale de la côte de Mancy.

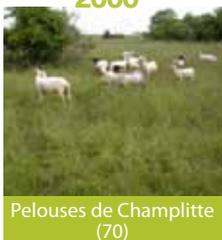
6 Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conservatoire s'est vu confier par le Préfet la gestion de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois.

1992



Val Dessous (39)

2000



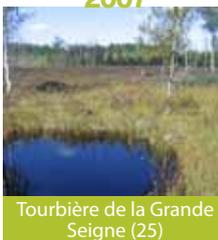
Pelouses de Champlitte (70)

2004



Communaux de Bonnefontaine (39)

2007



Tourbière de la Grande Seigne (25)

2013



Réserve naturelle régionale de la côte de Mancy (39)

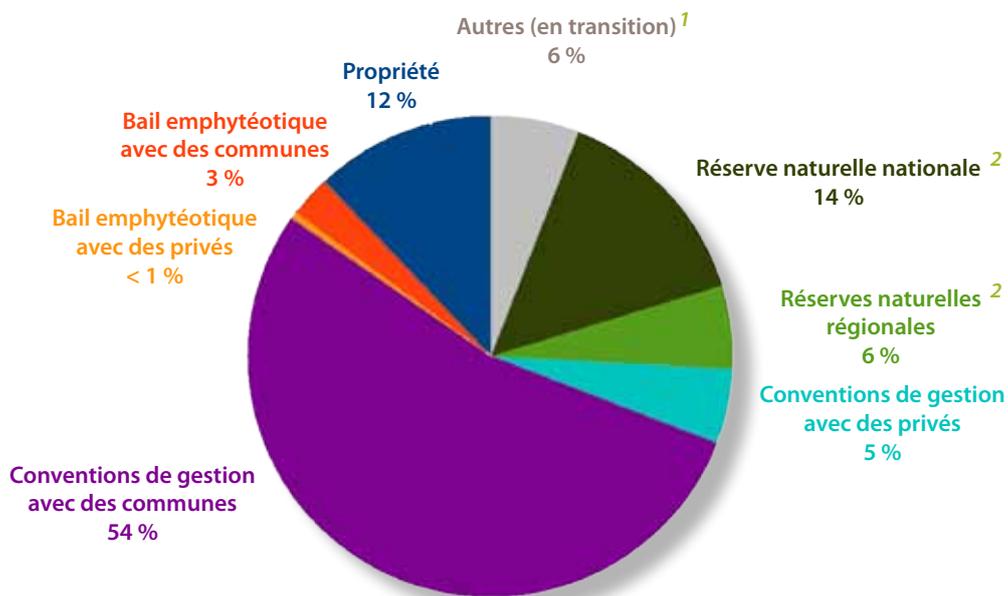
2014



Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois (25)



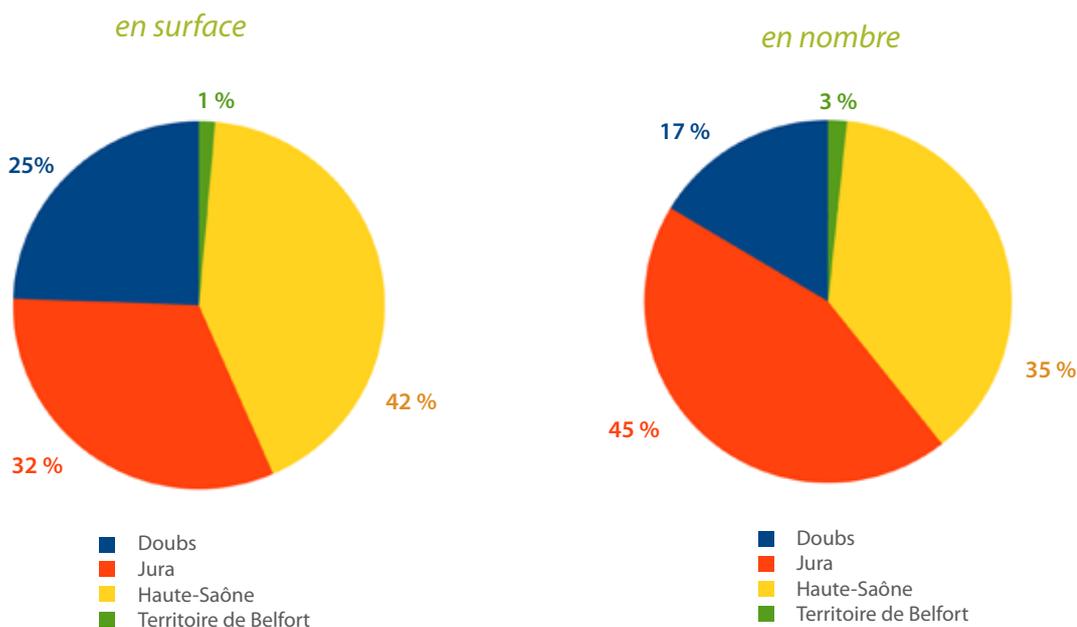
## > Les outils de maîtrise foncière et d'usage sur le réseau des sites naturels du CEN Franche-Comté



1. concerne des sites dont l'évolution du statut foncier est en cours de traitement (site conventionné en cours d'acquisition par ex).

2. ces statuts de protection sont pris en compte dans la mesure où une autorité administrative a confié au CEN la responsabilité de la gestion du site. Il n'y a pas de double comptage avec un autre type de maîtrise foncière (convention par ex).

## > Répartition des sites gérés par le CEN Franche-Comté par département



## 2. Les espèces menacées dans le réseau de sites du CEN Franche-Comté

Les listes sont présentées en annexe de ce document.

### Analyse des espèces en liste rouge franc-comtoise

#### > Nombre d'espèces de Trachéophytes et de Bryophytes en liste rouge présentes par types de milieux du réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Seules les données saisies dans la base de données régionale au 01/04/14 sont intégrées. Seules les espèces aux statuts CR, EN et VU sont prises en compte.

Date de dernière observation : les données antérieures à 2004 ne sont pas intégrées.

Date de mise à jour du réseau de sites CEN : sites CEN au 3 avril 2014.

Remarque : une espèce peut éventuellement être présente sur plusieurs milieux.

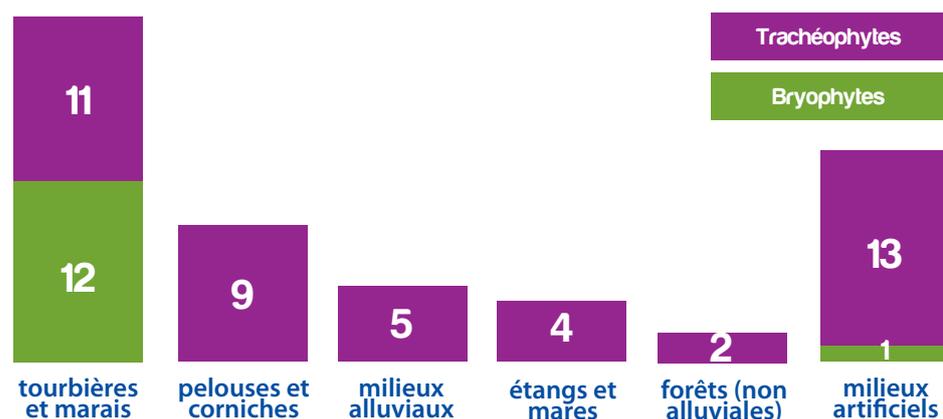
Version de la liste rouge :

1) Trachéophytes

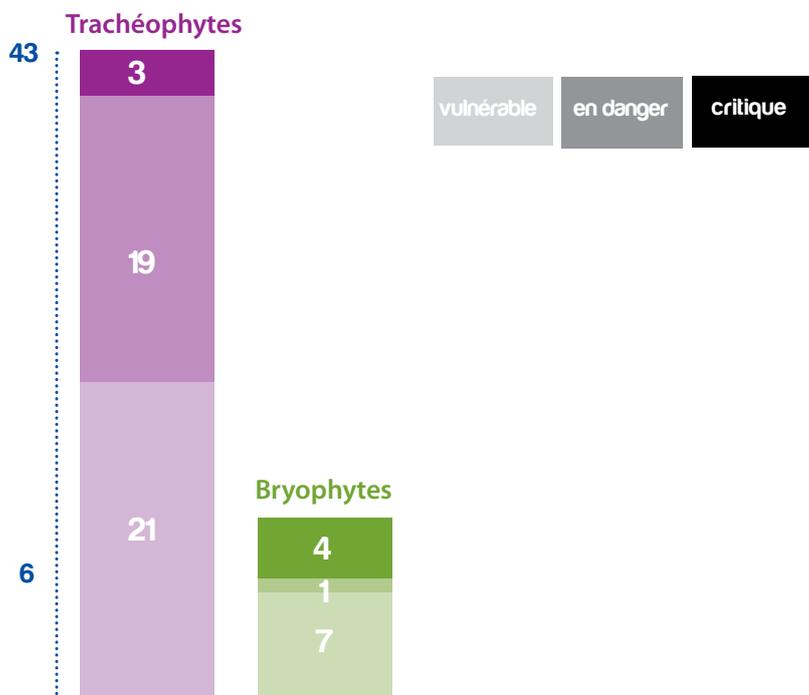
Ferrez Y. et al., 2014. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Franche-Comté (Evaluation du risque de disparition selon la méthodologie et la démarche de l'UICN), à paraître.

2) Bryophytes

Bailly G., Caillet M., Ferrez Y & Vadam J.-C., 2009. Connaissance de la flore de Franche-Comté. Liste rouge des bryophytes de Franche-Comté, version 2. Les nouvelles archives de la flore jurassienne, 7, 2009. Société botanique de Franche-Comté, Conservatoire botanique national de Franche-Comté. Pages 61 à 81.



> Nombre d'espèces de Trachéophytes et de Bryophytes présentes sur le réseau de sites du CEN en fonction de leur degré de menaces d'après les listes rouges au 1<sup>er</sup> avril 2014



> Nombre d'espèces d'invertébrés en liste rouge présentes par types de milieu du réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Travail réalisé sur les groupes suivants : *Lepidoptera* (*Rhopalocera* et *Zygaenidae*), *Odonata*, *Orthoptera*

Sauf cas particulier des Réserves naturelles, seules les données saisies dans la base de données régionale sont intégrées. Les données considérées comme invalides ou douteuses lors de la validation par le CBNFC-ORI ne sont pas intégrées.

Seules les espèces aux statuts CR, EN et VU sont prises en compte.

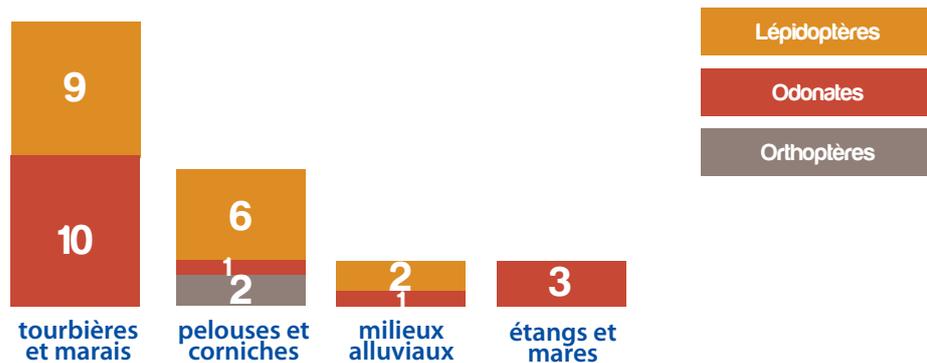
Date de dernière observation : les données antérieures à 2004 ne sont pas intégrées.

Date de mise à jour du réseau de sites CEN : sites CEN au 3 avril 2014.

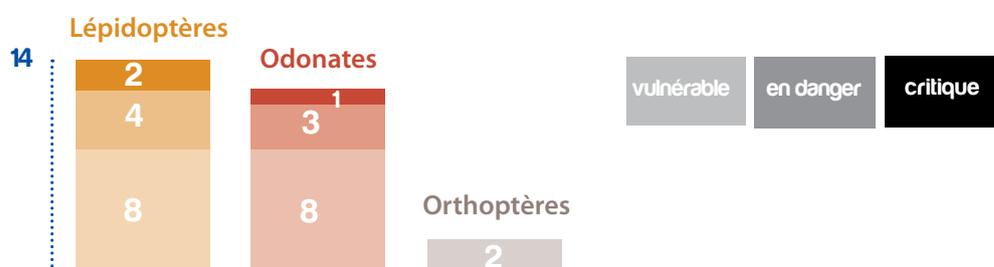
Remarque : une espèce peut éventuellement être présente sur plusieurs milieux.

Version de la liste rouge : Mora F et al., 2013. Révision des listes rouges régionales et des espèces déterminantes ZNIEFF pour les groupes des Odonates, Rhopalocères et Orthoptères. Etablissement des listes rouges pour les *Zygenidae* et *Mantidae*. CBNFC-ORI & OPIE Franche-Comté, DIREN Franche-Comté. Expertise ayant reçu les avis favorables du CSRPN (2013-6 du 22 septembre 2013) et du Comité français UICN (22 octobre 2013).





> Nombre d'espèces d'invertébrés en liste rouge présents sur le réseau de sites du CEN en fonction de leur degré de menaces d'après les listes rouges au 1<sup>er</sup> avril 2014



> Nombre d'espèces de vertébrés en liste rouge présentes sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Travail réalisé sur les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les mammifères hors chiroptères. Seules les données saisies sous Obsnatu la Base sont intégrées.

Date de dernière observation : les données antérieures à 2004 ne sont pas intégrées.  
Date de mise à jour du réseau de sites CEN : sites CEN au 3 avril 2014.

Version de la liste rouge :

Ferrez Y., Mora F., Paul J.-P., Roué S., Carteron M. & Fernane B., 2008. Listes rouges d'espèces menacées. Espèces déterminantes. Inventaire ZNIEFF du Territoire de Belfort. Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Franche-Comté, séance du 17 janvier 2008. DIREN Franche-Comté, CBNFC, CPEPESC Franche-Comté, LPO Franche-Comté, OPIE Franche-Comté. 18 p. + annexes.

Seules les données d'espèces nicheuses sont prises en compte pour les oiseaux (nidification possible à certaine, et même seulement probable à certaine pour les rapaces à vaste territoire). Seules les espèces aux statuts CR, EN et VU sont prises en compte.

• **Nombre d'espèces d'oiseaux :**

Les espèces d'oiseaux en liste rouge franc-comtoise présentes sur le réseau de sites CEN sont essentiellement liées aux pelouses et corniches ainsi qu'aux milieux alluviaux.



Nidification	critique	en danger	vulnérable
certaine	0	1	2
probable	1	5	2
possible	3	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

• **Nombre d'espèces d'autres vertébrés :**

Groupe	espèce	LRFC	grand type de milieu	nombre de sites
mammifères	Castor d'Eurasie	VU	milieux alluviaux	2
mammifères	Lynx boréal	VU	forêts non alluviales	2
reptiles	Couleuvre vipérine	VU	milieux alluviaux	1
amphibiens	Crapaud calamite	EN	milieux alluviaux	1
amphibiens	Triton crêté	VU	étangs et mares	5
amphibiens	Triton ponctué	VU	étangs et mares	3

> **Les espèces de champignons en liste rouge présentes sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014**

En ce qui concerne les champignons, les niveaux de connaissance et l'état d'avancement de la saisie dans la base de données régionale sont encore insuffisants pour réaliser un bilan représentatif. Néanmoins, le réseau du CEN abrite un grand nombre d'espèces en liste rouge, comme l'ont démontré les inventaires réalisés depuis plusieurs années sur les tourbières en lien avec la Fédération mycologique de l'Est. Sur 5 communes (Passonfontaine (25), la Chaînée-des-Coups et La Rixouse (39), Ecomagny et Saint-Germain (70)), on dénombre déjà 43 espèces en liste rouge (3 en danger critique, 22 en danger et 18 vulnérables).



**Analyses des espèces à plans de conservation**

> **Les espèces de flore bénéficiant d'un plan d'action ou de conservation présentes sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014**

Liste des espèces basée sur le tableau d'évaluation de la conservation de la flore, bilan 2013 transmis par le CBNFC-ORI le 28/03/14

Sont différenciées les espèces à plan de conservation national (en Franche-Comté, seulement *Saxifraga hirculus* et *Liparis loeselii*), à plan de conservation régional et à plan de conservation départemental (ne concerne que le Territoire de Belfort. Les espèces à plan de conservation 90 présentes dans des sites du CEN dans un autre département ne sont pas prises en compte ici).

Les espèces du plan de conservation national «messicoles» ne sont pas prises en compte ici sauf celles de plans régionaux *Nigella arvensis* et *Polycnemum majus*.





espèce	PC	Grand type de milieu	nb sites
<i>Anacamptis coriophora</i>	régional	milieux alluviaux	1
<i>Asperula tinctoria</i>	régional	pelouses et corniches	1
<i>Caldesia parnassifolia</i>	régional	étangs et mares	1
<i>Daphne cneorum</i>	régional	pelouses et corniches	2
<i>Eriophorum gracile</i>	régional	tourbières et marais	1
<i>Herminium monorchis</i>	régional	pelouses et corniches	1
<i>Liparis loeselii</i>	national	tourbières et marais	3
<i>Lycopodiella inundata</i>	régional	tourbières et marais	1
<i>Nigella arvensis</i>	régional	milieux artificiels	1
<i>Orchis spitzelii</i>	régional	forêts non alluviales	1
<i>Pinguicula x scullyi</i>	régional	tourbières et marais	1
<i>Polycnemum majus</i>	régional	milieux artificiels	1
<i>Rhynchospora fusca</i>	régional	tourbières et marais	2
<i>Saxifraga rosacea</i>	régional	pelouses et corniches	1
<i>Spiranthes aestivalis</i>	régional	tourbières et marais	2
<i>Thymelaea passerina</i>	départemental	pelouses et corniches	1
	90		

### > Les espèces d'invertébrés bénéficiant d'un plan de conservation présentes sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Liste des espèces basée sur les échanges avec l'équipe du CBNFC-ORI.

espèce	Grand type de milieu	nombre de sites
<b>Lépidoptères</b>		
<i>Coenonympha hero</i>	tourbières et marais	3
<i>Boloria aquilonaris</i>	tourbières et marais	7
<i>Maculineaalconalcon</i>	tourbières et marais	2
<i>Maculineaalconrebeli</i>	pelouses et corniches	4
<b>Odonates</b>		
<i>Leucorrhinia caudalis</i>	tourbières et marais	1
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	pelouses et corniches / étangs et mares	9

### Analyse sur les espèces protégées

#### > Nombre d'espèces de Trachéophytes protégées sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Liste des espèces d'après les arrêtés du 20/01/1982 (protection nationale) et du 22/06/1992 (protection régionale) et la Directive Habitats n° 92/43 du 21 Mai 1992.

Sont différenciées les espèces en Directive habitats (annexe 2 seulement), les espèces protégées en France et les espèces protégées en Franche-Comté

<b>ESPÈCES PROTÉGÉES</b>	> en annexe 2 de la directive habitat	<b>3</b>
	> autres espèces protégées au niveau national	<b>22</b>
	> au niveau régional	<b>43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>68</b>

### > Nombre d'espèces d'invertébrés protégées sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Liste des espèces d'après l'arrêté du 23/04/2007 (protection nationale) et la Directive Habitats n° 92/43 du 21 Mai 1992.

Sont différenciées les espèces en Directive habitats (annexe 2 seulement) et les espèces protégées en France.

<b>LÉPIDOPTÈRES</b>		
<b>ESPÈCES PROTÉGÉES</b>	> en annexe 2 de la directive habitat	<b>4</b>
	> autres espèces protégées au niveau national	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>

<b>ODONATES</b>		
<b>ESPÈCES PROTÉGÉES</b>	> en annexe 2 de la directive habitat	<b>2</b>
	> autres espèces protégées au niveau national	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>



## Bilan sur la contribution du réseau de sites du CEN Franche-Comté à la protection des espèces menacées

Il est possible d'avoir un premier aperçu de la contribution du CEN Franche-Comté à la préservation des espèces menacées régionalement en calculant la proportion des espèces à statut recensées eu sein de son réseau de sites.

## > Nombre d'espèces de flore en liste rouge, plan de conservation et protégées sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

	nombre d'espèces réseau CEN	tourbières et marais	pelouses et corniches	milieux alluviaux	étangs et mares	forêts non alluviales	milieux artificiels	Nombre d'espèces en Franche-Comté	% au sein du réseau CEN Franche-Comté
<b>LISTE ROUGE</b>	43	10	10	5	4	2	13	213	20 %
dont critique	3	0	1	0	0	0	2	65	5 %
dont en danger	19	3	3	3	2	1	7	66	29 %
dont vulnérable	21	7	6	2	2	1	4	82	26 %
<b>PLAN DE CONSERVATION</b>	16	6	5	1	1	1	2	42	38 %
dont national	1	1	0	0	0	0	0	2	50 %
dont régional	14	5	4	1	1	1	2	31	45 %
dont 90	1	0	1	0	0	0	0	9	11 %
<b>PROTECTION</b>	68	30	20	10	8	2	3	172	36 %
dont directive Habitats *	3	1	0	0	2	0	0	8	38 %
dont nationale **	22	14	1	2	2	1	2	41	54 %
dont régionale	43	15	19	8	4	1	1	123	35 %
<b>TOTAL espèces à statut</b>	<b>93</b>								

\* annexe 2 \*\* hors directive habitat en annexe 2

## > Nombre d'espèces d'invertébrés en liste rouge, plan de conservation et protégées sur le réseau de sites du CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

	nombre d'espèces réseau CEN	tourbières et marais	pelouses et corniches	milieux alluviaux	étangs et mares	milieux artificiels	Nombre d'espèces en Franche-Comté	% au sein du réseau CEN Franche-Comté
<b>LISTE ROUGE</b>	28	19	9	3	3	0	52	54 %
dont critique	3	2	1	0	0	0	10	30 %
dont en danger	7	6	1	0	1	0	15	47 %
dont vulnérable	18	11	7	3	2	0	27	67 %
<b>PLAN DE CONSERVATION</b>	6	5	1	0	1	0	10	60 %
<b>PROTECTION</b>	15	11	5	3	1	2	21	71 %
dont directive Habitats *	6	4	3	3	1	2	9	67 %
dont nationale **	9	7	2	0	0	0	12	75 %
<b>TOTAL espèces à statut</b>	<b>49</b>							

\* annexe 2 \*\* hors directive habitat en annexe 2

### 3. Contribution du réseau du CEN à la préservation des habitats patrimoniaux par grands types d'habitats

Les analyses ont été réalisées sur les groupements végétaux patrimoniaux (habitats visés par la Directive «Habitats faune flore» ou considérés comme d'intérêt régional), sur la base du document de référence suivant :

Ferrez Y., Bailly G., Beauvils T., Collaud R., Caillet M., Fernez T., Gillet F., Guyonneau J., Hennequin C., Royer J.-M., Schmitt A., Vergon-Trivaudey M.-J., Vadam J.-C. et Vuilleminot M., 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne et du nord-est de la France. Numéro spécial n° 1. Société botanique de Franche-Comté, Conservatoire botanique national de Franche-Comté. 282 pages.

Les données de bases utilisées pour les analyses sont issues, sauf rares exceptions, des tableaux d'habitats patrimoniaux dressés lors des plans de gestion des sites suite à la cartographie des habitats. De telles données sont disponibles pour 55 sites sur 63 (87 %).

Le travail a été réalisé sur l'ensemble du réseau de sites au 3 avril 2014. La date des cartographies n'a pas été prise en compte (l'ensemble des données sont intégrées, même si la date de validité des plans de gestion est dépassée ou si l'étude des habitats a été réalisée avant les dix dernières années, ce qui est rarement le cas), mais c'est systématiquement le plan de gestion le plus actuel pour un site qui a été pris en compte.

L'analyse sur les habitats doit être envisagée avec la prudence de rigueur :

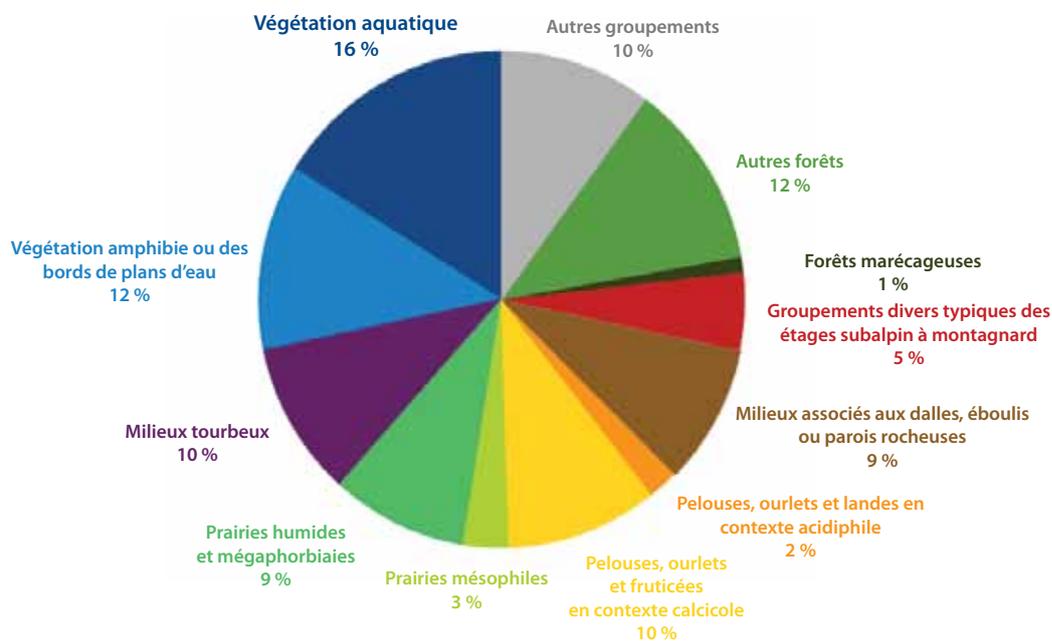
- Le rattachement d'un habitat à un syntaxon comprend une certaine part d'interprétation. Seules les cartographies d'habitats dans le cadre de Natura 2000 sont soumises à une validation régionale ; ce critère n'a donc pas ici été retenu comme obligatoire ;
- le degré de précision de la description des groupements influence les analyses. Ici, le travail a été réalisé à partir de quatre niveaux de précision emboîtés (classes, ordres, alliances et associations phytosociologiques). Les groupements définis à un niveau de précision inférieur à celui de l'association sont également pris en compte si l'ensemble des associations reconnues en Franche-Comté dans ces unités sont considérées comme d'intérêt en Franche-Comté.

Les analyses réalisées reposent sur le nombre d'associations patrimoniales identifiées en Franche-Comté et dans le réseau des sites du CEN par regroupement de classes phytosociologiques (ou exceptionnellement d'ordres) cf annexes «Tableau de synthèse des groupements végétaux identifiés en Franche-Comté et sur le réseau de sites du CEN Franche-Comté» et «Synopsis des groupements végétaux identifiés sur le réseau de sites du CEN Franche-Comté». La logique de regroupement des classes est interne au CEN Franche-Comté ; elle vise à mettre en évidence les milieux pour la préservation desquels sa contribution est forte et ceux pour lesquels elle reste à améliorer.

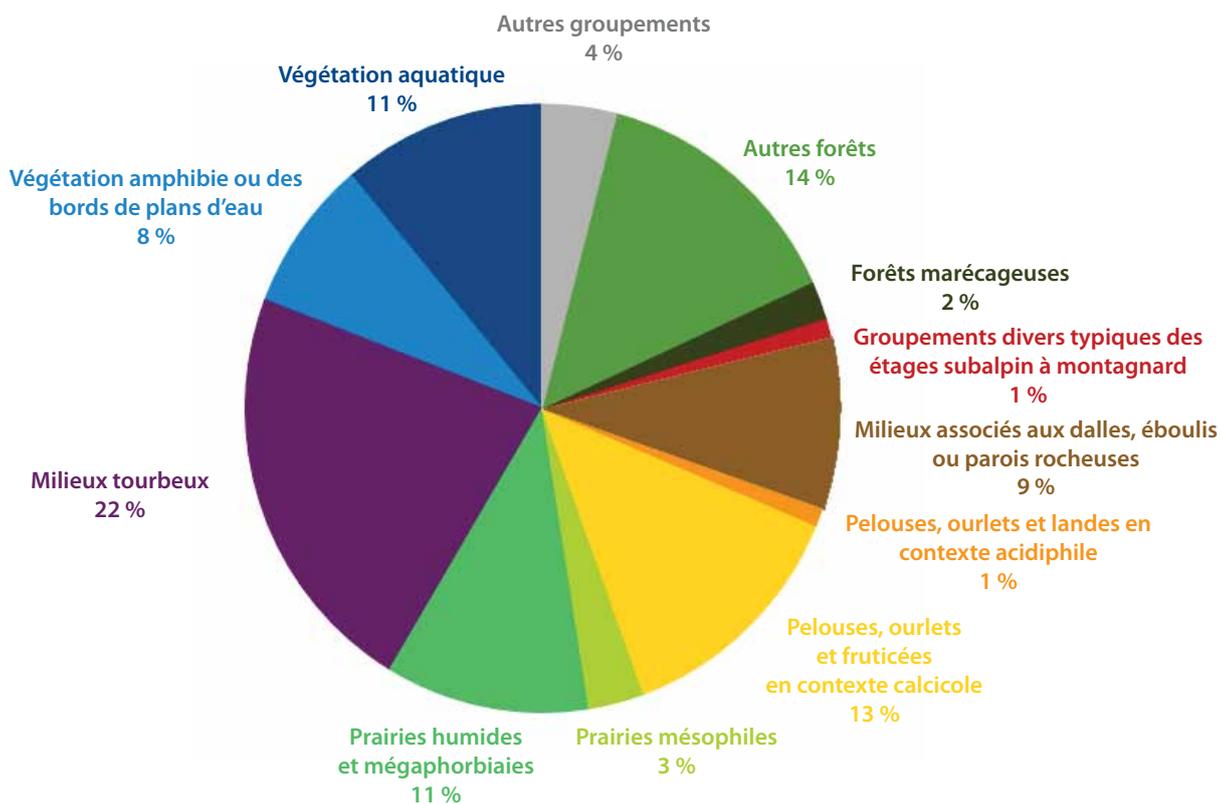
Aucune analyse synthétique n'est réalisée à ce stade sur les surfaces, puisque les surfaces sont encore imparfaitement connues au sein du réseau du CEN et inconnues à l'échelle régionale. Toutefois, des données surfaciques étaient disponibles dans les plans de gestion pour 39 sites (71 % des sites à plans de gestion, 62 % de l'ensemble des sites) et ont été renseignées de manière indicative dans le synopsis en annexe. Là encore, elles sont à considérer avec prudence, la part d'interprétation étant encore plus importante que pour l'identification des groupements (limites de répartition sur les sites, traitement des mosaïques d'habitats...).

> Proportion (en nb) des grands types d'habitats parmi les associations patrimoniales reconnues au 1<sup>er</sup> avril 2014

En Franche-Comté

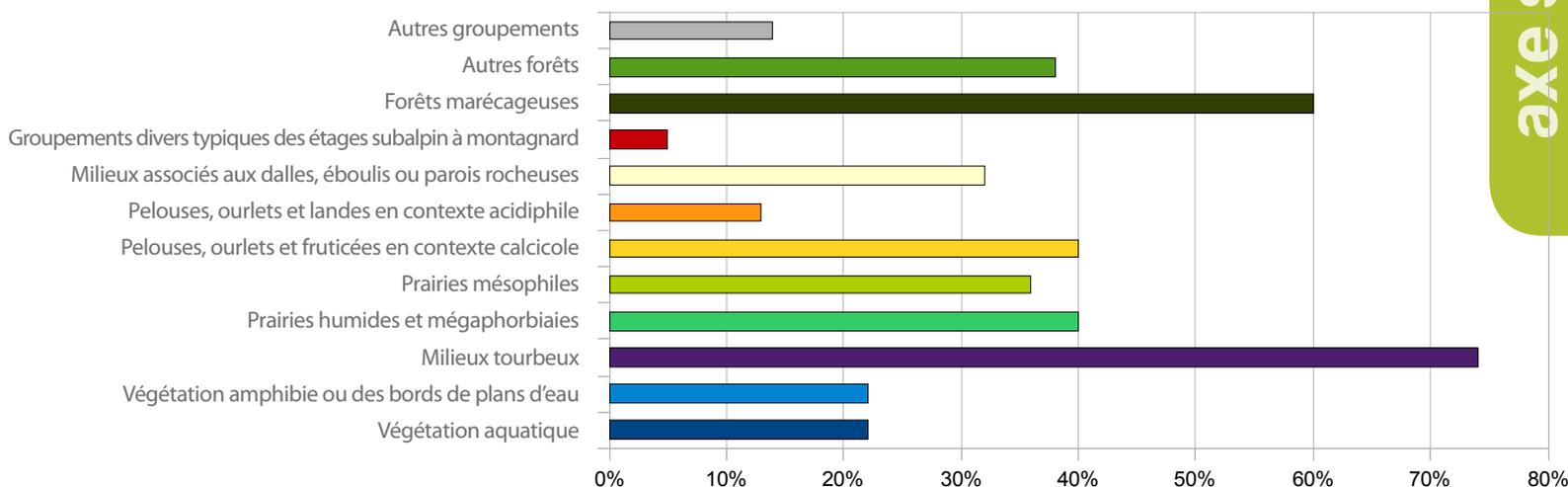


Au sein du réseau CEN Franche-Comté



## > Proportion des associations patrimoniales régionales identifiées sur le réseau CEN au 1<sup>er</sup> avril 2014

Un tiers des associations remarquables reconnues sur le plan régional (sur la base du même document de référence cité en p.23) ont été identifiées au sein du réseau du CEN. Cela varie fortement selon les types de groupements.



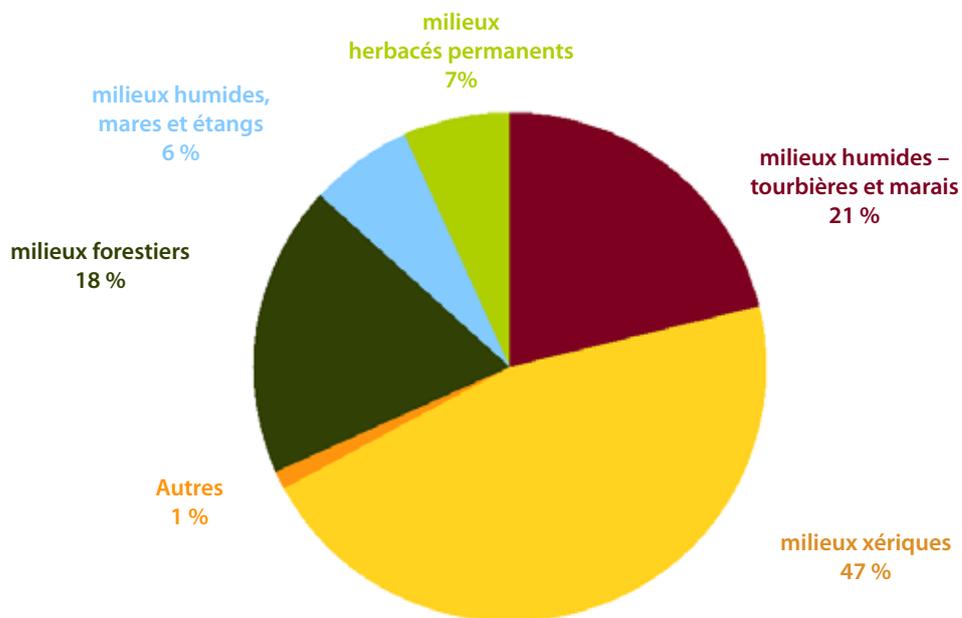
## > Eléments d'analyse

Ces analyses mettent en évidence :

- une importante diversité des types d'habitats patrimoniaux franc-comtois identifiée au sein du réseau du CEN, qui recouvre un large spectre du synopsis régional ;
- une contribution particulièrement importante dans certains types d'habitats, à commencer par les milieux tourbeux, et dans une moindre mesure le complexe des pelouses en contexte calcicole ;
- une contribution beaucoup plus faible pour d'autres types d'habitats, la végétation aquatique et la végétation amphibie notamment, et surtout le complexe des pelouses en contextes acidiphiles et les groupements typiquement montagnard à la limite de l'étage subalpin.

## 4. Contribution du CEN Franche-Comté aux politiques publiques de préservation des milieux naturels et de la biodiversité

> Proportion (en surface) des sites du CEN en fonction des sous-trames de Schéma régional de cohérence écologique au 31 juillet



### > Le réseau de sites du CEN et Natura 2000

33 des 65 sites du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, présentant une superficie totale de 873 ha, sont intégrés dans le périmètre de 22 des 73 sites Natura 2000 à travers toute la région. Les outils spécifiques au réseau Natura 2000 sont mis à contribution par le CEN ou par ses partenaires (communes, exploitants agricoles) pour la mise en œuvre des plans de gestion. Ainsi plusieurs contrats Natura 2000 agricoles, non agricoles et forestiers ainsi que des chartes Natura 2000 ont été signés ces dernières années.

### > Les Réserves naturelles nationale et régionales

#### > La Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois (25)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le CEN Franche-Comté a succédé à France Nature Environnement - Doubs pour la gestion de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois, située en moyenne vallée de la Loue à Cléron et Chassagne-saint-Denis (25).

#### > La Réserve naturelle régionale de la côte de Mancy (39)

Le CEN Franche-Comté a été désigné gestionnaire principal, depuis le 4 juillet 2013, de la Réserve naturelle régionale de la côte de Mancy, avec comme partenaire associé Jura Nature Environnement.

#### > La Réserve naturelle régionale du vallon de Fontenelay (70)

Le 17 octobre 2013, le CEN Franche-Comté a été désigné gestionnaire de la Réserve naturelle régionale du vallon de Fontenelay.



Le Conservatoire intervient depuis plus de vingt ans par maîtrise foncière ou maîtrise d'usage sur des cœurs de biodiversité régionale. En juillet 2014, ce réseau s'étend sur 1 647 ha pour 65 sites ou groupements de sites, la progression moyenne annuelle des surfaces gérées étant de 75 ha/an.

Les actions menées sur ce réseau de sites s'articulent autour des missions inhérentes à un Conservatoire d'espaces naturels : **CONNAÎTRE, PROTÉGER, GÉRER, VALORISER**, déclinaisons du rôle de gestionnaire de milieux naturels (au sens large) du Conservatoire.

Sur ce réseau de sites, le Conservatoire intervient ainsi en tant que gestionnaire de sites, en tant qu'acteur local, qui mène ses actions en lien étroit avec les acteurs des territoires (élus, exploitants agricoles et forestiers, habitants) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Les interventions sur les sites sont développées en référence à un bon état de conservation avec des pratiques adaptées, mais sont également le produit du contexte et de la concertation menée localement. De ce fait, le Conservatoire participe à une prise en compte durable de la biodiversité au niveau local par une intégration du site dans la vie locale.

De plus, l'approche de préservation et de gestion d'un réseau de sites confère une spécificité régionale au Conservatoire.

Son échelle d'action lui permet de disposer d'un réseau couvrant une grande diversité d'enjeux et de problématiques, voire de rechercher des cohérences ou des complémentarités dans la consolidation et le développement de ce réseau (notions de réseaux, cohérences ou complémentarités dans des unités écopaysagères, ...).

De plus, l'échelle d'intervention du Conservatoire permet de répondre aux enjeux, schémas, zonages et outils de cadrage et de prospective régionaux et territoriaux (listes rouges régionales, ZNIEFF, stratégies régionales, plans d'actions...).

Les outils de maîtrise foncière et d'usage peuvent ainsi être déployés de façon complémentaire aux approches réglementaires et contractuelles des politiques en faveur de la biodiversité, à l'échelle du site ou à l'échelle territoriale et régionale.

Le réseau de sites du CEN Franche-Comté constitue également un support d'actions démonstratives ou exemplaires, afin de concourir au développement de références régionales pour la gestion des milieux naturels.

## Connaître

*Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté assure une mission de connaissance, afin de guider ses interventions sur son réseau de sites gérés et d'orienter le développement de ce réseau.*

*En effet, il est nécessaire pour le gestionnaire d'appréhender au mieux les enjeux du site ou du territoire sur lequel il intervient, enjeux qu'il identifie avec une approche systémique et qui lui permettent de définir ses priorités d'intervention.*

*Afin de mettre en place des actions de protection des milieux naturels, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté acquiert une solide connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune. Mais pour que les fonctionnements naturels dans leur complexité soient maintenus, il doit également développer les approches permettant d'appréhender les territoires naturels dans leur globalité, en prenant en considération l'ensemble des interactions intervenant en leur sein aux différentes échelles.*

*Sur son réseau de sites, il s'appuie sur ces différents éléments de diagnostic pour réaliser les plans ou les notices de gestion qui vont programmer la mise en œuvre de ses interventions. Des actions de suivis sont indispensables afin d'évaluer et de guider les actions de gestion développées.*





*Le développement du réseau de sites du Conservatoire s'appuie également sur cette approche, en intégrant les secteurs à enjeux connus issus des différents outils en faveur de la biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000, PNA...) ou des acteurs de la connaissance régionale (CBNFC-ORI, LPO FC, CPEPESC...).*

### **1.1.1. Poursuivre et développer la rédaction et la mise en oeuvre des plans de gestion**

Le plan de gestion est un document de référence pour un organisme gestionnaire d'espaces naturels comme le CEN Franche-Comté : il permet de définir, programmer et contrôler la gestion pour un site (ou un groupe de sites) donné. Sa rédaction constitue une étape essentielle, au cours de laquelle les enjeux sont analysés de manière objective et avec une vision prospective sur le moyen et le long terme.

Le modèle de référence des plans de gestion du Conservatoire est adapté du guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles publié par l'Atelier technique des espaces naturels (Chiffaut, 2006). Son actualisation est actuellement en cours de réflexion au niveau national, réflexion à laquelle le Conservatoire a été associé.

Le modèle actuel de plan de gestion est organisé en deux sections, correspondant aux deux étapes clés du processus de réalisation d'un plan de gestion : le diagnostic du site d'une part, la définition et la programmation de la gestion du site d'autre part.

Lors de la phase de diagnostic du site, on s'attache à compiler l'ensemble des informations existantes et à acquérir les données lacunaires permettant une bonne définition des enjeux. Ces informations relèvent de différents ordres :

- elles touchent d'abord aux éléments généraux de localisation, de statuts administratifs et fonciers et de statuts d'inventaire et de protection (classements divers en faveur de l'environnement) ;
- elles concernent les activités socio-économiques existantes au sein du site ou ayant un impact sur le site (typiquement les activités agricoles, forestières, liées à la pêche ou à la chasse ou encore touristiques) ;
- elles intègrent l'évolution historique de l'occupation du sol, sur la base d'analyses diachroniques de photographies aériennes, de consultation de documents anciens et d'enquête orale auprès des habitants ;
- elles décrivent le milieu physique dans ses différentes composantes (climat, géologie et pédologie, topographie, hydrologie et qualités des eaux...) en apportant des éléments d'évaluation de la fonctionnalité du site ;
- elles s'intéressent enfin particulièrement à la description, à l'évaluation de la valeur patrimoniale et de l'état de conservation des habitats et des espèces végétales et animales. Cette étape se base à la fois sur une interrogation des bases de données régionales, sur une cartographie des habitats (le plus souvent à partir de la méthode phytosociologique, à l'aide de protocoles validés en région) et sur des prospections complémentaires de terrain pour différents groupes taxonomiques (selon les possibilités et l'intérêt par type de site : flore vasculaire, oiseaux, reptiles et amphibiens, rhopalocères, odonates, orthoptères...).

La synthèse des enjeux permet alors de définir des objectifs à long terme, recherchant l'atteinte d'un état optimal faisant dans un premier temps abstraction des différents facteurs qui peuvent avoir un influence sur la gestion.

Ces facteurs d'influence sont ensuite analysés pour décliner les objectifs à long terme en objectifs plus opérationnels, visant un résultat concret à moyen terme et définis pour la durée du plan. Sur cette base, le plan de gestion planifie ensuite des opérations concrètes, qui sont

décrites et programmées au sein d'un plan de travail. Ces opérations concernent à la fois la gestion du site, l'amélioration de la maîtrise foncière ou d'usage, les actions visant à sensibiliser ou à impliquer davantage la population locale ou encore le suivi et l'amélioration des connaissances.

Chaque nouveau plan de gestion ou plan de gestion renouvelé fera l'objet d'une validation par le Conseil scientifique du Conservatoire.

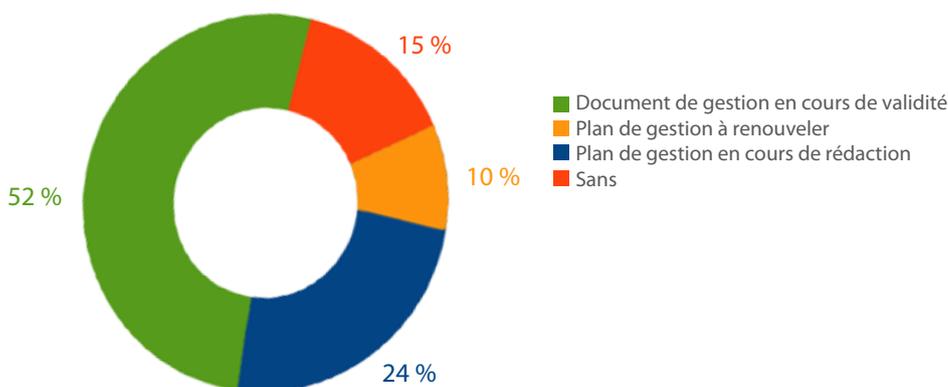
**En décembre 2013, l'état des lieux de la rédaction des documents de gestion sur le réseau de site était le suivant :**

Les documents dont la validité n'est plus en cours sont très majoritairement sur des sites dont le statut foncier est en évolution ou incertain.

Concernant les sites qui n'ont jamais bénéficié de documents de gestion (9 sites) :

- 3 sites n'ont pas la cohérence en termes de maîtrise foncière ou d'usage permettant de réaliser cet outil ;

- 6 sites n'en ont jamais bénéficié par la difficulté d'en mobiliser les moyens et par une non urgence en termes d'intervention (milieux forestiers, sites avec une dynamique évolutive faible).



Le plan de gestion type du Conservatoire évoluera en fonction du modèle du guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles publié par l'Atelier technique des espaces naturels.

Cette adaptation intégrera probablement un allongement de la durée standard de validité du plan de gestion à 10 ans. Cette durée pourra être raccourcie à 5 ans en fonction du site et des enjeux. Une évaluation des objectifs de chaque plan de gestion sera au minimum réalisée par le conseil scientifique, avant terme de la validité du document.

Enfin, dans un objectif de vulgarisation et de diffusion du plan de gestion, un document de type « fiche-site » sera réalisé. Il permettra de disposer d'un support d'information au niveau local et au niveau de la communication générale du Conservatoire, ainsi que d'un soutien aux éventuelles actions d'animation foncière.

L'objectif est de rédiger un document de gestion pour chaque ensemble de parcelles cohérentes en maîtrise foncière ou d'usage, au terme de ce plan d'actions quinquennal. La démarche de mise à jour sera accentuée sur les sites ayant déjà bénéficié d'un document de gestion, sous la forme d'un nouveau document de gestion ou d'une mise à jour/prolongation de sa durée de validité.



## 1.1.2. Assurer une veille scientifique sur le réseau de sites gérés

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté acquiert ou mobilise de nombreuses informations liées au patrimoine naturel et aux facteurs d'influence lors de la rédaction des plans de gestion, ceci afin de disposer d'une bonne connaissance permettant une évaluation des enjeux et une définition des objectifs de gestion.

Le Conservatoire poursuivra la réalisation de diagnostics complémentaires et de suivis permettant une veille sur les espèces ou habitats à enjeux ou permettant une démarche d'évaluation.

L'augmentation du nombre de sites gérés par le Conservatoire implique cependant de structurer d'avantage ces suivis, notamment en développant la normalisation des protocoles et en optimisant leur fréquence de réalisation.

Dans le cadre de l'évaluation du patrimoine naturel présent sur le réseau de sites, le Conservatoire tentera de disposer d'une information synthétique (en catégories) par site du niveau de connaissance pour les différents groupes taxonomiques ou les informations générales liées à la fonctionnalité du site.



## 1.1.3. Mettre en place des outils d'évaluation de la gestion/restauration

Il est indispensable pour le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté de disposer d'informations permettant d'évaluer les actions de gestion ou de restauration qui sont menées sur les sites. L'augmentation du nombre de sites gérés par le Conservatoire et la nécessité d'évaluations à l'échelle du réseau de sites implique également une normalisation des protocoles.

De plus, le Conservatoire devra s'appuyer sur une procédure permettant d'évaluer les objectifs de chaque plan de gestion en cours de sa période de validité, impliquant la sollicitation de l'avis du Conseil scientifique.

## 1.1.4. Améliorer la connaissance pour la gestion des milieux naturels et de leur fonctionnalité

Il est important d'acquérir les données nécessaires à la compréhension et à la préservation de son réseau de sites, ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité de ses interventions. L'intervention sur chaque site et la mise en œuvre de chaque action doivent prendre en considération la connaissance des interactions à toutes les échelles pour que les fonctionnements naturels soient maintenus dans leur complexité. Cela concerne des champs de connaissances élargis par rapport aux données naturalistes les plus habituelles : autres groupes taxonomiques, données hydrologiques ou géologiques, fonctionnalité écologique... Ces compétences devront être renforcées au sein de l'équipe, notamment au travers de formations scientifiques et techniques, mais également avec un réseau de partenaires techniques et scientifiques. Le Conseil scientifique du Conservatoire pourra également se saisir de ces questions.

Enfin, pour approfondir certaines questions permettant d'affiner les modes de gestion préconisés et favoriser un rapprochement entre chercheurs et gestionnaires, les sites du Conservatoire pourront être préférentiellement proposés comme support de recherche fondamentale et appliquée.

## 1.15. Disposer des informations permettant le développement du réseau de sites gérés, sur la base de l'identification des secteurs à enjeux et de la prise en compte de leur fonctionnalité

Afin de développer le réseau d'intervention du Conservatoire, en lien avec la stratégie d'intervention foncière, le Conservatoire recherchera les informations permettant l'identification des secteurs à enjeux, à partir de démarches thématiques et/ou territoriales. Le Conservatoire mobilisera lorsque nécessaire les connaissances et l'expertise des structures partenaires, notamment des structures du Plateau du patrimoine naturel de la maison de l'environnement, en lien avec leurs missions et leurs programmes.

## 1.16. Contribuer au "porter à connaissance" des enjeux de biodiversité vers les acteurs de territoire

Depuis sa création, le Conservatoire produit de nombreuses données naturalistes dans le cadre de la réalisation des plans de gestion, des suivis effectués sur ses différents sites d'intervention ou des diagnostics menés auprès des propriétaires, gestionnaires ou collectivités. Jusqu'à présent, aucune base de données interne au Conservatoire n'a été conçue pour accueillir et restituer ces données naturalistes. Le choix a été fait d'une intégration des données produites par le Conservatoire dans les bases de données régionales de nos partenaires :

- obsnatu-la base (LPO FC) : données de vertébrés sauf chiroptères
- Taxa-flore (CBNFC-ORI, SBFC) : données botaniques et relevés phytosociologiques
- Taxa-invertébrés (CBNFC-ORI, SBFC, OPIE-FC) : données d'invertébrés

Des conventionnements particuliers ont été mis en place permettant des systèmes d'échange d'informations entre les structures. Le Conservatoire veillera à garantir la pérennité des échanges avec ces partenaires.

Par ailleurs, après s'être doté d'une première base de données sur le foncier, le Conservatoire travaille à l'élaboration d'une base de données géographique spécifique, intégrant les données naturalistes / gestion / foncier. Cette base permettra de capitaliser et consolider les différentes informations relatives à nos interventions, dans un objectif de communication et surtout d'évaluation de notre action. Elle a pour objectif de permettre une amélioration des pratiques et un échange avec l'ensemble de nos partenaires.

Enfin, le Conservatoire a participé au développement de Sigogne, portail de la description de la biodiversité en Franche-Comté. Le Conservatoire veillera à l'intégration et la diffusion des données produites dans cet outil, au travers des animateurs de réseau de collecte régionaux (partenaires disposant de bases régionales précédemment cités). Le Conservatoire participera à l'évolution de Sigogne, notamment pour l'intégration et la diffusion de données biodiversité autres (telles que les données relatives à la gestion) ou pour son évolution vers un observatoire régional.



OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
1.1.1. Poursuivre et développer la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion	Evolution du plan de gestion type du CEN Franche-Comté	1	<i>Validation et mise en œuvre du nouveau plan de gestion type</i>
	Déclinaison du plan de gestion type dans un document spécifique sous forme synthétique et pédagogique	1	<i>Nombre de déclinaisons pédagogiques de plans de gestion (fiches sites...)</i>
	Réalisation d'un plan de gestion sur tous les sites du Conservatoire (surfaces cohérentes)	1	<i>Nombre de nouveaux plans de gestion réalisés et taux de couverture</i>
1.1.2. Assurer une veille scientifique sur le réseau de sites gérés	Développement des suivis de référence sur certains sites	1	<i>Nombre et types de suivis réalisés</i>
	Développement de l'utilisation de protocoles communs, normalisés et reproductibles dans le temps	1	<i>Protocoles communs développés</i>
	Evaluation du niveau de connaissance par groupe taxonomique	2	<i>Nombre de données disponibles par groupe taxonomique</i>
1.1.3. Mettre en place des outils d'évaluation de la gestion/ restauration	Développement de l'utilisation de protocoles d'évaluation standardisés pour certaines opérations de gestion ou de restauration	1	<i>Nombre et type de suivis réalisés pour l'évaluation de la gestion ou des restaurations</i>
	Développement d'une procédure d'évaluation intermédiaire et finale des plans de gestion	1	<i>Procédure d'évaluation</i>
	Sollicitation du Conseil scientifique sur cette méthode d'évaluation	1	<i>Avis du Conseil scientifique</i>
1.1.4. Améliorer la connaissance pour la gestion des milieux naturels et de leur fonctionnalité	Développement des études permettant de compléter la connaissance sur les sites gérés, notamment sur leur fonctionnalité (inventaires, études populations ou peuplements, expertises sur la fonctionnalité...)	1	<i>Nombre et liste des études menées</i>
	Poursuite de la formation scientifique et technique des salariés, notamment sur de nouveaux champs de compétences	1	<i>Formations suivies</i>
	Développement d'un réseau de partenaires techniques et scientifiques (associations, universités, gestionnaires, entreprises, bureaux d'études, conservateurs bénévoles...) qui pourront améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes	2	<i>Liste des partenaires</i>
	Développement des partenariats (Universités, chercheurs, Pôle-relais tourbières...) pour l'utilisation des sites comme support de recherche fondamentale et appliquée	2	<i>Liste des thèmes, partenaires et sites concernés</i>
	Ouverture des réflexions relatives à la connaissance et à la gestion des sites au Conseil scientifique	2	<i>Sollicitations du Conseil scientifique</i>
1.1.5. Disposer des informations permettant le développement du réseau de sites gérés, sur la base de l'identification des secteurs à enjeux et de la prise en compte de leur fonctionnalité	Participation à des actions (ou initiation d'actions) de connaissance du patrimoine naturel pour l'identification de secteurs à enjeux, à partir de démarches thématiques ou territoriales	1	<i>Nombre et liste des programmes et sites concernés</i>
	Mobilisation des connaissances et de l'expertise de nos partenaires du Plateau du patrimoine naturel de la MEFC, en articulation avec leurs missions et programmes, pour le développement du réseau de sites gérés	1	<i>Nombre et liste des programmes et sites concernés</i>

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
1.1.6. Contribuer au « porter à connaissance » des enjeux de biodiversité vers les acteurs de territoire	Organisation et valorisation des informations du CEN au sein d'une base de données géographique spécifique : gestion, milieux et espèces, foncier, site...	1	Création de la Base de données
	Développement d'une approche mettant en avant l'évaluation des actions du CEN et la synthèse de ses interventions sous forme de tableau de bord.	1	Mise en place d'un tableau de bord
	Partage et échange des données naturalistes avec les structures partenaires (LPO FC, CBNFC-ORI, RNF...), au travers des conventions d'échange	1	Nombre de données échangées et nombre de conventions
	Transmission des données vers la plateforme régionale Sigogne et auprès du SINP	1	Nombre de données transmises
	Participation à la mise en place de Sigogne, notamment pour l'intégration et la diffusion de données relatives à la gestion et la prise en compte des périmètres à enjeux. Participation aux évolutions vers un Observatoire régional	1	Modalités de la participation du CEN pour le développement de Sigogne

P\* : priorités d'action

# Protéger

Pour protéger les richesses biologiques et les milieux naturels les plus menacés, l'approche particulière des Conservatoires d'espaces naturels consiste à s'appuyer sur une maîtrise foncière (acquisition de terrain) et/ou une maîtrise d'usage (convention avec le propriétaire, bail) pour en assurer la préservation, puis la gestion lorsqu'une entité de gestion cohérente est obtenue. Cela permet de développer des outils complémentaires aux approches de protection réglementaires ou contractuelles existantes, menées par le Conservatoire ou d'autres structures, afin d'obtenir des cohérences au niveau du site ou au niveau territorial et régional.

## 1.2.1. Développer les stratégies foncières (maîtrise foncière ou d'usage)

Depuis les premières actions foncières entamées en 1992, outre les opportunités occasionnelles d'intervention, le réseau de sites du Conservatoire s'est développé :

- sur la base des espèces et habitats identifiés comme à enjeux (espèces en liste rouge, espèces et habitats des Directives Habitats Faune Flore et Oiseaux, espèces déterminantes ZNIEFF...), dont la présence peut être sectorisée dans le cadre de différents outils ou politiques en faveur du patrimoine naturel (ZNIEFF, sites Natura 2000...).
- autour de programmes ou plans spécifiques qui ont pu être développés sur les territoires ou la région : programmes Life (tourbières, pelouses), Programme régional d'actions en faveur des tourbières (PRAT)...

La cartographie actuelle des sites et le type d'enjeux concernés en sont les reflets.





Il est aujourd'hui important pour le Conservatoire de poursuivre le développement d'une stratégie foncière, pour définir ses ambitions, ses priorités, et orienter ses actions à moyen et long termes.

Il s'agira donc de croiser **les enjeux prioritaires** définis au niveau :

> des **statuts** des espèces et des habitats :

- statut listes rouges (existant au niveau mondial, européen, national et régional)
- espèces bénéficiant de plan d'actions
- espèces déterminantes ZNIEFF
- référentiels pour les espèces ou habitats (DHFF, DO)
- ...

> des **milieux prioritaires** d'intervention actuels et à venir :

- Milieux xériques, pelouses calcicoles et marneuses
- Tourbières et marais
- Autres types de zones humides : prairies humides, forêts alluviales...
- Etangs et mares
- Boisements âgés
- Prés-bois
- Autres milieux prioritaires potentiels à définir

> et de la nécessaire prise en compte des **approches fonctionnelles et réseau** pour viser une amélioration ou une préservation de la fonctionnalité des sites.

Ces enjeux s'articulent avec les différentes **politiques publiques** en faveur du patrimoine naturel et dans lesquelles le Conservatoire doit s'inscrire, en cohérence avec l'ensemble des acteurs et des démarches déployés sur le territoire :

- Schéma régional de cohérence écologique et trames vertes et bleues
- Réseau Natura 2000
- Plans d'action
- Stratégie de création des aires protégées
- Espaces naturels sensibles
- Territoires des Parcs naturels régionaux
- ...

Enfin, cette stratégie doit s'appuyer sur des procédures et une hiérarchisation de l'utilisation des **outils de maîtrise foncière ou d'usage** par le Conservatoire :

- l'identification des périmètre d'action foncière sur le réseau de sites gérés, à partir d'une méthodologie intégrant les enjeux / foncier / opérationnalité des actions de gestion et des périmètres d'influence ;
- le renforcement de l'intervention foncière du Conservatoire sur le réseau de sites gérés à partir de ces périmètres d'action foncière, afin d'optimiser une gestion cohérente et pérenne ;
- l'aide à l'acquisition foncière par les collectivités locales de façon prioritaire, dans la mesure où elles s'engagent à en confier la préservation et la gestion au Conservatoire sur le long terme (bail emphytéotique long) ;
- la poursuite des démarches d'acquisition en propre du Conservatoire ;
- le déploiement des différents outils de contractualisation en fonction des enjeux et des interlocuteurs publics ou privés (location, emphytéose, convention de gestion). L'homogénéisation des procédures et des contenus.

Conformément aux termes de l'agrément, tout projet d'acquisition ou de bail fera l'objet d'un avis du Conseil scientifique et d'une décision du Conseil d'administration du Conservatoire.

## 1.2.2. Participer aux démarches de protections réglementaires

Le Conservatoire est gestionnaire de plusieurs sites bénéficiant de protection réglementaire : 1 Réserve naturelle nationale, 2 Réserves naturelles régionales (dont 1 création avec une contribution directe du Conservatoire) et 5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Un autre projet de Réserve naturelle régionale est en cours de formalisation.

De plus, le Conservatoire a participé aux réflexions concernant la Stratégie de création des aires protégées (SCAP), et poursuivra sa participation dans l'avenir. Il est cependant difficile d'évaluer la progression future du nombre de sites bénéficiant d'une protection réglementaire gérés par le Conservatoire. Le Conservatoire recherchera à contribuer auprès de la Région et des services de l'État à la mise en œuvre de mesures réglementaires là où elles se révèlent utiles ou nécessaires.

## 1.2.3. Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires

Le Conservatoire est régulièrement sollicité pour le portage ou l'accompagnement de mesures compensatoires. Les projets sur lesquels le Conservatoire a été amené à se positionner jusqu'alors, en accompagnement de maîtres d'ouvrage ou en portage direct de la mesure compensatoire, sont de nature différentes : sollicitations au moment de la définition de la mesure compensatoire, après avis des services instructeurs pour une définition technique de la mesure, pour le portage (maîtrise d'ouvrage) ou la mise en œuvre (Assistance à maîtrise d'ouvrage) de la mesure en début de procédure ou à terme de l'échéance de l'engagement... Le Conservatoire n'a répondu favorablement que lorsque la sollicitation était en accord avec la doctrine nationale « Éviter, réduire, compenser » (ERC) et la Charte éthique des Conservatoires d'espaces naturels.

Dans le cadre de ce plan d'actions quinquennal, le Conservatoire souhaite développer une procédure normalisée d'intervention vis-à-vis des mesures compensatoires, formalisant les possibilités et non-possibilités d'accompagnement ou de portage des mesures compensatoires. Cette approche spécifique doit pouvoir s'accompagner d'un suivi et d'une évaluation des moyens déployés. L'intervention du Conservatoire répond à trois objectifs/actions :

- Intervention dans le cadre des mesures compensatoires, au travers de son réseau de sites en maîtrise foncière ou d'usage (Axe structurant 1 / Sous-axe 1). En 2014, les sites, ou réseaux de sites, issus de procédures de mesures compensatoires gérés par le Conservatoire sont au nombre de 8 (13 % du réseau géré) et sur divers types de milieux naturels : pelouses sèches, prairies alluviales, ripisylves, étangs, réseaux de mares. Le Conservatoire mène alors le portage, en tant que maître d'ouvrage, des mesures compensatoires telles qu'elles ont été définies par le porteur du projet et validées par les autorités compétentes. A l'avenir, dans la mesure des possibilités techniques et administratives, le Conservatoire souhaite favoriser le transfert au Fonds de dotation de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels des surfaces qui seront acquises dans le cadre de mesures compensatoires.
- Accompagnement des réflexions au niveau des services de l'État et des collectivités pour permettre une efficacité accrue des mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Éviter, réduire, compenser » (Axe structurant 2 / Sous-axe 2 / objectif « Apporter une expertise technique et scientifique sur la déclinaison de politiques publiques ») (cf p 52)
- Accompagnement de maîtres d'ouvrage dans le cadre des mesures compensatoires pour minimiser les pertes et optimiser les actions de compensation (Axe structurant 2 / Sous-axe 3 / objectif « Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels ») (cf p 55)





Pour ces différents types d'intervention, le Conservatoire s'appuie sur des principes guidant son action :

En 2009, les Conservatoires d'espaces naturels ont diffusé une Charte éthique pour poser les principales conditions de leur implication dans le dispositif des mesures compensatoires environnementales, ainsi qu'une note de positionnement « Pour une amélioration de mesures compensatoires ». Cette Charte fixe notamment les conditions principales de leur implication.

Le postulat principal de cette Charte est que la compensation n'est pas un droit à détruire, précisant que les Conservatoires d'espaces naturels peuvent intervenir dans le cadre des mesures compensatoires une fois les procédures d'évitement, de réduction et de définition des mesures de compensation validées par l'Etat.

Depuis, les réflexions locales et nationales ont progressé. Une note de la DREAL FC sur les modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires avait déjà orienté au préalable les premières approches en région. Mais c'est au travers d'articles du Grenelle de l'environnement sur les mesures compensatoires et la publication de la doctrine nationale sur la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » en 2012 qu'il a été possible d'étayer le cadre d'intervention du Conservatoire.

Néanmoins, l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques de compensation écologique (compensation par l'offre et par la demande...) ou encore le développement du Fonds de Dotation des Conservatoires d'espaces naturels, permettant de sécuriser le foncier, sont des facteurs supplémentaires intervenant dans une démarche de procédure normalisée.

Le Conservatoire doit favoriser l'efficacité de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la sécurisation dans le temps des mesures compensatoires et répondre au mieux à la doctrine nationale. Cette réflexion doit également prendre en compte les éléments relatifs à la définition opérationnelle de la mesure compensatoire, voire de sa localisation, après une validation officielle de son dimensionnement par les services instructeurs.

Se faisant, le Conservatoire ne se place pas en amont de la définition d'une mesure compensatoire, considérant que les porteurs d'actions compensatoires doivent être indépendants des procédures de définition juridiques de ces dernières, mais aide à une définition technique dans lequel l'expertise et l'expérience de gestion des milieux naturels du Conservatoire est un atout. La mise en œuvre et l'accompagnement doivent à cette suite répondre aux nécessaires fondamentaux et points de vigilance. Le rôle du Conservatoire est avant tout de permettre une mise en œuvre des mesures compensatoires la plus efficace et opérationnelle possible. Cette efficacité et opérationnalité, et la procédure visant à atteindre ces objectifs, doivent néanmoins se prémunir des effets pervers qui pourraient être induits par une facilitation de cette mise en œuvre. C'est pourquoi divers fondements et points de vigilance doivent être entérinés pour garantir un accompagnement éthique et efficient de la mesure compensatoire par le Conservatoire.

Ces garde-fous sont concrets, tels que le principe d'additionnalité (les mesures compensatoires ne peuvent se substituer à une source de financement existante), la conscience des difficultés de recréation de milieux naturels, le principe de compensation d'objet à objet, la pérennité de la compensation et de ce fait le devenir des sites compensatoires ou encore la territorialisation de la mesure et son échelle d'application. C'est pourquoi il faut faire, de l'économie de consommation d'espace, le principe-clé du dispositif « Eviter-Réduire-Compenser ».

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
1.2.1. Développer les stratégies foncières (maîtrise foncière ou d'usage)	Finalisation de la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire : enjeux prioritaires / application des plans et schémas / déploiement des différents outils fonciers	1	Formalisation de cette stratégie
	Identification des périmètres d'action foncière (PAF) sur le réseau de sites gérés, à partir d'une méthodologie intégrant les enjeux / foncier / opérationnalité des actions de gestion et des périmètres d'influence	1	Nombre de PAF définis
	Sollicitation du Conseil scientifique sur ces périmètres d'action foncière, en amont des interventions foncières	1	Nombre de sollicitation du CS sur ces PAF
	Renforcement de l'intervention foncière du CEN sur le réseau de sites gérés à partir de ces périmètres d'action foncière, afin d'optimiser une gestion cohérente et pérenne	1	Extension en nombre, surface et type de MFU sur le réseau de sites
	Aide à l'acquisition foncière par les collectivités locales dans la mesure où elles s'engagent à en confier la préservation et la gestion au CEN sur le long terme (bail emphytéotique long)	1	Nombre et surfaces acquises par les collectivités
	Poursuite des démarches d'acquisition en propre du Conservatoire, celles-ci permettant notamment de consolider sa légitimité locale	1	Extension en nombre, surface et type de MFU sur le réseau de sites
	Déploiement des différents outils de contractualisation en fonction des enjeux et des interlocuteurs publics ou privés (location, emphytéose, convention de gestion). Homogénéisation des procédures et des contenus	1	Existence de procédures normalisées
	Analyse des modalités de transfert de foncier au fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, afin de sécuriser le foncier acquis	2	Procédure de transfert vers le fonds de dotation. Bilan annuel
	Information au niveau régional de l'existence du fonds de dotation (notaires, démarches dans le cadre des mesures compensatoires, acteurs fonciers...)	2	Diffusion de l'information
	Structuration des démarches d'acquisition foncière en faveur des zones humides en lien avec l'Agence de l'eau RMC	1	Contrat CEN FC / AERMC
1.2.2. Participer aux démarches de protections réglementaires	Intégration et développement du réseau de sites du Conservatoire en tant que réservoirs de biodiversité, voire corridors, des différentes sous-trames du SRCE, ou dans les déclinaisons trames vertes et bleues	1	Nombre, surface et liste des sites intégrés dans ces démarches
	Poursuite des échanges avec les acteurs fonciers (SAFER BFC, Agence foncière du Doubs...). Formalisation du partenariat dans le cadre d'une convention cadre (périmètres, veille, accompagnement foncier...)	1	Liste des échanges. Convention
	Développement du réseau de sites s'inscrivant au sein des démarches de préservation réglementaire du patrimoine naturel existantes ou en devenir	1	Nombre de sites et surfaces concernées
	Réflexions sur la possibilité de solliciter une protection réglementaire sur les propriétés et sites gérés par le Conservatoire	2	Nombre de sites et surfaces concernées

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
1.2.3. Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires	Poursuite des réflexions pour un accompagnement du Conservatoire dans la définition technique des mesures compensatoires (respect charte éthique et doctrine ERC)	1	Nombre de sites et surfaces concernées. Notes et sollicitations des instances du CEN
	Poursuite de l'accompagnement de mesures compensatoires par le Conservatoire comme opérateur des actions de restauration et comme outil foncier	1	Nombre de sites et surfaces concernées. Notes et sollicitations des instances du CEN
	Etude de la possibilité d'un reporting spécifique du Conservatoire pour les actions engagées dans le cadre des mesures compensatoires	2	Reporting spécifique
	Définition d'un guide de procédure décisionnel pour l'intervention du Conservatoire dans le cadre des mesures compensatoires	1	Guide de procédure

## Gérer

*En Franche-Comté, les espaces sur lesquels existent des enjeux liés au patrimoine naturel sont pour l'essentiel des milieux semi-naturels, issus de modes d'exploitation des ressources naturelles par différentes activités humaines.*

*Très souvent, ces pratiques d'exploitation ont fortement évolué, que ce soit dans le sens d'une intensification des interventions ou au contraire dans le sens d'un abandon des activités humaines par manque de rentabilité. Dans de nombreux cas, du fait de ces modifications profondes, la conservation ou la restauration du patrimoine naturel impliquent la mise en place d'une gestion active. La non-gestion fait également partie des choix de gestion.*

*Ainsi, afin de favoriser la biodiversité sur ses sites, le Conservatoire met en œuvre différentes opérations de restauration et de gestion : travaux hydrauliques, débroussaillage, pâturage, fauche... C'est à cette occasion que des partenariats sont engagés avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs.*

*Les objectifs et actions suivants répondent donc au rôle de gestionnaire «opérationnel» du Conservatoire, déclinaison majeure d'une de ses missions en tant que gestionnaire de sites. Dans ce cadre, l'objectif est de pouvoir répondre à la poursuite et au développement de ces actions en gestion directe, en intégrant de nouvelles contraintes telles que l'augmentation du nombre de sites gérés.*

### 1.3.1. Déployer les stratégies opérationnelles de gestion

Durant ces cinq prochaines années, le Conservatoire souhaite encore renforcer ses activités de gestionnaire direct des sites qu'il gère. En effet, la démarche globale de mise en œuvre d'actions de gestion écologique ou de restauration fonctionnelle nécessite des compétences complexes sur les plans scientifique, technique et administratif. Ces compétences sont au cœur de l'expérience et du professionnalisme du Conservatoire, ce qui implique le maintien voire le développement de cette activité de maîtrise d'ouvrage des opérations de gestion et de restauration avec un niveau d'exigence élevé, en cohérence avec ce niveau de priorité.

A cet effet, le Conservatoire poursuivra, par des démarches de formation internes et externes, l'acquisition des compétences pluridisciplinaires de son équipe salariée.



Toutefois, l'augmentation des coûts des opérations et travaux de gestion (développement du réseau de sites et des plans de gestion, accroissement des exigences relatives aux travaux de restauration fonctionnelle, obligations liées au suivi de la mise en œuvre des actions menées localement par les partenaires agricoles...) est confrontée aux contraintes financières globales du Conservatoire. En effet, malgré un soutien confirmé des partenaires financiers, les besoins nécessaires à la réalisation de ces opérations sont souvent plus importants que ce que permettent les moyens humains et financiers disponibles.

De ce fait, le Conservatoire doit veiller à optimiser et hiérarchiser ses démarches pour la gestion de ses espaces naturels. Tout d'abord par la mobilisation des outils contractuels et financiers disponibles (Natura 2000, contrats de rivières, ...) mais également par l'intégration dans sa réflexion de méthodes standardisées ou de typologies. Il s'agira ainsi de mettre en adéquation nature des sites / enjeux / actions / coûts afin d'orienter l'ampleur et le type d'intervention (permettre l'acceptation de coûts plus élevés en cas d'enjeux prioritaires et fragiles...). Cela doit être défini au travers d'une typologie des sites. De plus, le Conservatoire privilégiera les interventions permettant la restauration ou le maintien d'un bon état de conservation des milieux ou des espèces.

Afin d'améliorer sa capacité d'intervention sur des espaces ne bénéficiant pas d'une activité agricole adaptée, le Conservatoire poursuivra ses réflexions sur la faisabilité technique et financière d'une équipe technique interne à la structure. Cette réflexion doit répondre aux contraintes spécifiques rencontrées au sein du réseau de sites (pâturage sur des petits sites, sous-traitance non mobilisable en externe à cause de contraintes techniques fortes, petites interventions ponctuelles de routine hors espace agricole...), sans remettre en cause le principe de s'appuyer préférentiellement sur les acteurs locaux pour la réalisation des opérations de gestion.

Le Conservatoire développera des outils de suivi et d'évaluation des actions de gestion menées par site et surtout au niveau du réseau de sites, en premier lieu par la finalisation d'une base de données intégrant les données foncières et les informations relatives aux opérations de gestion déployées.

### 13.2. S'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites

Le développement constant du réseau de sites du Conservatoire et des activités qui y sont menées a progressivement été accompagné par ses différents partenaires financiers. Le Conservatoire a également pu mobiliser d'autres financements en faveur d'actions de gestion ou de restauration des milieux naturels (mesures supplémentaires pour l'environnement en lien avec la LGV Rhin-Rhône branche est...). Pour les sites qui peuvent en bénéficier, le Conservatoire mobilise également l'instrument Life+, dans le cadre du programme « Restauration fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois ». Cependant, il existe un risque que l'augmentation des moyens humains et financiers n'évolue pas au même rythme que le développement de l'activité et le nombre de sites en gestion. Le Conservatoire doit ainsi chercher à optimiser son action, en lien avec l'objectif de déployer les stratégies opérationnelles de gestion. Pour cela, le Conservatoire mettra en place de façon progressive une démarche structurée pour les sous-traitances, avec l'élaboration de procédures normalisées internes d'appel d'offre et de mise en concurrence (cahiers des charges types par opérations, modes de publicités adaptés, critères de choix...). En lien avec cette démarche, le Conservatoire facilitera les liens avec les sous-traitants, par la mise en place d'outils et de procédures spécifiques : listings et descriptifs partagés (des compétences, des moyens techniques mobilisables...) au sein de l'équipe technique, suivi du développement des compétences...

Le Conservatoire recherchera également cette optimisation dans la réalisation concrète des opérations de gestion, par la mutualisation des moyens de gestion avec d'autres gestionnaires de sites (réserves naturelles, espaces naturels sensibles...) ou animateurs de territoire (animateurs Natura 2000, parcs naturels régionaux...); la question des moyens techniques et humains mobilisables en mutualisation pour les actions de pâturage sera notamment à approfondir.





Dans les cas où une approche multi-sites est opportune d'un point de vue scientifique et technique, le Conservatoire favorisera la rédaction de plans de gestion globaux sur ces réseaux de sites, déclinés en notices de gestion par sous-entités. Cette approche facilitera une priorisation des interventions de gestion et une coordination des moyens de gestion déployés.

Enfin, afin de faciliter l'accès pour son équipe technique aux informations relatives aux opérations de gestion, le Conservatoire structurera ou mobilisera des outils et des référentiels techniques et financiers : intégration dans la base de données gestion du Conservatoire, disponibilité des informations techniques, saisie de référentiels de coûts...

### **1.3.3. Accroître l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion et la surveillance des sites**

Le Conservatoire privilégie l'implication des acteurs locaux dans les travaux de gestion des sites afin de favoriser la pérennité des interventions sur ces espaces naturels. En premier lieu, lorsque cet espace a une vocation agricole et que cela est possible, le Conservatoire cherche à confier la gestion de ses sites à des exploitants agricoles (voire piscicoles). La relation avec l'exploitant sera alors formalisée à travers un bail rural à caractère environnemental, sinon avec un autre outil contractuel (convention de mise à disposition SAFER, prêt à usage), intégrant un cahier des charges précis et adapté aux exigences de préservation du site. Un accompagnement de l'exploitant et un suivi des opérations menées est alors nécessaire.

L'intervention pour des travaux de sous-traitance d'exploitants agricoles ou d'entreprises locales permet également de diffuser une information sur les enjeux et les objectifs de préservation du site, tout en permettant de l'inscrire dans une économie locale (dans le respect des règles liées aux procédures d'appels d'offre). Il s'agit également, par un accompagnement et suivi des travaux, d'apporter des éléments de formation à ces acteurs.

Concernant les sous-traitants intervenant, le recours aux structures d'insertion et réinsertion sera réaffirmé, afin d'apporter une réelle plus-value sociale en matière d'insertion et de réinsertion des personnes en difficultés. Le Conservatoire pourra contribuer ainsi au maintien de l'emploi et à la qualification des personnes en réinsertion sociale.

Les sites du Conservatoire peuvent également être un support d'actions d'enseignement et de formation, notamment pour les lycées d'enseignement agricole (lycées de Valdoie (90), François Xavier à Besançon (25), des Fontenelles (25), de Mancy et de Montmorot (39)). Il développera également ses actions de formation auprès des lycées.

Enfin, la compréhension au niveau local des actions menées par le Conservatoire étant un facteur de la pérennité de son action, les démarches d'information autour des travaux seront développées (panneaux temporaires, information dans la presse locale ou les bulletins municipaux...).

Les conservateurs bénévoles du Conservatoire peuvent également grandement contribuer à cet objectif. En 2014, le réseau de conservateurs bénévoles est constitué de 23 personnes présentes sur 20 sites du Conservatoire.

### **1.3.4. Participer à des actions innovantes au travers de la gestion**

La gestion écologique des milieux naturels peut faire appel dans un certain nombre de cas à une ingénierie innovante. Celle-ci peut toucher des domaines techniques (adaptation des matériels face à des contraintes particulières...), scientifiques (développement de protocoles pour l'évaluation de l'impact de la gestion, analyses territoriales...), ou partenariaux (développement de projets multi-acteurs...). Il peut également s'agir de la prise en compte de facteurs encore peu traités dans les problématiques de gestion, telles que l'intégration d'influences exogènes particulières (réchauffement climatique). Le Conservatoire cherchera à poursuivre le développement de ces techniques ou démarches innovantes, en lien avec des structures ou entreprises spécifiques, et dans l'optique d'une diffusion auprès des autres gestionnaires de milieux naturels.

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
1.3.1. Déployer les stratégies opérationnelles de gestion	Maintien de la responsabilité du Conservatoire comme maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de gestion et de restauration en faveur de l'accroissement de la biodiversité et de la fonctionnalité des sites	1	Temps consacré à la gestion des sites
	Recherche de mutualisation de compétences, moyens et outils de gestion avec les autres gestionnaires de milieux naturels (RN, sites ENS, animateurs natura 2000, PNR...)	2	Nombre et liste des partenariats engagés
	Définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur nature, de leurs enjeux, de l'ouverture au public..., qui permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions en termes de gestion	2	Typologie
	Développement des outils d'évaluation et de synthèse pour chaque site et au niveau du réseau du Conservatoire	1	Outils développés
	Consolidation des compétences pluridisciplinaires des salariés (techniques de gestion, restauration fonctionnelle, pâturage, réglementation...) par une formation interne et externe	1	Formations suivies
1.3.2. S'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites	Réalisation d'une étude de la faisabilité d'une équipe technique interne	2	Bilan sur cette faisabilité
	Mise en place de procédures normalisées internes de mise en concurrence	1	Procédure
	Recherche d'une optimisation des liens avec les sous-traitants (listings, procédures, formations et compétences...) dans le respect des règles de mise en concurrence	2	Liste des outils spécifiques
	Recherche d'optimisation de la gestion par pâturage (mutualisation des moyens, liens avec autres gestionnaires, agriculteurs locaux...)	1	Nombre d'actions mutualisées et partenaires
	Développement de plans de gestion multi-sites	2	Nombre de plans de gestion
	Développement d'outils et de référentiels pour la gestion (base de données, travaux, référentiels coûts...)	1	Liste des outils et référentiels spécifiques
1.3.3. Accroître l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion et la surveillance des sites	Consolidation de l'appropriation locale par l'implication des acteurs agriculteurs locaux, au travers d'une mise à disposition dans le respect d'un cahier des charges (baux ruraux environnementaux, CMD SAFER...)	1	Nombre de partenaires agricoles, nombre et surfaces concernées de baux ou cahiers des charges
	Accompagnement d'une intégration locale et formation par une sollicitation des acteurs économiques locaux dans les travaux de sous-traitance, dans le respect des règles de mise en concurrence	1	Nombre de sous-traitants locaux intervenant
	Développement de l'information et de l'association des collectivités et des populations locales (information pour les travaux, conservateurs locaux, association des lycées agricoles...)	1	Nombre d'informations spécifiques et nombre de conservateurs locaux
1.3.4. Participer à des actions innovantes au travers de la gestion	Développement des liens avec les structures et entreprises innovantes (matériels, concepts...) pour la gestion des milieux naturels	2	Bilan des liens et des événements matériels/concepts testés
	Proposition d'actions innovantes et d'expérimentations pour la gestion des milieux naturels	1	Liste des actions, articles spécifiques
	Réflexions pour l'intégration des influences exogènes particulières (changements climatiques...) aux problématiques de gestion	2	Bilan des réflexions menées



# Valoriser

*Outre son action principale de préservation de l'environnement, le Conservatoire amène localement à la prise en compte citoyenne des enjeux de protection du patrimoine naturel. Cette action est indispensable pour une implication et une appropriation locale de notre démarche de préservation et de gestion, facteurs nécessaires pour qu'elle soit durable et efficace.*

*Au niveau régional, le Conservatoire est amené à diffuser des informations permettant de sensibiliser les acteurs du territoire à la protection des milieux naturels, mais également d'apporter des informations ou des références techniques et scientifiques.*

## **1.4.1. Développer la sensibilisation des acteurs et des habitants du territoire sur la nécessité de protection des sites**

Sensibiliser et rendre la population locale actrice de son patrimoine constitue un enjeu fort pour une implication dans la durée. C'est pourquoi le Conservatoire devra mettre en place ou développer des outils d'information pédagogiques et attractifs à l'attention des habitants des communes sur lesquelles sont présents les sites du Conservatoire.

Ainsi, la réalisation de fiches-sites pédagogiques synthétisant les plans de gestion devra être systématique lors de l'édition d'un tel document. Celles-ci pourront être diffusées avec les bulletins communaux ou lors de sorties nature ou soirées d'information. Elles seront également disponibles sur Internet.

Des soirées d'information continueront à être proposées. Une réflexion sera menée afin de rendre celles-ci plus attractives.

Les relations avec les journalistes devront être entretenues régulièrement, le relais d'information dans les médias locaux permettant de sensibiliser efficacement aussi bien les élus que les habitants. Les sites Internet et les réseaux sociaux seront également utilisés dans ce sens.

Toujours afin de permettre l'appropriation des enjeux de la préservation d'un site naturel, des événementiels locaux (inauguration de sites, de sentiers, visites de chantiers) seront poursuivis et développés.

L'implication des acteurs locaux dans l'organisation d'actions de sensibilisation du Conservatoire est primordiale pour la réussite de celles-ci et pour tisser des relations privilégiées. Que cela soit pour l'organisation d'animations, de sorties découverte, d'événementiels, de chantiers nature, de visites de chantier ou la réalisation de panneaux d'information par exemple, les élus ou acteurs locaux seront, dans la mesure du possible, couramment sollicités.

L'ancrage territorial et la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel passe également par la réalisation d'animations scolaires. La sensibilisation des plus jeunes est un enjeu important. Les sites naturels du Conservatoire sont un excellent support. Des projets pédagogiques, alliant travail en classe et sorties sur le terrain, continueront à être proposés aux établissements situés à proximité des sites. Ils seront réalisés en interne ou en partenariat avec des structures locales d'éducation à l'environnement.

## **1.4.2. Favoriser l'accueil encadré du public sur les sites**

Le réseau des sites constitue un support de sensibilisation pertinent pour illustrer la nécessité de préserver les différents milieux naturels rencontrés en Franche-Comté et faire connaître ce patrimoine, ses richesses, son fonctionnement.

L'équipement d'un site est variable, allant d'un simple panneau d'accueil et d'information à la



création de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accueil du public sur un site ne se fait qu'en cas de compatibilité avec les enjeux écologiques de l'espace concerné. Des études de fréquentation sont envisagées, avec la pose d'éco-compteurs, afin d'adapter au mieux les actions de valorisation à la sensibilité des espèces et des milieux.

Plus largement, le Conservatoire a engagé une réflexion sur la valorisation et l'ouverture au public des sites naturels dont il a la gestion. Une définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur potentialité d'ouverture au public permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions pour la valorisation.

Il s'agira ensuite pour le Conservatoire de développer l'accès du site au public dans un objectif de sensibilisation et d'appropriation des sites par les acteurs locaux, en fonction du statut du site, des contraintes techniques ou de sensibilité, de la volonté locale..., en prenant en compte dans la mesure du possible les contraintes du public en situation de handicap.

### 14.3. Accroître la lisibilité et la visibilité de l'action du CEN

Afin d'améliorer la reconnaissance du Conservatoire comme acteur incontournable de la préservation et la gestion des milieux naturels en Franche-Comté, il est important de communiquer autour de son existence, de son action, de ses missions...

L'élaboration d'un plan de communication permettra de répondre à la problématique suivante : comment, en fonction des cibles, apporter une information permettant de transmettre les connaissances et les expériences du Conservatoire, améliorer sa lisibilité et sa visibilité et développer son attractivité ?

Ce plan de communication permettra de mettre en place ou développer de façon pertinente différents outils d'information à destination de l'ensemble des acteurs : site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, bilan d'activité pédagogique, livrets d'information, exposition, relations presse...

L'organisation d'au moins un événementiel régional, dans un objectif de communication à destination du plus grand nombre, sera également programmé durant la période de ce plan d'actions. Ces manifestations font souvent l'objet de larges couvertures médiatiques indispensables à la communication institutionnelle de l'ensemble des partenaires impliqués dans la préservation du réseau de sites.

### 14.4. Publier et faire connaître des références techniques et scientifiques

Le Conservatoire déploie ses compétences pour la gestion du patrimoine naturel régional et ses enjeux de conservation. Il assure une veille scientifique et technique et participe à des échanges de données pour garantir la pertinence des actions de gestion et de restauration déployées. Dans ce cadre, il cherchera à faire connaître les données techniques et scientifiques recueillies, synthétisée et compilées afin de les partager au bénéfice du réseau des acteurs de la préservation des espaces naturels.

Ces références seront diffusées dans le cadre de la participation du Conservatoire à des conférences, voire par l'organisation de rencontres sur des thématiques de gestion, mais également par la publication de documents spécifiques.



OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
<b>1.4.1.</b> <b>Développer la sensibilisation des acteurs et des habitants du territoire sur la nécessité de protection des sites</b>	Mise en place ou développement d'outils d'information à l'attention des acteurs locaux (fiches-sites pédagogiques synthétisant les plans de gestion, soirées d'information, relations presse...)	1	<i>Nombre d'outils ou d'actions réalisées, nombre d'articles parus</i>
	Implication des partenaires locaux dans les actions du CEN notamment par une participation à l'organisation d'animations et d'événementiels, à la réalisation de panneaux d'information, aux chantiers nature, à des visites de chantiers...	1	<i>Nombre d'actions réalisées</i>
	Développement des animations scolaires en interne ou en partenariat avec les structures locales d'éducation à l'environnement	2	<i>Nombre d'animations</i>
	Mise en place d'«événementiels» locaux : inauguration de sites, de sentiers, visites de chantiers...	1	<i>Nombre d'actions Nombre de participants</i>
<b>1.4.2.</b> <b>Favoriser l'accueil encadré du public sur les sites</b>	Définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur potentialité d'ouverture au public, qui permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions pour la valorisation.	1	<i>Document réalisé</i>
	Développer l'accès du site au public dans un objectif de sensibilisation, en fonction du statut du site, des contraintes techniques ou de sensibilité, de la volonté locale..., en prenant en compte dans la mesure du possible les contraintes du public en situation de handicap	1	<i>Nombre d'outils d'interprétation mis en place</i>
<b>1.4.3.</b> <b>Accroître la lisibilité et la visibilité de l'action du CEN</b>	Elaboration d'un plan de communication	1	<i>Plan de communication rédigé</i>
	Mise en place ou développement d'outils d'information à l'attention de l'ensemble des acteurs : site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, bilan d'activité pédagogique, livrets d'information, exposition, relations presse...	1	<i>Nombre d'outils réalisés</i>
	Organisation d'un événementiel ponctuel, dans un objectif de communication à destination du plus grand nombre	2	<i>Nombre de personnes touchées</i>
<b>1.4.4.</b> <b>Publier et faire connaître des références techniques et scientifiques</b>	Contribution au développement de documentation technique (cahiers techniques, etc.)	2	<i>Nombre d'outils réalisés</i>

A scenic landscape featuring a calm lake in the distance, surrounded by lush green forests and rolling hills. In the foreground, several brown Highland cattle are grazing in a field. A semi-transparent red box with rounded corners is positioned in the middle of the image, containing white text. On the left side, a vertical title is written in white, with a large stylized number '2' at the top.

2

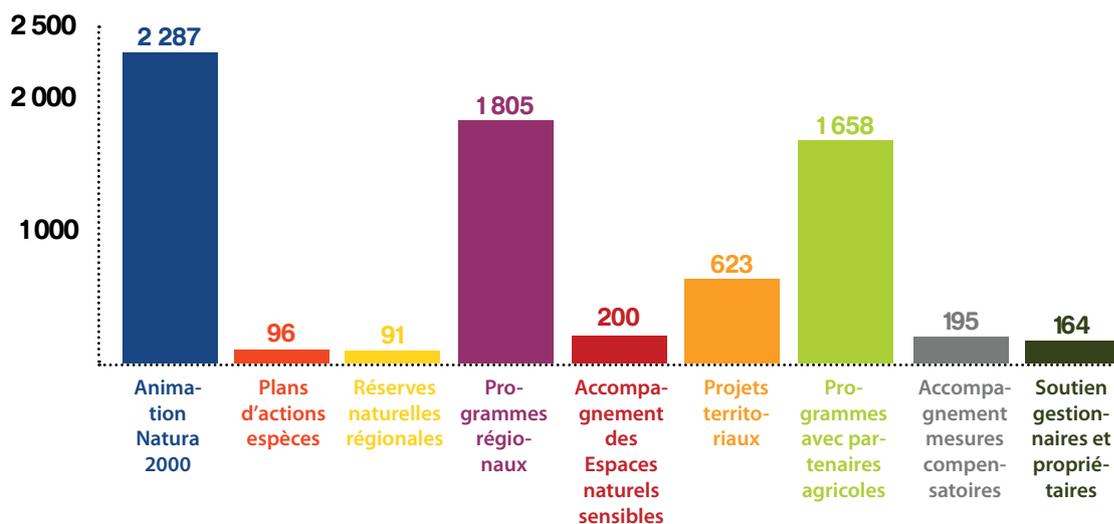
axe structurant

Développer, soutenir et démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques

# Etat des lieux

En 2013, 7 120 ha ont été concernés par les interventions du CEN Franche-Comté au travers de ses missions d'accompagnement et d'expertise.

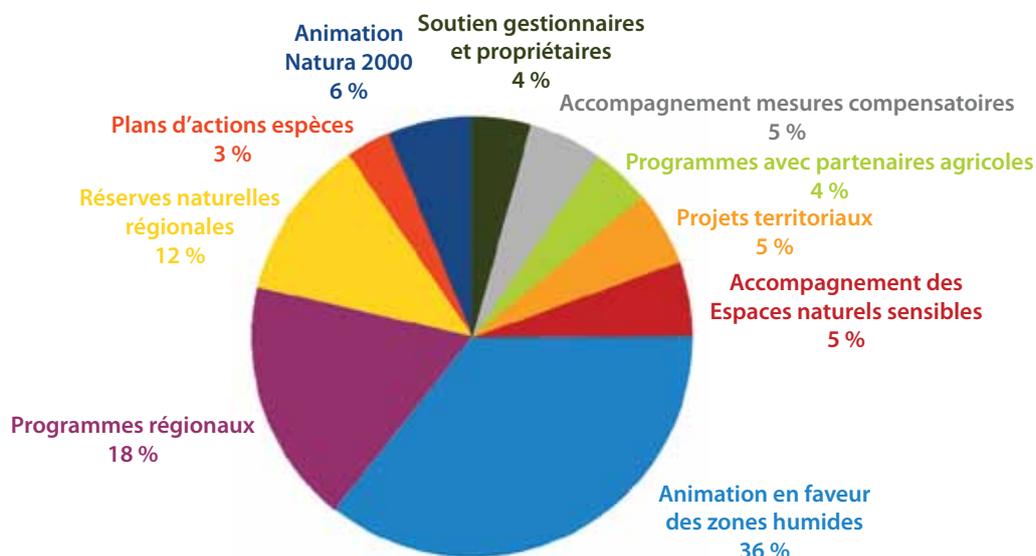
> **Superficies concernées en 2013 par les différents types d'interventions du CEN Franche-Comté au travers de ses missions d'accompagnement et d'expertise pour l'émergence et la mise en œuvre de politiques publiques et de projets territoriaux favorables à la préservation des milieux et des espèces**



\* ces surfaces ne se superposent aucunement avec les surfaces en maîtrise foncière et d'usage identifiées dans l'axe 1, exceptées celles en Réserves naturelles régionales (91 ha).

Ces interventions se sont portées en 2013 majoritairement sur différents types de milieux : milieux xériques, pelouses calcicoles et marneuses / Tourbières et marais / Prairies humides / Mares / Stations accueillant des espèces à enjeu (notamment Azuré de la croisette). Mais également : Boisements âgés / Prés-bois / Etangs

> **En 2013, répartition du temps salarié programmé pour les différents types d'interventions du CEN Franche-Comté au travers de ces missions d'accompagnement et d'expertise**



**S**a dimension régionale, ses compétences pluridisciplinaires pour la gestion des milieux naturels et semi-naturels et l'expérience acquise dans la prise en compte des contextes locaux, ont amené le Conservatoire d'espaces naturels à développer son action vers des programmes régionaux, d'animation et de soutien aux politiques en faveur du patrimoine naturel. Cette démarche partenariale de concertation doit permettre d'étendre les actions, ou de démultiplier, en impliquant l'ensemble de la société (collectivités, acteurs socio-économiques, partenaires techniques et scientifiques...) au delà des seuls sites préservés et gérés par le Conservatoire d'espaces naturels.

# Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel

*Le Conservatoire est impliqué dans de nombreuses démarches (Natura 2000, espaces protégés...) et poursuit cet engagement, en particulier suite au développement de nouvelles politiques environnementales, telles que le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), la Stratégie de création des aires protégées (SCAP), les espaces naturels sensibles (ENS), les démarches régionales en faveur des zones humides... Le Conservatoire contribue également au déploiement de programmes régionaux thématiques et/ou pluridisciplinaires et à la mise en œuvre d'actions de protection ou de gestion pour les espèces bénéficiant de plans d'actions.*

## 2.1.1. Contribuer au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le Conservatoire a activement participé à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), piloté conjointement par la Région et l'État, au travers de nombreuses contributions (Comités régionaux Biodiversité, groupes de travail, comités territoriaux et entretiens avec les bureaux d'études en charge de l'élaboration du SRCE ...). Des contributions ont régulièrement été apportées conjointement avec les autres structures du Plateau du patrimoine naturels de la MEFC.

Lors de la mise en œuvre du Plan d'actions stratégique du SRCE, le Conservatoire poursuivra son accompagnement auprès de l'État et de la Région dans le cadre général de ce dispositif.



Les principaux éléments d'intervention du Conservatoire dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique renvoient à d'autres parties du plan d'actions quinquennal :

> Au travers du réseau de sites préservés et de son développement, avec pour objectif de voir ces sites intégrer les différentes sous-trames du Schéma régional de cohérence écologique, essentiellement en tant que réservoirs de biodiversité, mais également en contribuant à la prise en compte des corridors et espaces de fonctionnalité. Le futur développement du réseau de sites en maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire s'appuiera sur ces différentes sous-trames et sur les orientations du Plan d'actions stratégique du SRCE (cf Axe structurant 1 / Sous-axe 2 / objectif « Développer les stratégies foncières »).

> Au travers de l'apport de l'expertise du Conservatoire auprès de l'État, de la Région et des collectivités pour l'accompagnement de la mise en œuvre locale du Schéma régional de cohérence écologique (cf Axe structurant 2 / Sous-axe 3 / objectif « Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux »).

Cependant, à cette échelle d'intervention, les actions du Conservatoire consisteront essentiellement en un soutien pour la démarche de suivi et d'évaluation du SRCE, ainsi que pour aider à compléter et actualiser certains éléments de connaissance sur la Trame verte et bleue régionale. Par ses missions d'accompagnement des politiques publiques, le Conservatoire participera également à la sensibilisation des acteurs et porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la Trame verte et bleue.

## 2.12. Poursuivre voire renforcer les implications du Conservatoire dans le réseau Natura 2000, aux côtés des collectivités et de l'Etat

Bénéficiant d'une connaissance fine de certains territoires, notamment du fait de la rédaction de Documents d'objectifs, le Conservatoire a proposé à l'Etat et aux collectivités maîtres d'ouvrage de les accompagner dans l'animation de sites. Cette action d'animation technique et scientifique se poursuivra sur les sites actuels (« Pelouses de la région vésulienne et Vallée de la Colombine », « Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars » et probablement « Côte de Champvermol ») sans pour autant écarter la possibilité de l'étendre à d'autres sites en croisant les attentes des partenaires avec le positionnement stratégique du Conservatoire.

Le Conservatoire est également présent dans de nombreux Comités de pilotage de sites Natura 2000, ainsi que dans les comités départementaux et régionaux ; il poursuivra ces interventions.

Le Conservatoire continuera par ailleurs à s'impliquer dans les chartes et contrats Natura 2000 en fonction des crédits disponibles.

## 2.13. Accompagner les politiques européennes en faveur de la biodiversité

En juin 2014, a été lancé le **programme LIFE+ « Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois »**. Suite au constat de la richesse du massif jurassien pour les tourbières (400 sur tout le massif mais de petite taille - 10 ha en moyenne - particularité de ces tourbières jurassiennes en contexte calcaire qui conduit à la juxtaposition de milieux acides et basiques, générant une richesse biologique tout à fait exceptionnelle...), il existe un consensus quant à la nécessité d'engager un nouveau programme d'ampleur pour les préserver.

Un certain nombre de structures se sont donc associées afin de monter un programme de réhabilitation ambitieux. Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels, le Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, le Parc naturel régional du Haut-Jura, l'Association des amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray, le Syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de



valorisation du bassin versant et la DREAL Franche-Comté ont travaillé de concert afin de déposer un projet LIFE+, permettant de mobiliser d'importants financements européens, complétés côté français par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le ministère de l'Environnement, le Conseil régional et les Départements concernés.

Concrètement, ce projet est axé autour de la réhabilitation du fonctionnement hydrologique des tourbières. D'importants travaux vont être conduits dans cette perspective, dont notamment la neutralisation de fossés de drainage (16 km), la réhabilitation de cours d'eau (12 km), la régénération de zones d'extraction (7 ha) ou l'abattage de plantations de résineux (51 ha). Au total, ce sont 60 tourbières, répartis au sein de 16 sites Natura 2000 du Doubs et du Jura, qui feront l'objet d'interventions à des fins de réhabilitation. Celles-ci impacteront positivement plus de 600 ha d'habitats et permettront ainsi d'améliorer le fonctionnement de 35 % des surfaces tourbeuses présentes.

Les interventions en tourbières étant relativement complexes (au niveau technique et administratif), les actions préparatoires n'ont pas été négligées. Par ailleurs, et notamment afin que ce programme puisse créer une dynamique dépassant les seuls sites concernés, un volet de communication et de sensibilisation sera également mis en œuvre (journée des tourbières, film pédagogique, etc.).

Pour ce faire, ce programme mobilisera un budget total de 8 millions d'euros. Il représente ainsi une opportunité forte pour notre territoire afin d'agir concrètement et durablement pour la sauvegarde des milieux tourbeux... tout en induisant également des retombées économiques directes ou indirectes non négligeables pour le Massif.

## 2.1.4. Développer les actions de protection et de gestion pour les espèces prioritaires (espèces à plan d'action)

Certaines espèces ciblées par les plans d'action sont particulièrement bien présentes sur le réseau de sites du Conservatoire, qui porte ainsi une responsabilité particulière vis à vis de ces espèces.

> Le Conservatoire poursuivra l'animation du plan régional en faveur de l'azuré de la croisettes, en lien avec l'ensemble des partenaires participants à sa mise en œuvre. Il veillera à la cohérence avec le PNA « *Maculinea* » porté au niveau national par l'OPIE et avec sa déclinaison régionale, pour les autres espèces de *Maculinea*, portée par le CBNFC-ORI.

> Le Conservatoire participera à la déclinaison régionale et à la mise en œuvre locale des actions de protection et de gestion pour les plans d'action portées par les autres structures opératrices. Tout d'abord, le Conservatoire poursuivra son rôle de gestionnaire de milieux naturels au sein de son réseau de sites en maîtrise foncière ou d'usage. Dans ce cadre, les enjeux liés aux espèces à plan d'action seront spécifiquement identifiés et généralement définis comme prioritaires dans la description des enjeux de conservation, la définition d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des opérations. Les actions nécessaires à la préservation et l'évaluation des interventions seront menées par le Conservatoire dans le cadre méthodologique défini par le PRA. Le Conservatoire transmettra à l'opérateur du Plan les informations, issues de la rédaction du plan de gestion et lors de sa mise en œuvre (travaux, suivis...), qui lui sont nécessaires.

De plus, le Conservatoire pourra accompagner l'opérateur du plan d'action, et les éventuels animateurs ou opérateurs territoriaux concernés (sites N2000, PNR,...), pour faire émerger des projets de préservation et de gestion conservatoire sur les sites accueillant ces espèces, en recherchant le gestionnaire le plus adapté au contexte. Le Conservatoire pourra éventuellement intervenir au travers d'une maîtrise foncière ou d'usage si cette possibilité est la plus adaptée.



## 2.15. Accompagner l'Etat et la Région dans le cadre des zones protégées

Protection réglementaire et protection foncière sont très complémentaires et se renforcent l'une et l'autre. Le Conservatoire apportera sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de création d'aires protégées de l'État et de la politique « Réserves naturelles régionales » du Conseil régional. Le Conservatoire recherchera à contribuer ainsi à la mise en œuvre de mesures réglementaires là où elles se révèlent utiles et nécessaires. Il pourra le faire en proposant de nouveaux sites, en accompagnant la mise en œuvre des procédures de classement, en se positionnant pour assurer la gestion de certains sites, voire en assurant l'animation territoriale auprès de propriétaires, privés ou publics, pour la création de réserves naturelles.

Dans le cadre de la SCAP, le Conservatoire poursuivra l'étude de faisabilité d'un partenariat avec les autorités militaires, notamment et en priorité sur la gestion des milieux naturels du camp militaire de Valdahon en concertation avec les structures déjà impliquées sur le terrain.

## 2.16. Mettre en place, animer et participer à des programmes régionaux thématiques dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité partenariale

Le Conservatoire a depuis longtemps développé et porté des programmes régionaux thématiques et/ou pluridisciplinaires. Le Conservatoire poursuivra et amplifiera l'ambition de ces programmes régionaux, en veillant à leur structuration en lien avec les actions des intervenants régionaux et locaux concernés (gestionnaires, collectivités...) afin de proposer une mise en cohérence des objectifs et des outils disponibles.

Ainsi le Conservatoire poursuivra le développement des programmes suivants :

> **Le Programme régional d'actions en faveur des mares de Franche-Comté (PRAM)** a été initié et porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et l'Office national des forêts dès 2005, avec un partenariat assurant une complémentarité des compétences (milieux ouverts et forestiers). Au début du programme, les efforts ont été consacrés à l'inventaire des mares au niveau régional, à la définition de réseaux pilotes cohérents de mares (échelle intercommunale) et à la réalisation de plans de gestion sur ces réseaux. Puis, les actions de restauration et de création de mares ainsi que d'amélioration du fonctionnement de la matrice inter-mares ont été mises en œuvre en lien étroit avec la profession agricole. Afin de partager avec le plus grand nombre d'acteurs les connaissances acquises, un vaste programme de communication a également vu le jour (site internet, plaquettes de communication, lettres d'information, conférences, etc.). Ce dernier s'accompagne d'un inventaire permanent des mares, via entre autres un formulaire en ligne, qui comptabilise en avril 2014 près de 3 850 mares. Dans un souci d'exemplarité, l'expérience acquise jusqu'alors sur les réseaux pilotes est mise à profit au travers de missions d'assistance technique pour les collectivités et particuliers. En 2014 et 2015, le PRAM entrera dans une phase d'évaluation du programme afin d'appréhender la forme que prendra la poursuite des actions régionale en faveur des mares.

> **Le Plan d'actions en faveur des tourbières** a pour objectif de structurer la dynamique régionale existante en intégrant l'ensemble des acteurs de la préservation des tourbières, ce qui était moins le cas du programme tourbières précédent (PRAT – Programme régional d'actions en faveur des tourbières, essentiellement tourné vers les sites du Conservatoire). Ce plan d'actions comprendra un état des lieux des données disponibles, la définition d'enjeux de conservation et d'objectifs à moyen et long termes, des actions opérationnelles types et des mesures d'évaluation du projet. Un programme Life+ constitue un volet d'action opérationnel du Plan régional, doté de moyens financiers et centré sur les tourbières du massif jurassien (voir ci-dessous). La réflexion préalable à la réalisation du Plan d'actions a été conduite depuis 2012 ; sa rédaction, réalisée en concertation avec les partenaires, doit aboutir à une parution du document en 2015.



## 2.17. Favoriser la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides

Le Conservatoire s'impliquera pour la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides, dans le cadre du 10<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée Corse, du SDAGE et du Programme de mesures.

Au delà des participations aux échanges dans certaines commissions (commissions territoriales...), le Conservatoire intégrera ces objectifs prioritaires dans ses missions de gestionnaire de milieux naturels pour la préservation et la restauration des zones humides. Ces enjeux seront d'ailleurs intégrés dans la stratégie foncière du Conservatoire (cf Axe structurant 1 / Sous-axe 2 / objectif « Développer les stratégies foncières »), en direct et en lien avec les collectivités et autres acteurs du foncier.

Dans le cadre de l'Animation régionale en faveur des zones humides, le Conservatoire poursuivra son accompagnement auprès de l'État, de l'Agence de l'eau et de la Région, en lien et en soutien des opérateurs départementaux et territoriaux œuvrant pour le développement local des actions de connaissance, prise en compte, préservation et restauration des zones humides. La diffusion des actions menées sur le territoire régional et la structuration d'un réseau d'acteurs techniques pourra également se poursuivre dans le cadre de l'animation régionale, en cohérence avec les politiques des acteurs du territoire.

Le Conservatoire apportera ou favorisera un accompagnement technique et scientifique pour la préservation et la restauration des zones humides.

## 2.18. Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux

Le Conservatoire s'est impliqué dans le montage et l'animation de projets agro-environnementaux, en partenariat avec les chambres d'agriculture. Afin de favoriser la prise en compte d'activités agricoles herbagères extensives en espace rural, le Conservatoire s'impliquera dans les réflexions (dont la nouvelle PAC) et le développement de projets partenariaux en lien avec le prochain programme régional de développement rural (FEADER). Ces réflexions et projets pourront être menés en lien avec la recherche de moyens permettant de développer des démarches pastorales sur des espaces agricoles à forte contrainte (pelouses sèches, zones humides...) (cf Axe structurant 1 / Sous-axe 3 / objectif « S'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites »).

## 2.19. Accompagner les politiques départementales Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'avancement de l'élaboration des stratégies « Espaces naturels sensibles » est hétérogène au niveau des départements francs-comtois.

Ainsi, selon les départements et les situations locales, le Conservatoire continuera de proposer et d'assurer une gestion déléguée d'espaces naturels sensibles. Il poursuivra également l'accompagnement technique ou scientifique sur certains sites auprès du département, du gestionnaire local ou de la collectivité. Il pourra également dans certains cas proposer l'inscription de nouveaux espaces naturels sensibles.

Le Conservatoire poursuivra également son accompagnement des Départements dans les réflexions sur la définition, la mise en œuvre ou l'évolution de ces stratégies « Espaces naturels sensibles ».



OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
<u>2.1.1.</u> Contribuer au schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	Contribution du Conservatoire à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (contribution à la mise en oeuvre du plan d'actions, participation au comité régional, aux groupes de travail...).	1	<i>Nombre de participations</i>
	Intégration et développement du réseau de sites du Conservatoire en tant que réservoirs de biodiversité, voire corridors, des différentes sous-trames du SRCE	1	<i>Inscription des sites</i>
<u>2.1.2.</u> Poursuivre voire renforcer les implications du Conservatoire dans le réseau Natura 2000, aux côtés des collectivités et de l'Etat	Poursuite de l'animation technique pour accompagner les collectivités sur les sites Natura 2000 : Pelouses de Champlitte, Vallée de la Colombine, Côte de Champvermol...	1	<i>Nombre de sites N2000 animés ou co-animés</i>
	Mise en œuvre de contrats sur les sites du Conservatoire	1	<i>Nombre de contrats</i>
	Accompagnement des propriétaires pour la mise en œuvre de contrats	1	<i>Nombre de contrats</i>
	Engagements du Conservatoire sur les Chartes Natura 2000	1	<i>Nombre de chartes signées</i>
<u>2.1.3.</u> Accompagner les politiques européennes en faveur de la biodiversité	Accompagnement du Conservatoire auprès des services de l'Etat et des collectivités : réflexions régionales, participation aux rencontres des opérateurs, participation aux comités de pilotage de sites Natura 2000	1	<i>Nombre de participations</i>
	Coordination du programme Life + «Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois», en partenariat avec les bénéficiaires associés du projet et en cohérence avec le Plan d'actions en faveur des tourbières	1	<i>Bilan du Life +</i>
<u>2.1.4.</u> Développer les actions de protection et de gestion pour les espèces prioritaires (espèces à plan d'action)	Lancement d'une réflexion pour le développement de programme Life sur d'autres secteurs francs-comtois	1	<i>Bilan annuel</i>
	Poursuite de l'animation du plan régional en faveur de l'azuré de la croisette	1	<i>Bilan annuel</i>
<u>2.1.5.</u> Accompagner l'Etat et la Région dans le cadre des zones protégées	Participation à la déclinaison régionale et à la mise en œuvre locale des actions issues des plans portés par d'autres structures.	1	<i>Bilan annuel</i>
	Contribution à l'élaboration, à la mise en place et à l'actualisation de la SCAP en Franche-Comté	1	<i>Nombre de participations et nature de la contribution</i>
	RNN : gestion de la Réserve naturelle nationale du Ravin de Valbois	1	<i>Bilan annuel</i>
	RNR : gestion des Réserves naturelles régionales de la Côte de Mancy et du Vallon de Fontenelay	1	<i>Bilan annuel</i>
	Finalisation du dossier pour la création de la RNR de la tourbière de la Grande Pile et candidature comme gestionnaire	1	<i>Bilan annuel</i>
	Proposition de nouveaux espaces protégés au titre des RNR, et positionnement pour la gestion d'espaces naturels nouvellement protégés en fonction de l'opportunité de cette candidature	1	<i>Nombre de nouveaux sites</i>
Développement des liens avec les instances militaires en vue d'accompagner les camps pour la gestion de leurs milieux naturels : prioritairement le camp militaire de Valdahon	1	<i>Nombre de sites concernés</i>	

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
2.1.6. Mettre en place et animer des programmes régionaux thématiques dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité partenariale	Renouvellement et évolution du Programme régional d'actions en faveur des mares de Franche-Comté	1	<i>Nouveau programme puis Bilan annuel</i>
	Rédaction et mise en œuvre d'un Plan d'actions en faveur des tourbières, avec l'ensemble des gestionnaires et partenaires régionaux intervenant en faveur des tourbières	1	<i>Plan d'actions puis bilan annuel</i>
	Développement éventuel d'autres démarches : pelouses sèches, vallées alluviales	1	<i>Nombre de démarches engagées et documents éventuels</i>
2.1.7. Favoriser la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides	Soutien au 10 <sup>e</sup> Programme de l'AERMC, au SDAGE et au programme de mesures	1	<i>Nombre de participations et contrat cadre</i>
	Poursuite et développement de l'Animation régionale en faveur des zones humides, et structuration du projet régional en faveur des zones humides	1	<i>Bilan annuel</i>
	Contribution aux objectifs de l'AERMC pour le développement de la maîtrise foncière sur les zones humides, en direct et en lien avec les collectivités et autres acteurs fonciers	1	<i>Nombre de sites (et/ou surfaces) acquis en direct ou par d'autres partenaires et contrat cadre</i>
	Aide au développement de l'accompagnement technique et scientifique pour la préservation et la restauration des zones humides	1	<i>Nombre d'actions d'accompagnement</i>
2.1.8. Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux	Poursuite du montage et de l'animation de projets agro-environnementaux sur les territoires à forts enjeux patrimoniaux et/ou stratégiques	1	<i>Nombre de projets et mesures (nombre et surfaces) engagées</i>
	Accompagnement auprès des services de l'Etat et de la Région pour l'évolution des démarches agro-environnementales	1	<i>Nombre de participations et nature de la contribution</i>
2.1.9. Accompagner les politiques départementales Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Contribution du Conservatoire à l'élaboration ou l'évaluation des schémas départementaux	1	<i>Nombre de participations aux comités ENS ou groupes de travail</i>
	Développement de projets et de la gestion de sites par le Conservatoire pour mettre en oeuvre les schémas ENS	1	<i>Nombre de sites ENS gérés par le Conservatoire</i>
	Accompagnement technique ou scientifique des départements ou d'autres gestionnaires de sites ENS	1	<i>Nombre de sites ENS pour lequel le Conservatoire apporte un accompagnement</i>

# Apporter une expertise technique et scientifique

## 2.2.1. Apporter une expertise technique et scientifique pour la déclinaison des politiques publiques

Le Conservatoire peut apporter aux acteurs des politiques publiques et aux collectivités des éléments d'expertises scientifiques, techniques et territoriales sur de nombreux sujets relatifs aux enjeux biodiversité, par un apport de connaissances, de retours d'expérience ou des contributions méthodologiques.

Dans ce cadre, et en fonction des orientations prévues dans le cadre de la Loi relative à la biodiversité (projet de loi au moment de la rédaction du plan d'actions quinquennal), le Conservatoire participera aux éventuelles réflexions pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour la biodiversité.

Par ailleurs, le Conservatoire apportera son expérience et son savoir-faire dans le cadre des nombreux comités ou commissions dont il est membre : CRBio, Commission géographique Saône-Doubs, Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites, comités techniques SAFER, CDOA, CRAE, Contrats de rivière...

Enfin, le Conservatoire poursuivra sa participation aux réflexions menées par les services de l'Etat et les collectivités pour renforcer l'efficacité des mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser ». Comme précisé et détaillé précédemment dans ce document (Axe structurant 1 / Sous-axe 2 / objectif « Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires »), le Conservatoire s'appuiera alors sur les principes guidant son action dans le cadre des mesures compensatoires (p 33).

## 2.2.2. Apporter une expertise technique et scientifique opérationnelle

Le Conservatoire est amené à intervenir pour un accompagnement sur des sites bénéficiant d'une gestion déjà assurée par un tiers ; il poursuivra cette action. Dans ce cas, le Conservatoire apporte son expertise au gestionnaire en place en lui prodiguant des conseils, recommandations ou cadrages techniques (cahiers des charges, cahiers de pâturage...) afin que cela lui permette de conduire au mieux les opérations de gestion favorables au patrimoine naturel du site. Cette intervention est réalisée hors d'une maîtrise foncière ou d'usage du site par le Conservatoire. Dans certains cas, il s'agira d'apporter des éléments de diagnostic écologique complémentaires à ce dont ils disposent, sur certains groupes taxonomiques ou informations sur la fonctionnalité du site.

Cet accompagnement peut concerner des collectivités, des propriétaires privés, des agriculteurs, des gestionnaires d'espaces naturels voire des organismes tels que l'Office national des forêts ou le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (autour du lac de Vouglans).



Le Conservatoire souhaitera poursuivre, si le dispositif est maintenu, son expertise pour la prise en compte des enjeux patrimoniaux et l'accompagnement des travaux dans le cadre des contrats de progrès en faveur des espaces pastoraux du massif du Jura, en lien avec l'Office national des forêts (pour les interventions sur les prés-bois notamment) et les Chambres d'agriculture.

Le Conservatoire poursuivra son accompagnement de maîtres d'ouvrage dans le cadre de la définition opérationnelle et la mise en œuvre de mesures compensatoires, afin de minimiser les pertes et optimiser les actions de compensation. Comme précisé et détaillé précédemment dans ce document (Axe structurant 1 / Sous-axe 2 / objectif « Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires »), le Conservatoire s'appuiera alors sur les principes guidant son actions dans le cadre des mesures compensatoires (p 35). Il s'agira notamment de définir puis d'appliquer un guide de procédure décisionnelle permettant de faciliter la prise de décision des instances du Conservatoire sur sa possibilité d'accompagnement. A noter qu'il sera également important de s'attacher, pour le positionnement du Conservatoire, au distinguo d'une variante aux mesures compensatoires que constitue la compensation a posteriori inhérente à une destruction et condamnation.

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
<b>2.2.1.</b> <b>Apporter une expertise technique et scientifique pour la déclinaison des politiques publiques</b>	Apport d'une expertise technique et scientifique aux services de l'Etat, de la Région et des autres collectivités pour la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité : expertises, outils méthodologiques, retours d'expériences...	1	Liste des expertises réalisées
	Participation aux réflexions conduites par la Région pour l'élaboration d'une éventuelle stratégie régionale pour la biodiversité	1	Liste des contributions
	Participation du Conservatoire aux commissions régionales, départementales et territoriales : Contrats de rivière, CDOA, Comités techniques SAFER, CDNPS, CRAE...	2	Liste des participations
	Participation aux réflexions menées par les services de l'Etat et les collectivités pour renforcer l'efficacité des mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »	1	Liste des contributions
<b>2.2.2.</b> <b>Apporter une expertise technique et scientifique opérationnelle</b>	Apport d'une expertise « gestion » auprès d'autres gestionnaires et propriétaires	1	Liste des expertises réalisées
	Accompagnement des porteurs de projets, dont notamment l'Etat et les collectivités, dans la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »	1	Liste des accompagnements réalisés

# Contribuer à l'émergence et l'accompagnement de projets territoriaux favorables aux milieux et aux espèces, ainsi qu'à une économie des surfaces agricoles et naturelles



## 2.3.1. Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux

Le Conservatoire développe un accompagnement des territoires pour des démarches opérationnelles de prise en compte du patrimoine naturel, par une expertise scientifique et technique, en favorisant une animation et une concertation locales pour la mise en œuvre d'actions de gestion et de préservation.

L'objectif est ainsi de soutenir ces collectivités sur la durée, généralement et préférentiellement dans le cadre d'un partenariat pluri-annuel qui peut être formalisé par des conventions de partenariat, pouvant aller jusqu'à la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à la gestion d'un site (diagnostic, rédaction d'un document de gestion, programmation annuelle des interventions et mise en œuvre sur le terrain). Cependant, cette action est réalisée hors d'une maîtrise foncière ou d'usage du site par le Conservatoire, la collectivité ne transférant pas la responsabilité de la gestion. Actuellement, de telles interventions concernent des programmes menés auprès de la Ville de Besançon sur ses collines, auprès de la Ville de Belfort sur ses pelouses sèches, sur le territoire de la Montagne de la Roche...

Le Conservatoire, sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel, aidera à l'élaboration et participera à la mise en œuvre de programmes territoriaux portés par des collectivités ou des établissements publics principalement, tels que le Plan-Rhône, le contrat de Saône, corridor alluvial et territoires associés, le soutien aux Parcs naturels régionaux (voire l'émergence de projets), les actions sur le massif jurassien...

Dans le cadre de la traduction locale de la Trame verte et bleue, le Conservatoire sera amené à apporter son expertise et accompagnement auprès des collectivités, mais également de l'État

et de la Région, pour cette déclinaison locale du Schéma régional de cohérence écologique. Le Conservatoire interviendra alors pour la traduction locale opérationnelle permettant d'identifier et préserver les réservoirs de biodiversité, et de favoriser le maintien ou la restauration de continuités écologiques.

Enfin, le Conservatoire pourra apporter son soutien aux structures ou aux collectivités qui souhaitent diffuser des messages en faveur de la biodiversité.

### 2.3.2. Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels

Le Conservatoire a une préoccupation forte relative à l'économie de l'espace, notamment des surfaces agricoles et des milieux naturels.

Ainsi, le Conservatoire pourra apporter un accompagnement aux collectivités, en lien avec les services de l'Etat et en concertation avec les structures du Plateau du patrimoine naturel, dans l'élaboration de Schémas de cohérence territoriale ou de Plans locaux d'urbanisme sur des territoires à forts enjeux pour une bonne prise en compte du patrimoine naturel.

Le Conservatoire développera également les échanges avec d'autres acteurs fonciers et agricoles afin d'aider à mettre en avant les préoccupations communes d'économie des surfaces agricoles et naturelles, et de contribuer à favoriser des démarches de synergie plutôt que de concurrence lorsqu'une consommation de ces espaces est envisagée ou effective. Ces réflexions sont fortement liées aux problématiques relatives aux mesures compensatoires.

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
<b>2.3.1.</b> Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux	Soutien à la mise en œuvre de déclinaisons opérationnelles de la Trame verte et bleue sur les territoires, en concertation avec les structures du Plateau du patrimoine naturel de la maison de l'environnement	1	Liste des contributions
	Accompagnement de collectivités et établissements publics sur les territoires pour la mise en œuvre de programmes en faveur du patrimoine naturel, en favorisant une animation locale s'articulant autour d'une démarche de concertation et de partenariat (communes, communautés de communes, PNR...)	1	Liste et nature des contributions
	Développement d'un transfert des connaissances et savoir-faire permettant de démultiplier la prise en compte de ces enjeux	2	Liste des outils déployés
	Apporter son soutien aux structures ou aux collectivités qui souhaitent diffuser des messages en faveur de la biodiversité	2	Liste des contributions
<b>2.3.2.</b> Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels	Accompagnement d'intercommunalités, en lien avec les services de l'Etat et en concertation avec les structures du Plateau du patrimoine naturel, dans l'élaboration de SCOT ou de PLU sur des territoires à forts enjeux pour une bonne prise en compte du patrimoine naturel	1	Liste des accompagnements
	Développement de réflexions avec d'autres acteurs fonciers sur la question de l'économie des surfaces agricoles et des milieux naturels, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires	2	Nombre de participations et nature de la contribution

# Contribuer à la sensibilisation des décideurs et des acteurs socio-économiques

## 2.4.1. Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec les acteurs agricoles et forestiers

Le Conservatoire poursuivra le développement des échanges à l'ensemble des niveaux avec les acteurs agricoles et forestiers, concourant à une meilleure prise en compte des problématiques environnementales et des démarches partagées en faveur du patrimoine naturel.

La présence, sur le réseau de sites du Conservatoire, d'une activité agricole importante (en 2013, **33 agriculteurs** sont ainsi intervenus sur notre réseau) permet d'être directement au contact de ces professionnels, ce qui permet un échange technique direct. De la même façon, le Conservatoire mène de nombreuses interventions communes avec les agents de l'ONF, essentiellement sur des sites bénéficiant du régime forestier en convention tripartite Conservatoire / commune / ONF.

Sur la base de ce partage d'expérience, le Conservatoire cherchera à poursuivre ou développer des programmes et projets communs avec les acteurs agricoles et forestiers : programmes de mesures agro-environnementales, accompagnement des diagnostics et des travaux dans le cadre des contrats de progrès en faveur des espaces pastoraux du massif du Jura, réflexions communes avec des structures telles que Terre de Liens...

Enfin, le Conservatoire s'impliquera d'avantage, dans la mesure des moyens humains disponibles, dans les différents comités et commissions traitants des questions agricoles, forestières et foncières : CDOA, Comités locaux et Conseil d'administration SAFER, CRAE...

Le Conservatoire poursuivra également ses interventions de formation et partenariats avec les lycées d'enseignement agricole, avec un accompagnement théorique et surtout pratique lors de travaux de gestion sur des espaces naturels.



## 2.4.2. Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec d'autres acteurs

Le Conservatoire étudiera la possibilité de proposer des interventions sur des sites de nature « ordinaire », dans un objectif d'exemplarité pour susciter la reproduction des opérations ou méthodes faisant leurs preuves sur d'autres sites ou dans d'autres cas. Le Conservatoire veillera à la cohérence avec d'autres outils existants ou en développement (refuges LPO...)

De plus, le Conservateur pourra s'engager dans des programmes communs avec certains acteurs socio-économiques dont l'activité interagit avec des problématiques liées aux espaces naturels (UNICEM, RFF, RTE...). Le Conservatoire pourra ainsi proposer des actions concertées afin de favoriser le maintien ou le développement du patrimoine naturel biodiversité en lien avec ces activités. Cela permet également de développer l'inscription de ces problématiques des préoccupations de ces acteurs.

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
2.4.1. Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec les acteurs agricoles et forestiers	Construction de projets communs ou participation à des projets communs avec les acteurs agricoles et forestiers : programmes de mesures agro-environnementales ou forestières, contrat d'espaces pastoraux, réflexions communes avec Terre de Liens, interventions communes avec les agents ONF...	1	Liste des projets
	Participation aux lieux d'échanges avec les acteurs agricoles et forestiers : commissions locales et conseil d'administration SAFER, actions de communication et de sensibilisation...	1	Nombre de participations
	Intervention dans les lycées agricoles et mise en place de partenariats.	2	Nombre d'interventions
2.4.2. Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec d'autres acteurs socio-économiques	Proposition d'interventions sur des sites de nature « ordinaire » dans un objectif d'exemplarité (liens avec des outils existants par exemple refuges LPO)	2	Liste des projets
	Initiation et accompagnement, par des démarches de conseils, d'acteurs économiques (UNICEM, ERDF, RTE...)	2	Liste des accompagnements et conventions cadres

3

axe structurant



Participer aux dynamiques  
de réseaux, à la  
transmission des savoirs et  
au partage d'expérience

# Réseau des Conservatoires d'espaces naturels

## 3.1.1. Participer et bénéficier des actions du réseau des CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté souhaite contribuer au développement de la dynamique, à la cohérence et la lisibilité du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Il s'engage donc à promouvoir le réseau des Conservatoires au travers de ses actions et de sa communication. Il continuera à s'y investir par la participation aux événements nationaux, congrès et séminaires, ainsi que dans les différentes conférences techniques thématiques ou groupes de travail. Sur certaines thématiques, en fonction de l'apport que peut amener le Conservatoire sur des retours d'expérience ou des compétences particulièrement approfondies, le Conservatoire pourra s'impliquer en tant que contributeur ou animateur de groupe thématique. En cas de besoin et si cela est opportun, le Conservatoire pourra éventuellement représenter le réseau.

Le Conservatoire poursuivra la déclinaison régionale des manifestations nationales telles que « Fréquence Grenouille » et « Chantiers d'automne ».



## 3.1.2. S'impliquer dans des programmes inter CEN et FCEN

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté pourra poursuivre son implication dans des programmes structurants de réseau, sur des démarches thématiques ou des approches géographiques communes (comme cela a pu être mené dans le cadre de RhoMÉO au niveau du bassin versant Rhône Méditerranée, ou éventuellement dans le cadre du futur Plan Rhône...).

Par ailleurs, du fait de l'implantation du Pôle-relais tourbières en Franche-Comté, porté par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire favorisera les réflexions, actions ou programmes communs. Le Conservatoire veillera notamment à mettre à disposition les sites dont il est gestionnaire et les démarches qui y sont conduites comme support des missions du pôle-relais : études scientifiques, expérimentations techniques, sensibilisation... Le Conservatoire pourra également intégrer ou orienter des actions spécifiques dans ses pro-



grammations pluriannuelles afin d'accompagner des actions ou programmes portés par le Pôle-relais. Ainsi, le Conservatoire pourra prendre part à des opérations d'envergure nationale initiées ou portées par le Pôle. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement de politiques publiques et de projets territoriaux, notamment en ce qui concerne les actions et animations en faveur des zones humides, le Conservatoire aura le souci d'une mutualisation des moyens et d'outils avec le Pôle-relais : ressource documentaire, annuaire de compétences...

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
3.1.1. Participer et bénéficier des actions du réseau des CEN	Participation aux congrès, séminaires, groupes de travail...	1	<i>Nombre de participations</i>
	Participation à des manifestations nationales (fréquence grenouille, fête de la nature, chantiers d'automne,...)	1	<i>Nombre de participations et/ou d'actions</i>
3.1.2. S'impliquer dans des programmes inter CEN et FCEN	Investissement du Conservatoire dans des projets nationaux ou plurirégionaux avec la Fédération et le réseau des Conservatoires d'espaces naturels, dont le Pôle relais Tourbières.	1	<i>Liste des projets</i>

# Partenariats et dynamiques inter-réseaux

*L'action du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté s'inscrit dans un contexte riche en associations ou gestionnaires de milieux naturels, avec de nombreux échanges et des apports réciproques.*

## 3.2.1. Consolider le partenariat avec les autres gestionnaires de milieux naturels

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté renforcera les échanges avec les autres gestionnaires de milieux naturels, en premier lieu par la poursuite du développement des partenariats et des outils communs. Le Conservatoire maintiendra son implication pour l'élaboration, la rédaction et la diffusion de l'Azuré, la revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Franche-Comté, conjointement avec les réserves naturelles de Franche-Comté. Le Conservatoire participera aux rencontres techniques des gestionnaires et étudiera la possibilité de nouveaux espaces d'échanges techniques sur ces thématiques de gestion.

Le Conservatoire s'impliquera également dans les réflexions et actions portées par le réseau RNF (Réserves naturelles de France).

Le Conservatoire contribuera à l'élaboration d'outils et de référentiels afin de faciliter les échanges, la mutualisation et la diffusion des informations relatives à la gestion. Cela pourra se traduire l'intégration de données de gestion et foncières au sein d'une base de données géographique commune, voire une diffusion de ce type de données au sein de Sigogne, plateforme régionale des données biodiversités.

## 3.2.2. Participer aux projets de la maison de l'environnement de Franche-Comté

Le CEN Franche-Comté poursuivra son implication dans la maison de l'environnement de Franche-Comté en participant aux réflexions, aux actions ou aux projets permettant de croiser différentes dimensions de l'activité environnementale. Cela passe particulièrement par une implication forte au sein du Plateau du patrimoine naturel de la Maison de l'environnement de Franche-Comté (CBNFC-ORI, LPO FC, CEN FC, CPEPESC, et membres associées - Jardin botanique de Besançon, Pôle-relais Tourbières et OPIE FC) afin de développer les échanges avec ses membres pour faire progresser les démarches collectives de préservation du patrimoine naturel et les réflexions stratégiques internes au Conservatoire. Ces échanges et regards ou expertises croisées pourront également permettre de développer des réflexions ou démarches relatives à une stratégie régionale biodiversité.

Le Conservatoire poursuivra également sa contribution aux échanges et travaux pour un développement et une structuration de Sigogne, portail de la description de la biodiversité en Franche-Comté, porté par le Plateau du patrimoine naturel en faveur de l'environnement de la MEFC. Dans ce cadre, le Conservatoire participera aux réflexions pour une éventuelle évolution de Sigogne vers un Observatoire de la biodiversité.



### 3.2.3. Développer les liens avec d'autres réseaux

Le Conservatoire poursuivra les partenariats concrets, formels et informels, avec de nombreuses associations. Il s'agit d'une part des associations locales avec qui nous œuvrons de concert pour la préservation de sites et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité (Société d'histoire naturelle de Champagnole, Gazouillis du Plateau, Société d'histoire naturelle de Montbéliard, Syndicat d'initiative de la Montagne de la Roche...), mais également d'autres structures telles que les CPIE ou les association/entreprises d'insertion qui peuvent intervenir sur les sites du Conservatoire.

OBJECTIF	INTITULÉ DE L'ACTION	P*	INDICATEUR
3.2.1. Consolider le partenariat avec les autres gestionnaires de milieux naturels	Développement des liens, des partenariats et des outils communs avec les gestionnaires de réserves naturelles (base de données, revue L'Azuré, rencontres gestionnaires...) et les autres gestionnaires d'espaces naturels.	1	Liste des projets, nombre de numéros de l'Azuré, base de données
	Etude de la possibilité d'une mutualisation des données régionales relatives à la gestion des milieux naturels, en vue notamment d'intégration dans la plate-forme Sigogne	1	Base de données
3.2.2. Participer aux projets de la maison de l'environnement de Franche-Comté	Implication dans le projet MEFC	1	Nombre de participations
	Participation aux réflexions relatives aux stratégies régionales au sein du Plateau patrimoine naturel de la maison de l'environnement.	1	Nombre de participations
	Contribution aux travaux et réflexions pour une évolution de Sigogne, voire pour la structuration d'un observatoire régional de la biodiversité	1	Bilan des contributions
	Participation aux échanges et aux expertises réciproques avec le plateau patrimoine naturel de la MEFC pour faire progresser les démarches collectives de préservation du patrimoine naturel et les réflexions stratégiques du CEN.	1	Liste des projets
3.2.3. Développer les liens avec d'autres réseaux	Développement des liens avec avec les associations locales de connaissances du patrimoine naturel.	2	Liste des projets
	Renforcement de l'implication des acteurs de l'Education à l'Environnement sur les sites du Conservatoire (animations sur site, outils d'interprétation...)	2	Liste des projets
	Renfort des liens avec des structures œuvrant dans le domaine social (handicap, insertion...).	2	Liste des interventions
	Renforcement des liens avec les Universités notamment pour participer à des projets de recherche / actions ou accompagnement dans la formation des étudiants (accueil de stagiaires...)	2	Liste des projets, nombre de stagiaires accueillis

# Annexes

# Liste des sites du CEN Franche-Comté en maîtrise foncière ou d'usage (en ha) au 31 juillet 2014

code_site	nom_site	commune(s)	surface totale en maîtrise foncière et d'usage CEN
25BANAL	Champs du Bois Banal	OUGNEY-DOUVOT	3.0935
25BARCH	Le Barchet	PASSONFONTAINE	50.475
25CAMAR	Carrière de Marchaux	MARCHAUX	21
25CERGO	Cerneux-Gourinots	FOURNET-BLANCHEROCHE, FRAMBOUHANS, LES ECORCES	26.3
25CHALB	Château-le-Bois	ROSET-FLUANS	23.4896
25GSEIG	La Grande Seigne	PASSONFONTAINE	24.913
25LEVEE	Sur la Levée	VOILLANS	11.7685
25NICAR	Les Prés Nicard	DAMBELIN	6.32
25RNNVA	Ravin de Valbois	CHASSAGNE-SAINT-DENIS, CLERON	230.84
25SEIGN	Sur les Seignes	FRAMBOUHANS	15.2846
25VIGNO	Les Prés sous la Fontaine	EPENOUSE	0.998
39BENED	Corniche du Bénédegand	NEY	7.2
39BIENN	Coteaux de la vallée de la Bienne	LONGCHAUMOIS, VILLARD-SUR-BIENNE	27.47
39BONLI	Lac de Bonlieu	BONLIEU	4.392
39BONNE	Communaux de Bonnefontaine	BONNEFONTAINE	79.3
39BRUYE	Les Bruyères	ANDELOT-EN-MONTAGNE	22.8335
39CACHA	Carrière de Charchilla	CHARCHILLA	1.538
39CDAME	Étang de la Coupe à la Dame	NEVY-LES-DOLE, RAHON	6.72
39CHALA	Étang Chalât et prairie des Baraques	SELIGNEY	16.05
39CHAUM	La Chau	MONTHOLIER	9.1078
39CULOT	Corniche de la Culotte	LOULLE	5.0201
39ECURE	Étang au Curé	BERSAILLIN	5.0271
39ENTRE	L'Entrecôtes	FONCINE-LE-HAUT	8.0109
39GCOMM	Les Grands Communaux	MONTIGNY-SUR-L'AIN	7.202
39LAROZ	Morte de la Roz	GEVRY	2.7645
39LAUTR	Le Lautrey	BONLIEU	1.458
39LEBUT	Moliniaie Sur le But	DOUCIER	0.66
39MADEM	Mare aux Demoiselles	ESSERVAL-TARTRE	2.5123
39MAPRR	Mares de la vallée de Seille	ARLAY, COURLAOUX, FONTAINEBRUX LARNAUD, NEVY-LES-DOL, PARCEY, VILLERS-ROBERT	52.64
39MOUPL	Le Mou de Pleure	CHAINÉE-DES-COUPIS	2.98
39PREVI	Le Pré Vieux	ESSERVAL-TARTRE	6.47
39QUALA	Les Quatre Lacs	CHAUX-DU-DOMBIEF, LE FRASNOIS	43.7
39RESEI	Reculées de la Haute-Seille	BAUME-LES-MESSIEURS	76.8593
39RNRMA	Côte de Mancy	LONS-LE-SAUNIER, MACORNAY	49.21
39ROCHE	Station à Orchis de Spitzel du Frasnois	LE FRASNOIS	26.8453
39ROLAM	Sous les roches	LAMOURA	8.0285
39ROUTR	Lac des Rouges Truites	LAC-DES-ROUGES-TRUITES	34.6499
39SEIGN	La Seigne	CENSEAU	8.03
39SOUMO	Sous les Montées	RIXOUSE	0.98
39VALDE	Val Dessous	MENETRUX-EN-JOUX	9.0464
70AMBYM	L'Ambyme	SERVANCE	8.8264
70CHAMP	Pelouses de Champlitte	CHAMPLITTE	156.4395
70CHART	Combe Charton	CHAMPLITTE	7.838
70COLOM	Le Colombey	AMONCOURT, FLEUREY-LES-FAVERNEY	30.01
70EBOIS	Étang des Bois	BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, FONTENOIS-LA-VILLE	6.88
70FEING	Les Grands Faings	BEULOTTE-SAINT-LAURENT	0.2828
70FOBEL	Forêt de Belfahy	BELFAHY	3.2603
70FONOU	Forêt alluviale de la Grande Noue	LA PISSEURE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	21.45
70GCREU	Pelouses sableuses de Quitteur	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	4.812
70GPILE	La Grande Pile	SAINT-GERMAIN	48.0206
70HERMI	Ancien étang de l'Hermitage	LA MONTAGNE	7.8795
70LONFI	La Longue Fin	RENAUCOURT	0.471
70MABRE	Mare du Breuil	MONTIGNY-LES-VESOUL	0.0698
70MONGY	Pelouses des Monts de Gy	BUCEY-LES-GY, COURCUIRE, GEZIER-ET-FONTELENAY, GY	270.88
70MONTA	Les Montants	FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	0.386
70MOUIL	Les Grandes Mouilles	CRESANCEY	2.499
70PELLE	Tourbière de Pellevin	ECROMAGNY	1.414
70RNRFO	Vallon de Fontenelay	BUCEY-LES-GY, MONTBOILLON	41.21
70SAFON	Coteau de Sacre Fontaine	ROCHE-ET-RAUCOURT	8.71
70SENNE	Sennepey	MONTESSAUX, SAINT-BARTHELEMY	10.34
70TERIL	Mare du Teril du Triage	MAGNY-DANIGON	0.16
70THEUL	Étang de Theuley-lès-Vars	VARIS	14.4705
70VISAO	La Vieille Saône	AUTET	37.3395
90LAMAD	Bois de Lamadeleine	LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	8.9426
90ROUFO	Pelouse de Rouge Fosse	CHEVREMONT	13.5703
<b>Surfaces totales</b>			<b>1647.3496</b>

1- Propriété	2- Bail emphytéotique	3- Bail privé	4- Convention de gestion	5- RNR	6- RNN	7- Autre
	0.254		2.836			
			50.475			
			21			
	2.4		23.9			
23.4896			24.913			
			11.7685			
			6.32			
			15.2846		230.84	
0.478		0.32	0.2			
			7.2			
27.47			1.07			
3.322			79.3			
			22.8335			
1.538						6.72
						16.05
9.1078						
5.0201						
						5.0271
3.9772			4.0337			
			7.202			
2.7645			1.09			
0.368			0.66			
			2.5123			
						52.64
			2.98			
			6.47			
			43.7			
			76.8593			
				49.21		
8.0285			26.8453			
			34.6499			
			8.03			
			0.98			
7.549			1.4974			
8.8264						
18.7565			137.683			
7.838						
30.01						
6.88						
0.2828						
3.2603						
			21.45			
2.337			2.475			
23.4284	24.5922					
			7.8795			
			0.471			
			0.0698			
	14.7007		256.18			
			0.386			
			2.499			
			1.414			
				41.21		
	10.34		8.71			
			0.16			
						14.4705
			37.3395			
8.9426			13.5703			
203.6747	52.2869	0.32	974.90	90.42	230.84	94.9076

# Listes des espèces de Trachéophytes et de Bryophytes en liste rouge présentes sur le réseau de sites du CEN au 1er avril 2014

## Trachéophytes

	Statut liste rouge FC	Nombre de sites CEN
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1827	CR	1
<i>Nigella arvensis</i> L., 1753	CR	1
<i>Saxifraga rosacea</i> Moench subsp. <i>rosacea</i>	CR	1
<i>Adonis flammea</i> Jacq., 1776	EN	1
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	EN	1
<i>Carex chordorrhiza</i> L.f., 1782	EN	1
<i>Caucalis platycarpus</i> L., 1753	EN	1
<i>Consolida regalis</i> (L.) Gray	EN	1
<i>Epipactis rhodanensis</i> Gévaudan & Robatsch, 1994	EN	1
<i>Filago arvensis</i> L., 1753	EN	1
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	EN	1
<i>Galium tricorutum</i> Dandy, 1957	EN	1
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre, 1800	EN	1
<i>Lindernia palustris</i> Hartmann, 1767	EN	1
<i>Marsilea quadrifolia</i> L., 1753	EN	1
<i>Orchis spitzelii</i> Saut. ex W.D.J.Koch, 1837	EN	1
<i>Polycnemum majus</i> A.Braun, 1841	EN	1
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	EN	2
<i>Scorzonera hispanica</i> L., 1753	EN	1
<i>Silene noctiflora</i> L., 1753	EN	1
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	EN	2
<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1827	EN	1
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	VU	1
<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	VU	1
<i>Caldesia parnassifolia</i> (L.) Parl., 1860	VU	1
<i>Carex dioica</i> L., 1753	VU	4
<i>Carex heleonastes</i> Ehrh. ex L.f., 1782	VU	4
<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	VU	1
<i>Daphne cneorum</i> L., 1753	VU	2
<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth, 1806	VU	1
<i>Filago lutescens</i> Jord., 1846	VU	1
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	VU	2
<i>Galium parisiense</i> L., 1753	VU	1
<i>Iberis amara</i> L., 1753	VU	1
<i>Iberis intermedia</i> subsp. <i>violetii</i> (Soy.-Will. ex Godr.) Rouy & Foucaud, 1895	VU	1
<i>Phelipanche purpurea</i> (Jacq.) Soják, 1972	VU	1
<i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753	VU	2
<i>Quercus cerris</i> L., 1753	VU	1
<i>Sparganium natans</i> L., 1754	VU	2
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795	VU	1
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	VU	1
<i>Utricularia ochroleuca</i> R.W.Hartm., 1857	VU	5
<i>Utricularia stygia</i> G.Thor, 1988	VU	1

## Bryophytes

	Statut liste rouge FC	Nombre de sites CEN
<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	CR	1
<i>Sphagnum affine</i> Renauld & Cardot	CR	2
<i>Sphagnum majus</i> (Russow) C.E.O.Jensen	CR	1
<i>Sphagnum obtusum</i> Warnst.	CR	1
<i>Philonotis arnellii</i> Husn.	EN	1
<i>Campyliadelphus elodes</i> (Lindb.) Kanda	VU	1
<i>Cephalozia pleniceps</i> (Austin) Lindb.	VU	1
<i>Hypnum fertile</i> Sendtn.	VU	1
<i>Odontoschisma sphagni</i> (Dicks.) Dumort.	VU	2
<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.	VU	2
<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson	VU	2
<i>Sphagnum russowii</i> Warnst.	VU	2

# Listes des espèces de vertébrés en liste rouge et liste des invertébrés en liste rouge et protégés sur le réseau de sites du CEN au 1er avril 2014

## Vertébrés

Statut liste rouge  
Nombre de sites CEN

### Oiseaux

Grand tétras ( <i>Tetrao urogallus</i> )	CR	1
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> )	CR	1
Pie-grièche grise ( <i>Lanius excubitor</i> )	CR	1
Râle des genêts ( <i>Crex crex</i> )	CR	1
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	EN	1
Bruant fou ( <i>Emberiza cia</i> )	EN	1
Busard saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	EN	1
Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> )	EN	2
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	EN	8
Rousserolle turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> )	EN	2
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	EN	1
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	VU	1
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	VU	2
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	VU	2
Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> )	VU	5
Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> )	VU	9

### Amphibiens

Crapaud calamite ( <i>Bufo calamita</i> )	EN	1
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	VU	5
Triton ponctué ( <i>Lissotriton vulgaris</i> )	VU	3

### Reptiles

Couleuvre vipérine ( <i>Natrix maura</i> )	VU	1
--	----	---

### Mammifères hors chiroptères

Castor d'Eurasie ( <i>Castor fiber</i> )	VU	2
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	VU	2

## Invertébrés

Statut liste rouge  
Protection  
Nombre de sites CEN

### Rhopalocères

<i>Arethusana arethusana</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)	CR		1
<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	CR	oui	3
<i>Boloria aquilonaris</i> (Stichel, 1908)	EN	oui	7
<i>Coenonympha tullia</i> (O. F. Müller, 1764)	EN	oui	4
<i>Maculinea alcon</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)	EN	oui	2
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	EN		2
<i>Boloria titania</i> (Esper, [1793])	VU		1
<i>Colias palaeno</i> (Linnaeus, 1761)	VU	oui	8
<i>Limenitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	VU		4
<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	VU	oui	8
<i>Lycaena alciphron</i> (Rottemburg, 1775)	VU		4
<i>Lycaena helle</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)	VU	DH2	8
<i>Maculinea alcon rebeli</i> Hirschke, 1904	VU	oui	4
<i>Satyrion w-album</i> (Knoch, 1782)	VU		2
<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)		DH2	1
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)		DH2	20
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)		DH2	13

### Odonates

<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	CR	oui	1
<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	EN	oui	1
<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	EN	DH2	9
<i>Sympetrum pedemontanum</i> (O. F. Müller in Allioni, 1766)	EN		1
<i>Aeshna isocetes</i> (O. F. Müller, 1767)	VU		2
<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)	VU		10
<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	VU		2
<i>Epitheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	VU		4
<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	VU		2
<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	VU		6
<i>Leucorrhinia dubia</i> (Vander Linden, 1825)	VU		10
<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	VU		12
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)		DH2	3

### Orthoptères

<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	VU		1
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i> (Charpentier, 1825)	VU		7

# Listes des espèces de champignons en liste rouge présentes sur le réseau de sites du CEN au 1er avril 2014

	<u>espèce</u>	<u>statut</u>
3	<i>Alnicola sphagneti</i> (P.D.Orton) Romagn.	CR
	<i>Entoloma sphagnorum</i> (Romagn. & Favre) Nordel.	CR
	<i>Lactarius fascians</i> (Fr. : Fr.) Fr.	CR
22	<i>Arrhenia onisca</i> (Fr.) Redhead, Lutzoni, Moncalvo & Vilgalys	EN
	<i>Cortinarius sertipes</i> Kühn.	EN
	<i>Cytidia salicina</i> (Fr.) Burt.	EN
	<i>Hebeloma lutense</i> Romagn.	EN
	<i>Hygrocybe coccineocrenata</i> (Ort.) Moser	EN
	<i>Hygrocybe turunda</i> (Fr. : Fr.) Karsten	EN
	<i>Inocybe hystrix</i> (Fr.) Karsten	EN
	<i>Inocybe obsoleta</i> Romagn.	EN
	<i>Lactarius fuscus</i> Rolland	EN
	<i>Lactarius musteus</i> Fr.	EN
	<i>Leccinum cyaneobasileucum</i> Lannoy & Estades	EN
	<i>Leccinum holopus</i> (Rostkovius) Watling	EN
	<i>Leccinum pulchrum</i> Lannoy & Estades	EN
	<i>Mycena adonis</i> (Bull. : Fr.) S.F.Gray	EN
	<i>Omphalina sphagnicola</i> (Berk.) Moser	EN
	<i>Phaeonematoloma myosotis</i> (Fr. : Fr.) Bon	EN
	<i>Pholiota henningsii</i> (Bres.) Orton	EN
	<i>Russula aquosa</i> Leclair	EN
	<i>Russula gracillima</i> J.Schaeffer	EN
	<i>Russula solaris</i> Ferdinansen & Winge	EN
	<i>Russula teneropus</i> Romagn.	EN
	<i>Tephrocybe palustris</i> (Peck) Donk	EN
18	<i>Cortinarius brunneofulvus</i> Fr.ss Bres.	VU
	<i>Cortinarius subtortus</i> (Pers. : Fr.) Fr.	VU
	<i>Cortinarius uliginosus</i> Berk. var. <i>uliginosus</i>	VU
	<i>Entoloma sericatum</i> (Britz.) Sacc.	VU
	<i>Entoloma serrulatum</i> (Fr. : Fr.) Hes.	VU
	<i>Entoloma turbidus</i> (Fr. : Fr.) Quélet	VU
	<i>Entoloma xanthochroum</i> (P.D.Orton) Noordel.	VU
	<i>Galerina paludosa</i> (Fr.) Kühner	VU
	<i>Geoglossum sphagnophilum</i> Ehrenb.	VU
	<i>Hygrophorus gliocyclus</i> Fr.	VU
	<i>Inocybe napipes</i> Lange	VU
	<i>Lactarius lilacinus</i> (Lasch : Fr.) Fr.	VU
	<i>Leccinum roseofractum</i> Watling	VU
	<i>Lentinus suavissimus</i> Fr.	VU
	<i>Omphalina philonotis</i> (Lasch.) Q.	VU
	<i>Russula claroflava</i> Grove	VU
	<i>Russula decolorans</i> (Fr. : Fr.) Fr.	VU
	<i>Stropharia albonitens</i> (Fr.) Karst.	VU
43		

**Listes des espèces de flore protégées présentes sur le réseau de sites du CEN  
au 1er avril 2014**

**Trachéophytes**

	Protection	Nombre de sites CEN
<i>Caldesia parnassifolia</i> (L.) Parl., 1860	DH2	1
<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich., 1817	DH2	3
<i>Marsilea quadrifolia</i> L., 1753	DH2	1
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	N	1
<i>Andromeda polifolia</i> L., 1753	N	12
<i>Aster amellus</i> L., 1753	N	1
<i>Carex chordorrhiza</i> L.f., 1782	N	1
<i>Carex heleonastes</i> Ehrh. ex L.f., 1782	N	4
<i>Carex limosa</i> L., 1753	N	8
<i>Dianthus superbus</i> L., 1755	N	4
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	N	5
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	N	16
<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth, 1806	N	1
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1827	N	1
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	N	2
<i>Griatiola officinalis</i> L., 1753	N	1
<i>Lindernia palustris</i> Hartmann, 1767	N	1
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	N	1
<i>Orchis spitzelii</i> Saut. ex W.D.J.Koch, 1837	N	1
<i>Polemonium caeruleum</i> L., 1753	N	1
<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753	N	2
<i>Scheuchzeria palustris</i> L., 1753	N	6
<i>Schoenus ferrugineus</i> L., 1753	N	3
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	N	2
<i>Utricularia ochroleuca</i> R.W.Hartm., 1857	N	5
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	R	1
<i>Anthyllis montana</i> L., 1753	R	2
<i>Asperula tinctoria</i> L., 1753	R	1
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	R	1
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	R	1
<i>Carex cespitosa</i> L., 1753	R	2
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	R	2
<i>Circaea x intermedia</i> Ehrh., 1789	R	1
<i>Coronilla coronata</i> L., 1759	R	1
<i>Cyperus michelianus</i> (L.) Link, 1827	R	1
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Saut.) Soó, 1962	R	6
<i>Daphne cneorum</i> L., 1753	R	2
<i>Dianthus gratianopolitanus</i> Vill., 1789	R	1
<i>Empetrum nigrum</i> L., 1753	R	1
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	R	3
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br., 1813	R	1
<i>Hieracium scorzonerifolium</i> Vill., 1779	R	1
<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb., 1838	R	2
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	R	1
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	R	3
<i>Iberis intermedia</i> subsp. <i>violletii</i> (Soy.-Will. ex Godr.) Rouy & Foucaud, 1895	R	1
<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	R	2

<i>Lonicera caerulea</i> L., 1753	R	1
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	R	2
<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753	R	1
<i>Najas marina</i> L., 1753	R	1
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	R	5
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	R	1
<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	R	8
<i>Pinguicula vulgaris</i> L., 1753	R	8
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	R	1
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	R	2
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	R	1
<i>Scorzonera hispanica</i> L., 1753	R	1
<i>Sparganium natans</i> L., 1754	R	2
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	R	4
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795	R	1
<i>Stipa gallica</i> Celak., 1883	R	3
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	R	2
<i>Thesium humifusum</i> subsp. <i>divaricatum</i> (Mert. & W.D.J.Koch) Bonnier & Layens, 1894	R	1
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	R	4
<i>Triglochin palustre</i> L., 1753	R	1
<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1827	R	1

## Tableau de synthèse des groupements végétaux identifiés en Franche-Comté et sur le réseau de sites du CEN Franche-Comté

Grands types d'habitats	Syntaxons pris en compte	nombre d'associations patrimoniales identifiées en Franche-Comté	nombre d'associations patrimoniales identifiées sur le réseau du CEN	nombre de sites du réseau CEN sur lesquels des associations patrimoniales sont identifiées	Proportion des associations patrimoniales régionales de ce groupe identifiées sur le réseau CEN	Proportion des associations de ce groupe parmi l'ensemble des associations patrimoniales identifiées en Franche-Comté	Proportion des associations de ce groupe parmi l'ensemble des associations patrimoniales identifiées au sein du réseau CEN
Végétation aquatique	<i>Charetea fragilis</i> , <i>Lemnetea minoris</i> , <i>Potametea pectinati</i>	63	14	8	22%	17%	12%
Végétation amphibie ou des bords de plans d'eau	<i>Littorelletea uniflorae</i> , <i>Glycerio fluitantis</i> - <i>Nasturtietea officinalis</i> , <i>Phragmito australis</i> - <i>Magnocaricetea elatae</i> , <i>Isoeto durieui</i> - <i>Juncetea bufonii</i> , <i>Bidentetea tripartitae</i> , <i>Salicetea purpureae</i>	45	10	14	22%	12%	8%
Milieux tourbeux	<i>Utricularietea intermedio-minoris</i> , <i>Scheuchzerio palustris</i> - <i>Caricetea fuscae</i> , <i>Oxycocco palustris</i> - <i>Sphagnetetea magellanici</i> , <i>Sphagno-Betuletalia pubescentis</i>	31	24	24	77%	8%	20%
Prairies humides et mégaphorbiaies	<i>Molinio caeruleae</i> - <i>Juncetea acutiflori</i> , <i>Agrostietea stoloniferae</i> , <i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>	35	14	26	40%	9%	12%
Prairies mésophiles	<i>Arrhenatheretea elationis</i>	11	4	12	36%	3%	3%
Pelouses, ourlets et fruticées en contexte calcicole	<i>Festuco valesiacae</i> - <i>Brometea erecti</i> , <i>Trifolio medii</i> - <i>Geranietea sanguinei</i> , <i>Crataego monogynae</i> - <i>Prunetea spinosae</i>	40	16	20	40%	11%	13%
Pelouses, ourlets et landes en contexte acidiphile	<i>Nardetea strictae</i> , <i>Melampyro pratensis</i> - <i>Holcetea mollis</i> , <i>Calluno vulgaris</i> - <i>Ulicetea minoris</i>	8	1	1	13%	2%	1%
Milieux associés aux dalles, éboulis ou parois rocheuses	<i>Asplenieta trichomanis</i> , <i>Thlaspietea rotundifolii</i> , <i>Sedo albi</i> - <i>Scleranthetea bienni</i>	34	11	12	32%	9%	9%
Groupements divers typiques des étages subalpin à montagnard	<i>Seslerietea albicantis</i> , <i>Caricetea curvulae</i> , <i>Loiseleurio procumbentis</i> - <i>Vaccinietea microphylli</i> , <i>Mulgedio alpini</i> - <i>Aconitetea variegati</i> , <i>Piceetalia excelsae</i> , <i>Erico carnea</i> - <i>Pinetea sylvestris</i>	21	1	2	5%	6%	1%
Forêts marécageuses	<i>Alnetea glutinosae</i>	5	3	12	60%	1%	3%
Autres forêts	<i>Quercu roboris</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>	48	18	28	38%	13%	15%
Autres groupements	<i>Montio fontanae</i> - <i>Cardaminetea amarae</i> , <i>Galio aparines</i> - <i>Urticetea dioicae</i> , <i>Stellarietea mediae</i> , <i>Helianthemetea guttati</i> , <i>Koelerio glaucae</i> - <i>Corynephoretea canescentis</i>	37	5	4	14%	10%	4%
	<b>TOTAL</b>	378	121	54	32%	100%	100%

# Synopsis des groupements végétaux identifiés sur le réseau de sites du CEN Franche-Comté

classe	ordre	alliance	sous-alliance	association	Code Corine	intérêt	Code Natura 2000	nombre de sites au sein du réseau du CEN	nombre de sites avec calcul de surfaces	Surface (ha)
				<b>Agrostietea stoloniferae</b> T. Müll. et Görs 1969				<b>2</b>	<b>2</b>	<b>31.1</b>
				Eleocharitetalia palustris B.Foucault 1988				1	1	0.02
				Oenanthion fistulosae B.Foucault 1988				1	1	0.02
				Oenanthion fistulosae - Caricetum vulpinae Trivaudey ex J.-M.Royer et al. 2006	37.21	rég.		1	1	0.02
				Potentillo anserinae - Polygonetalia avicularis Tüxen 1947				2	2	31.1
				Bromion racemosi Tüxen ex B.Foucault 2008				2	2	31.1
				Senecioni aquatici - Brometum racemosi Tüxen et Preising 1951	37.21	rég.		2	2	31.1
				<b>Alnetea glutinosae</b> Braun-Blanq. et Tüxen ex Westhoff, J.Dijk et Passchier 1946				<b>12</b>	<b>10</b>	<b>21.1</b>
				Alnetalia glutinosae Tüxen 1937				12	10	21.1
				Alnion glutinosae Malcuit 1929				12	10	21.1
				Athyrio filicis-feminae - Alnetum glutinosae H.Passarge 1968	44.91	rég.		1	1	0.6
				Carici elongatae - Alnetum glutinosae W.Koch ex Tüxen 1931	44.9112	rég.		4	3	8
				Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae Noiralise et Sougnez 1961	44.91	rég.		4	3	4.5
				<b>Arrhenatheretea elatioris</b> Braun-Blanq. 1949 nom. nud.				<b>12</b>	<b>10</b>	<b>52.6</b>
				Arrhenatheretalia elatioris Tüxen 1931				11	9	49.5
				Arrhenatherion elatioris W.Koch 1926				10	9	49.5
				Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris B.Foucault 1989				5	5	4.6
				Galio veri - Trifolietum repentis Sougnez 1957	38.22	N2000	6510-6	5	5	4.6
				Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris B.Foucault 1989				4	4	32.5
				Colchico autumnalis - Festucetum pratensis (Duvigneaud) Didier et Royer 1989	38.22	N2000	6510-4	4	4	32.5
				Rumici obtusifolii - Arrhenatherenion elatioris B.Foucault 1989				2	2	1
				Heracleo sphondylii - Brometum mollis B.Foucault 1989	38.22	N2000	6510-7	2	2	1
				Triseti flavescens - Polygonion bistortae Braun-Blanq. et Tüxen ex Marschall 1947				1	0	ND
				Campanulo rhomboidalis - Trisetenion flavescens Dierschke in Theurillat 1992				1	0	ND
				Euphorbio brittingeri - Trisetetum flavescens B.Foucault 1986	38.3	N2000	6520-4	1	0	ND
				Trifolio repentis - Phleetalia pratensis H.Passarge 1969				1	1	3.1
				Cynosurion cristati Tüxen 1947				1	1	3.1
				Alchemillo xantochlorae - Cynosurenion cristati H.Passarge 1969				1	1	3.1
				Gentiano luteae - Cynosuretum cristati (B.Foucault et Gillet) Ferrez 2007	38.1	rég.		1	1	3.1
				<b>Asplenetia trichomanis</b> (Braun-Blanq. in H.Meier et Braun-Blanq. 1934) Oberd. 1977				<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0.25</b>
				Geranio robertiani - Asplenetalia trichomanis ord. nov. prov. in Ferrez 2010				2	2	0.2
				Asplenio scolopendrii - Geranion robertiani Ferrez 2010				2	2	0.2
				Asplenio viridis - Cystopteridetum fragilis (Kuhn) Oberd. 1949	62.152	N2000	8210-17	1	1	0.01
				Cystopterido fragilis - Phyllitidetum scolopendrii Royer in Royer et al. 2006	62.152	N2000	8210-9	1	1	0.2
				Potentilletalia caulescentis Braun-Blanq. in Braun-Blanq. et H.Jenny 1926				2	1	0.05
				Potentillion caulescentis Braun-Blanq. in Braun-Blanq. et H.Jenny 1926				2	1	0.05
				Alyso - Festucetum glaucae (Kuhn) Barbe 1974		N2000	8210-11	1	0	ND
				Drabo aizoidis - Daphnetum alpina (Chouard) Royer 1973	62.15	N2000	8210-11	1	1	0.05
				<b>Calluno vulgaris - Ulicetea minoris</b> Braun-Blanq. et Tüxen ex Klika in Klika et Hadac				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0.1</b>
				Vaccinio myrtilli - Genistetalia pilosae R.Schub. 1960				1	1	0.1
				Genisto pilosae - Vaccinion uliginosi Braun-Blanq. 1926				1	1	0.1
				Genisto pilosae - Callunetum vulgaris (Braun) Oberd. 1938	31.223	N2000	4030-10	1	1	0.1
				<b>Charetea fragilis</b> F.Fukarek ex Krausch 1964	22.44	N2000	3140	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>

## Composition du Conseil scientifique du CEN Franche-Comté

### • Botanique - écologie des communautés végétales :

François Gillet, professeur de l'Université de Franche-Comté et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Thématiques de recherches : structure et fonctionnement des communautés végétales, écologie numérique, modélisation dynamique des systèmes écologiques...

### • Botanique - systématique et écologie des communautés végétales :

Arnaud Mouly, maître de conférences de l'Université de Franche-Comté et de l'IUFM de Besançon. Thématiques de recherches : divers aspects de la diversité végétale (diversité génomique et phylogénétique, réponses des organismes photosynthétiques aux stress environnementaux, part des composantes historiques et biogéographiques dans la structuration des communautés végétales).

### • Entomologie :

Guillaume Doucet, chargé de missions scientifiques au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. Naturaliste, spécialiste des insectes aquatiques, auteur d'une clé de détermination des exuvies des odonates de France.

Jean-Luc Lambert, agent technique de l'environnement à l'ONEMA. Naturaliste, spécialiste des odonates (animateur de formations sur cette thématique depuis de nombreuses années).

### • Ornithologie :

Jean-Philippe Paul, rédacteur pour le journal la Salamandre, ancien coordinateur connaissance et conservation des espèces à la LPO Franche-Comté. Naturaliste, spécialiste des oiseaux, membre du CSRPN.

### • Herpétologie :

Frederic Jussyk, ingénieur écologue travaillant en profession libérale. Naturaliste, notamment spécialiste des reptiles et amphibiens.

### • Biologie de la conservation / Gestion milieux naturels :

Bruno Tissot, conservateur de la Réserve naturelle nationale du lac de Remoray. Spécialiste de la gestion des espaces naturels, en particulier des zones humides.

Arnaud Hurstel, ancien salarié du Conservatoire des sites alsaciens, de la Réserve naturelle nationale d'Offendorf, du PNR des Ballons des Vosges et du Groupe tétras Vosges. Spécialiste de la gestion des espaces naturels, en particulier des systèmes forestiers.

### • Hydrogéologie et géologie :

Jacques Mudry, professeur de l'Université de Franche-Comté, membre de l'UMR Chrono-environnement. Thématiques de recherches : hydrogéologie, traçage naturel, karst, versants instables, recharge en zone semi-aride.

### • Pédologie et physico-chimie :

Philippe Binet, maître de conférences de l'Université de Franche-Comté. Thématique de recherches : réponses des symbioses endomycorhiziennes aux contraintes environnementales. Disciplines enseignées : microbiologie, pédologie, écotoxicologie.

### • Géographie :

Florian Tolle, maître de conférences en géographie au laboratoire Théma, Universités de Franche-Comté et de Bourgogne. Thématiques de recherche : milieux polaires, géomorphologie, analyse spatiale, géomatique et télédétection.

Céline Clauzel, maître de conférences en Géographie-Aménagement à l'Université de Franche-Comté. Thématiques de recherche : dynamiques paysagères et impact sur les réseaux écologiques.

### • Paléoenvironnement :

Laurent Millet, chargé de recherche au CNRS, laboratoire chrono-environnement, Université de Franche-Comté. Thématiques de recherche : cadre chrono-climatique aux dynamiques anthropiques ; temporalités, modalités et amplitudes des emprises anthropiques sur les milieux naturels.

# Liste et description des indicateurs permettant d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs du Plan d'action quinquennal

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
<b>Axe 1 : Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels le CEN dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage</b>								
<b>1.1 - Connaître</b>								
1.1.1	<b>Poursuivre et développer la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion</b>	Evolution du plan de gestion type du CEN Franche-Comté	Les plans de gestion sont-ils standardisés ?	<i>Mise en œuvre du plan de gestion type</i>	oui/non	non	T+5	
				<i>Validation du plan de gestion</i>	oui/non	non	T+5	
		Réalisation d'un plan de gestion sur tous les sites du Conservatoire (surfaces cohérentes)	Tous les sites du CEN sont-ils couverts par des plans de gestion ?	<i>Nombre de déclinaisons pédagogiques</i>	quantitatif	5	annuelle	
				<i>Nombre de nouveaux plans de gestion</i>	quantitatif	-	T+5	
1.1.2	<b>Assurer une veille scientifique sur le réseau de sites gérés</b>	Développement des suivis de référence sur certains sites	Dans quelle mesure le CEN établit-il des suivis de référence ?	<i>Nombre de suivis réalisés</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Types de suivis réalisés</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Développement de l'utilisation de protocoles communs, normalisés et reproductibles dans le temps	Dans quelle mesure le CEN suit-t-il ses sites par des protocoles normalisés ?	<i>Nombre de protocoles communs développés</i>	quantitatif		annuelle	
1.1.3	<b>Mettre en place des outils d'évaluation de la gestion/ restauration</b>	Développement de l'utilisation de protocoles d'évaluation standardisés pour certaines opérations de gestion ou de restauration	Les opérations de gestion ou de restauration sont-elles suffisamment évaluées par des protocoles standardisés ?	<i>Nombre de suivis pour l'évaluation de la gestion ou des restaurations</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Nature des suivis réalisés</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Développement d'une procédure d'évaluation intermédiaire et finale des plans de gestion	Une procédure d'évaluation des plans de gestion a-t-elle été définie ?	<i>Existence d'une procédure d'évaluation</i>	oui/non	non	T+5	
	Sollicitation du Conseil scientifique sur cette méthode d'évaluation	Cette procédure a-t-elle été validée ?	<i>Avis du Conseil scientifique</i>	oui/non	non	T+5		

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.1.4	<b>Améliorer la connaissance pour la gestion des milieux naturels et de leur fonctionnalité</b>	Développement des études permettant de compléter la connaissance sur les sites gérés, notamment sur leur fonctionnalité (inventaires, études populations ou peuplements, expertises sur la fonctionnalité...)	La connaissance des sites gérés par le CEN a-t-elle été renforcée ?	<i>Nombre d'études menées</i>	quantitatif	-	annuelle	
		<i>Nature des études menées</i>		qualitatif	-	annuelle		
		Poursuite de la formation scientifique et technique des salariés, notamment sur de nouveaux champs de compétences	Les salariés du CEN ont-ils renforcé leurs compétences scientifiques et techniques ?	<i>Nombre de formations suivies</i>	quantitatif	2	annuelle	
		<i>Liste des formations suivies</i>		qualitatif	-	annuelle		
		Développement d'un réseau de partenaires techniques et scientifiques (associations, université, gestionnaires, entreprises, bureaux d'études, conservateurs bénévoles...) qui pourront améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes	Le CEN a-t-il développé des partenariats qui permettront d'accroître la connaissance du fonctionnement des écosystèmes ?	<i>Liste des partenaires</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Développement des partenariats (Universités, chercheurs, Pôle-relais tourbières...) pour l'utilisation des sites comme support de recherche fondamentale et appliquée	Le CEN a-t-il développé des partenariats avec des chercheurs pour l'utilisation des sites comme support de recherche ?	<i>Liste des thèmes, partenaires et sites concernés</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Ouvrir les réflexions relatives à la connaissance et à la gestion des sites au Conseil scientifique	Le Conseil scientifique a-t-il été associé aux questions liées à la connaissance et à la gestion des sites ?	<i>Nombre de sollicitation du CS sur des questions liées à la connaissance et à la gestion des sites</i>	quantitatif	-	annuelle	
1.1.5	<b>Disposer des informations permettant le développement du réseau de sites gérés, sur la base de l'identification des secteurs à enjeux et la prise en compte de leur fonctionnalité</b>	Participation ou initiation d'actions de connaissance du patrimoine naturel pour l'identification de secteurs à enjeux, à partir de démarches thématiques ou territoriales	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans des actions de connaissance permettant l'identification des enjeux à des échelles territoriales ?	<i>Nombre de programmes</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Liste des programmes</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Mobiliser les connaissances et l'expertise de nos partenaires du Plateau du patrimoine naturel de la MEFC, en articulation avec leurs missions et programmes, pour le développement du réseau de sites gérés	Dans quelle mesure le CEN mobilise-t-il l'expertise de ses partenaires pour développer son réseau de site ?	<i>Nombre de programmes et sites concernés</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Liste des programmes</i>	qualitatif	-	annuelle	
1.1.6	<b>Contribuer au « porter à connaissance » des enjeux de biodiversité vers les acteurs de territoire</b>	Organisation et valorisation des informations du CEN au sein d'une base de données géographique spécifique : gestion, milieux et espèces, foncier, site...	Le CEN dispose-t-il d'un outil d'organisation et de valorisation de ses données ?	<i>Existence d'une BDD</i>	oui/non	non	T+5	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.1.6	<b>Contribuer au « porter à connaissance » des enjeux de biodiversité vers les acteurs de territoire</b>	Développement d'une approche mettant en avant l'évaluation des actions du CEN et la synthèse de ses interventions sous forme de tableau de bord.	Le CEN dispose-t-il d'un outil permettant d'évaluer ses actions et de synthétiser ses interventions ?	<i>Mise en place d'un tableau de bord</i>	oui/non	non	T+5	
		Partage et échange des données naturalistes avec les structures partenaires (LPO FC, CBNFC-ORI, RNF...), au travers des conventions d'échange	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à la mutualisation des connaissances naturalistes ?	<i>Nombre de données transmises</i>	quantitatif	6800	annuelle	
				<i>Nombre de conventions signées</i>	quantitatif		annuelle	
		Transmission des données vers la plateforme régionale Sigogne et auprès du SINP	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à la diffusion des données naturalistes dans Sigogne ?	<i>Nombre de données transmises</i>	quantitatif	-	annuelle	
		Participation à la mise en place de Sigogne, notamment pour l'intégration et la diffusion de données relatives à la gestion et la prise en compte des périmètres à enjeux. Participation aux évolutions vers un observatoire régional.		<i>Nombre de réunions auxquelles le CEN a participé</i>	quantitatif	-	annuelle	
Dans quelle mesure le CEN participe-t-il au développement de la plateforme Sigogne ?	<i>Modalités de la participation du CEN pour le développement de Sigogne</i>		qualitatif	-	T+5			
<b>1.2 - Protéger</b>								
1.2.1	<b>Développer les stratégies foncières (maîtrise foncière ou d'usage)</b>	Poursuite de la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire : enjeux prioritaires / application des plans et schémas / déploiement des différents outils fonciers	Le CEN a-t-il structuré sa stratégie d'intervention foncière ?	<i>Existence d'une stratégie formalisée</i>	oui/non	non	T+5	
		Identification des Périmètre d'action foncière sur le réseau de sites gérés, à partir d'une méthodologie intégrant les enjeux / foncier / opérationnalité des actions de gestion et des périmètres d'influence	Dans quelle mesure le CEN a-t-il structuré sa démarche de gestion par la définition de PAF ?	<i>Nombre de PAF définis</i>	quantitatif		annuelle	
		Solliciter le Conseil scientifique sur ces périmètres d'action foncière, en amont des interventions foncières	Dans quelle mesure le CEN s'est-il fait accompagné par son CS pour la définition des PAF ?	<i>Nombre de sollicitation du CS sur ces PAF</i>	quantitatif		annuelle	
		Renforcement de l'intervention foncière du CEN sur le réseau de sites gérés à partir de ces périmètres d'action foncière, afin d'optimiser une gestion cohérente et pérenne	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé son réseau de sites gérés ?	<i>Nombre de sites gérés selon les PAF</i>	quantitatif	61	annuelle	
<i>Surface en gestion</i>	quantitatif			1379	annuelle	ha		

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.2.1	Développer les stratégies foncières (maîtrise foncière ou d'usage)	Aide à l'acquisition foncière par les collectivités locales dans la mesure où elles s'engagent à en confier la préservation et la gestion au CEN sur le long terme (bail emphytéotique long)	Dans quelle mesure le CEN a-t-il accompagné les collectivités dans leurs démarches d'acquisition ?	<i>Nombres de sites acquis par les collectivités</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Surfaces acquise par les collectivités</i>	quantitatif		annuelle	ha
		Poursuite des démarches d'acquisition en propre du Conservatoire, celles-ci permettant notamment de consolider sa légitimité locale	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé son réseau de sites en propriété ?	<i>Nombre de sites acquis par le CEN</i>	quantitatif	63	annuelle	
				<i>Surface acquise par le CEN</i>	quantitatif	169	annuelle	ha
		Déploiement des différents outils de contractualisation en fonction des enjeux et des interlocuteurs publics ou privés (location, emphytéose, convention de gestion). Homogénéisation des procédures et des contenus	Le CEN a-t-il normalisé ses procédures dans le déploiement des outils de contractualisation ?	<i>Existence de procédures normalisées</i>	oui/non	non	T+5	
		Analyse des modalités de transfert de foncier au fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, afin de sécuriser le foncier acquis	Le CEN a-t-il défini ses modalités de transfert vers le fonds de dotation ?	<i>Formalisation d'une procédure de transfert vers le fonds de dotation</i>	oui/non	non	T+5	
		Information au niveau régional de l'existence du fonds de dotation (notaires, démarches dans le cadre des mesures compensatoires, acteurs fonciers...)	Le CEN a-t-il communiqué sur l'existence du fond de dotation ?	<i>Information diffusée</i>	oui/non	non	T+5	
		Structuration des démarches d'acquisition foncières en faveur des zones humides en lien avec l'Agence de l'eau RMC	La connaissance des sites gérés par le CEN a-t-elle été renforcée ?	<i>Intégration de la stratégie d'acquisition foncière de CEN dans le contrat cadre CEN/ AERMC</i>	oui/non	non	T+5	
		Intégration et développement du réseau de sites du Conservatoire en tant que réservoir de biodiversité, voire corridors, des différentes sous-trames du SRCE, ou dans les déclinaisons trames vertes et bleues	Dans quelle mesure le réseau de site du CEN contribue-t-il aux SRCE et aux déclinaisons TVB locales ?	<i>Nombre de sites intégrés dans des TVB</i>	quantitatif		T+5	
				<i>Surfaces intégrées dans les TVB</i>	quantitatif		T+5	ha
Poursuite des échanges avec les acteurs fonciers (SAFER BFC. Agence foncière du Doubs...), Formalisation du partenariat dans le cadre d'une convention cadre (périmètres, veille, accompagnement foncier...)	Le partenariat avec la SAFER BF s'est-il structuré ?	<i>Existence d'une convention cadre SAFER / CEN FC</i>	oui/non	non	T+5			
		<i>Liste des échanges avec la SAFER</i>	qualitatif	-	annuelle			

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.2.2	Participer aux démarches de protections réglementaires	Développement du réseau de sites s'inscrivant au sein des démarches de préservation réglementaire du patrimoine naturel existantes ou en devenir	Dans quelle mesure le CEN a-t-il développé son réseau de sites au sein des périmètres réglementaires ?	Nombre de sites au sein de périmètres réglementaires	quantitatif		T+5	
				Surfaces concernées	quantitatif		T+5	ha
		Réflexions sur la possibilité de solliciter une protection réglementaire sur les propriétés et sites gérés par le Conservatoire	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé la protection réglementaire de son réseau de sites géré ?	Nombre de sites	quantitatif		T+5	
				Surfaces concernées	quantitatif		T+5	ha
1.2.3	Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires	Poursuite des réflexions pour un accompagnement du Conservatoire dans la définition technique des mesures compensatoires (respect charte éthique et doctrine ERC)	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la définition et la mise en œuvre de mesures compensatoires ?	Nombre de sites	quantitatif		annuelle	
				Surfaces concernées	quantitatif		annuelle	ha
				Nombre de sollicitations des instances du CEN	quantitatif		annuelle	
		Poursuite de l'accompagnement de mesures compensatoire par le Conservatoire comme opérateur des actions de restauration et comme outil foncier	Dans quelle mesure le CEN a-t-il été impliqué dans l'accompagnement de mesures compensatoires ?	Nombre de sites	quantitatif		annuelle	
				Surfaces concernées	quantitatif		annuelle	ha
Nombre de sollicitations des instances du CEN	quantitatif		annuelle					
1.2.3	Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires	Etude de la possibilité d'un reporting spécifique du Conservatoire pour les actions engagées dans le cadre des mesures compensatoires	Dans quelle mesure le CEN a-t-il été impliqué dans l'accompagnement de mesures compensatoires ?	Existence d'un reporting spécifique	oui/non	non	T+5	
		Définition d'un guide de procédure décisionnel pour l'intervention du Conservatoire dans le cadre des mesures compensatoires	Le CEN a-t-il normalisé ses procédures pour l'intervention dans le cadre de mesures compensatoires ?	Existence d'un guide de procédure	oui/non	non	T+5	
<b>1.3 – Gérer</b>								
1.3.1	Déployer les stratégies opérationnelles de gestion	Maintien de la responsabilité du Conservatoire comme maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de gestion et de restauration en faveur de l'accroissement de la biodiversité et de la fonctionnalité des sites	Quel est le niveau d'implication du CEN dans la gestion des sites ?	Temps consacré à la gestion des sites	quantitatif		annuelle	
				Nombre de partenariats engagés	quantitatif	-	annuelle	
		Recherche de mutualisation de compétences, moyens et outils de gestion avec les autres gestionnaires de milieux naturels (RN, sites ENS, animateurs Natura 2000, PNR...)	Le CEN a-t-il développé des partenariats qui permettront d'accroître la connaissance du fonctionnement des écosystèmes ?	Liste des partenaires	qualitatif	-	annuelle	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.3.1	<b>Déployer les stratégies opérationnelles de gestion</b>	Définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur nature, de leurs enjeux, de l'ouverture au public..., qui permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions en termes de gestion	Le CEN dispose-t-il d'une typologie permettant d'orienter l'intervention sur les sites ?	<i>Existence d'un document</i>	oui/non	non	T+5	
		Développement des outils d'évaluation et de synthèse pour chaque site et au niveau du réseau du Conservatoire	Le CEN dispose-t-il d'outils d'évaluation normalisés ?	<i>Liste des outils développés</i>	qualitatif	-	T+5	
		Consolidation des compétences pluridisciplinaires des salariés (techniques de gestion, restauration fonctionnelle, pâturage, réglementation...) par une formation interne et externe	Les salariés du CEN ont-ils renforcé leurs compétences pluridisciplinaires dans le domaine de la gestion ?	<i>Nombre de formations suivies</i>	quantitatif	13	annuelle	
				<i>Liste des formations suivies</i>	qualitatif	-	annuelle	
1.3.2	<b>S'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites</b>	Réalisation d'une étude de la faisabilité d'une équipe technique interne	La mise en place d'une équipe technique au sein du CEN est-elle réalisable ?	<i>Bilan de la faisabilité d'une équipe technique</i>	qualitatif	-	T+5	
		Mise en place de procédures normalisées internes de mise en concurrence	Le CEN a-t-il normalisé ses procédures de mise en concurrence ?	<i>Existence d'une procédure normalisée</i>	oui/non	non	T+5	
		Recherche d'une optimisation des liens avec les sous-traitants (listings, procédures, formations et compétences...) dans le respect des règles de mise en concurrence	Le CEN a-t-il optimisé ses relations avec les sous-traitants par des outils dédiés ?	<i>Liste des outils spécifiques</i>	qualitatif	-	T+5	
		Recherche d'optimisation de la gestion par pâturage (mutualisation des moyens, liens avec autres gestionnaires, agriculteurs locaux...)	Dans quelle mesure le CEN a-t-il optimisé la gestion par pâturage?	<i>Nombre d'actions mutualisées</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Nombres de partenaires</i>	quantitatif		annuelle	
		Développement de plans de gestion multi-sites	Dans quelle mesure le CEN a-t-il développé les approches multi-site ?	<i>Nombre de plans de gestion</i>	quantitatif		T+5	
		Développement d'outils et de référentiels pour la gestion (BDD travaux, référentiels coûts...)	Dans quelle mesure le CEN dispose-t-il d'outils techniques et de référentiels pour la gestion ?	<i>Liste des outils et référentiels spécifiques</i>	qualitatif	-	T+5	
1.3.3	<b>Accroître l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion et la surveillance des sites</b>	Consolidation de l'appropriation locale par l'implication des acteurs agriculteurs locaux, au travers d'une mise à disposition dans le respect d'un cahier des charges (baux ruraux environnementaux, CMD SAFER...)	Dans quelle mesure le CEN renforce-t-il ses partenariats avec les agriculteurs ?	<i>Nombre de partenaires agricoles</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Nombre de baux</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Surfaces concernées par des baux</i>	quantitatif		annuelle	ha
				<i>Nombre de cahiers des charges</i>	quantitatif		annuelle	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.3.3	Accroître l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion et la surveillance des sites	Accompagnement d'une intégration locale et formation par une sollicitation des acteurs économiques locaux dans les travaux de sous-traitance, dans le respect des règles de mise en concurrence	Dans quelle mesure le CEN associe-t-il des acteurs économiques locaux ?	<i>Nombre de sous-traitants locaux intervenants</i>	quantitatif		annuelle	
		Développement de l'information et de l'association des collectivités et des populations locales (information pour les travaux, conservateurs locaux, association des lycées agricoles...)	Dans quelle mesure le CEN implique-t-il des acteurs et populations locales ?	<i>Nombre d'informations spécifiques</i>	quantitatif	-	annuelle	
				<i>Nombre de conservateurs locaux</i>	quantitatif		annuelle	
1.3.4	Participer à des actions innovantes au travers de la gestion	Développement des liens avec les structures et entreprises innovantes (matériels, concepts...) pour la gestion des milieux naturels	Le CEN s'est-il mis en lien avec des organismes innovants dans le secteur de la gestion des milieux naturels ?	<i>Bilan des liens et des éventuels matériels/concepts testés</i>	qualitatif	-	T+5	
		Proposition d'actions innovantes et d'expérimentations pour la gestion des milieux naturels	Le CEN a-t-il contribué à l'innovation dans le domaine de la gestion des milieux naturels ?	<i>Liste des actions, articles spécifiques</i>	qualitatif	-	T+5	
		Réflexions pour l'intégration des influences exogènes particulières (changements climatiques...) aux problématiques de gestion	Le CEN a-t-il intégré les facteurs globaux dans la gestion de ses sites ?	<i>Bilan des réflexions menées</i>	qualitatif	-	T+5	
<b>1.4 – Valoriser, sensibiliser et informer</b>								
1.4.1	Développer la sensibilisation des acteurs et des habitants du territoire sur la nécessité de protection des sites	Mise en place ou développement d'outils d'information à l'attention des acteurs locaux (fiches sites pédagogiques synthétisant les plans de gestion, soirées d'information, relations presse...)	Dans quelle mesure le CEN communique-t-il auprès des acteurs locaux ?	<i>Nombre d'outils diffusés</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Nombre d'actions réalisées</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Nombre d'articles parus</i>	quantitatif		annuelle	
		Implication des partenaires locaux dans les actions du CEN notamment par une participation à l'organisation d'animations et d'événementiels, à la réalisation de panneaux d'information, aux chantiers nature, à des visites de chantiers...	Dans quelle mesure le CEN implique-t-il ses partenaires pour l'organisation d'animations ou d'événementiels ?	<i>Nombre d'actions réalisées</i>	quantitatif		annuelle	
		Développement des animations scolaires en interne ou en partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement locales.	Dans quelle mesure le CEN sensibilise-t-il les publics scolaires ?	<i>Nombre d'animations</i>	quantitatif		annuelle	
		Mise en place d'«événementiels» locaux : inauguration de sites, de sentiers, visites de chantiers...	Dans quelle mesure le CEN implique-t-il les acteurs locaux ?	<i>Nombre d'actions</i>	quantitatif		annuelle	
		<i>Nombre de participants</i>	quantitatif		annuelle			

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
1.4.2	Favoriser l'accueil encadré du public sur les sites	Définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur potentialité d'ouverture au public, qui permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions pour la valorisation.	Le CEN dispose-t-il d'une stratégie pour l'ouverture de ses sites au public ?	<i>Existence d'un document</i>	oui/non	non	T+5	
		Développer l'accès du site au public dans un objectif de sensibilisation, en fonction du statut du site, des contraintes techniques ou de sensibilité, de la volonté locale..., en prenant en compte dans la mesure du possible les contraintes du public en situation de handicap.	Dans quelle mesure le CEN sensibilise-t-il le public sur ses sites ?	<i>Nombre d'outils d'interprétation mis en place</i>	quantitatif	4	T+5	
1.4.3	Promouvoir l'action du Conservatoire	Elaboration d'un plan de communication.	Le CEN a-t-il défini un plan de communication ?	<i>Existence d'un plan de communication</i>	oui/non	non	T+5	
		Mise en place ou développement d'outils d'information à l'attention de l'ensemble des acteurs : site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, bilan d'activité pédagogique, livrets d'information, exposition, relations presse...	Dans quelle mesure le CEN a-t-il développé ses outils de communication ?	<i>Nombre d'outils réalisés</i>	quantitatif		T+5	
		Organisation d'un événementiel ponctuel, dans un objectif de communication à destination du plus grand nombre.	Dans quelle mesure le CEN a-t-il touché le grand public par des événements ?	<i>Nombre de personnes touchées</i>	quantitatif		annuelle	
1.4.4	Publier et faire connaître des références techniques et scientifiques	Contribution au développement de documentation technique (cahiers techniques, etc.)	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il aux outils scientifiques et techniques ?	<i>Nombre d'outils réalisés</i>	quantitatif		T+5	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
<b>Axe 2 : Développer, soutenir et démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques</b>								
<b>2.1 - Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel</b>								
2.1.1	<b>Contribuer au schéma régional de cohérence écologique (SRCE)</b>	Contribution du Conservatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (contribution au plan d'action, participation au comité régional, aux groupes de travail...).	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il au SRCE ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif	-	annuelle	
		Intégration et développement du réseau de sites du Conservatoire en tant que réservoir de biodiversité, voire corridors, des différentes sous-trames du SRCE	Dans quelle mesure les sites du CEN contribuent-ils aux TVB régionales ?	<i>Nombre de sites retenus comme réservoirs et corridors</i>	quantitatif		T+5	
2.1.2	<b>Poursuivre voire renforcer les implications du Conservatoire dans le réseau Natura 2000, aux côtés des collectivités et de l'Etat</b>	Poursuite de l'animation technique pour accompagner les collectivités sur les sites Natura 2000 : Pelouses de Champplitte, Vallée de la Colombine, Côte de Champvermol...	Dans quelle mesure le CEN est-il impliqué dans le réseau Natura 2000 ?	<i>Nombre de sites N2000 animés ou co-animés</i>	quantitatif	2	T+5	
		Mise en œuvre de contrats sur les sites du Conservatoire	Dans quelle mesure le CEN a mobilisé les outils Natura 2000 sur ses sites ?	<i>Nombre de contrats sur les sites du CEN</i>	quantitatif		annuelle	
		Accompagnement des propriétaires pour la mise en œuvre de contrats	Dans quelle mesure le CEN accompagné la mobilisation d'outils Natura 2000 sur ses sites ?	<i>Nombre de contrats N2000 que le CEN a accompagné</i>	quantitatif		annuelle	
		Engagements du Conservatoire sur les Chartes Natura 2000	Dans quelle mesure le CEN mobilise-t-il les outils Natura 2000 sur ses sites ?	<i>Nombre de chartes signées</i>	quantitatif		annuelle	
		Accompagnement du Conservatoire auprès des services de l'Etat et des collectivités : réflexions régionales, participation aux rencontres des opérateurs, participation aux comités de pilotage de sites Natura 2000	Dans quelle mesure le CEN a-t-il accompagné le réseau Natura 2000 ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif	-	annuelle	
2.1.3	<b>Accompagner les politiques européennes en faveur de la biodiversité</b>	Coordination du programme Life + «Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois», en partenariat avec les bénéficiaires associés du projet et en cohérence avec le Plan d'actions en faveur des tourbières	Quel est l'impact du Life + «Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois» ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Lancement d'une réflexion pour le développement de programme Life sur d'autres secteurs francs-comtois	Le CEN FC a-t-il contribué au développement d'autres programmes Life ?	<i>Existence d'autres programmes Life</i>	oui/non	non	T+5	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
2.1.3	<b>Développer les actions de protection et de gestion pour les espèces prioritaires (espèces à plan d'action)</b>	Poursuite de l'animation du plan régional en faveur de l'Azuré de la croisette	Quel est l'impact du plan régional en faveur de l'Azuré de la croisette ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Participation à la déclinaison régionale et à la mise en œuvre locale des actions issues des plans portés par d'autres structures	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans d'autres plans d'action ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
2.1.4	<b>Accompagner l'Etat et la Région dans le cadre des zones protégées</b>	Contribution à l'élaboration, à la mise en place et à l'actualisation de la SCAP en Franche-Comté	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à la SCAP ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Nature des contributions</i>	qualitatif	-	annuelle	
		RNN : gestion de la Réserve naturelle nationale du Ravin de Valbois	Comment évolue la RNN du Ravin de Valbois ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		RNR : gestion de la Réserves naturelles régionales de la Côte de Mancy et du Vallon de Fontenelay	Comment évoluent les RNN gérées par le CEN FC ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Finalisation du dossier pour la création de la RNR de la tourbière de la Grande Pile	Le CEN a-t-il renforcé son implication dans la mise en place de RNR ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Proposition de nouveaux espaces protégés au titre des RNR, et positionnement pour la gestion d'espaces naturels nouvellement protégés en fonction de l'opportunité de cette candidature	Le CEN a-t-il renforcé son implication dans la mise en place de nouveaux espaces protégés ?	<i>Nombre de nouveaux sites classés</i>	quantitatif	-	T+5	
		Développement des liens avec les instances militaires en vue d'accompagner les camps pour la gestion de leurs milieux naturels : prioritairement le camp militaire de Valdahon	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé sa collaboration avec les instances militaires ?	<i>Nombre de sites concernés</i>	quantitatif		T+5	
2.1.5	<b>Mettre en place et animer des programmes régionaux thématiques dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité partenariale</b>	Renouvellement et évolution du Programme régional en faveur des mares		<i>Existence d'un programme d'action</i>	oui/non	oui, à renouveler	T+5	
			Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans une stratégie régionale en faveur des mares ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
2.1.5	<b>Mettre en place et animer des programmes régionaux thématiques dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité partenariale</b>	Rédaction et mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur des tourbières, avec l'ensemble des gestionnaires et partenaires régionaux intervenant en faveur des tourbières	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans une stratégie régionale en faveur des tourbières?	<i>Existence d'un plan d'action</i>	oui/non	non	T+5	
				<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Coordination du programme Life + «Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois», en partenariat avec les bénéficiaires associés du projet et en cohérence avec le Plan d'actions en faveur des tourbières.	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans une stratégie régionale en faveur des tourbières?	<i>Bilan du Life +</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Réflexions éventuelles pour le développement de programme Life sur d'autres secteurs francs-comtois.						
		Développement éventuel d'autres démarches : pelouses sèches, vallées alluviales	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans des stratégies régionales en faveur d'autres milieux ?	<i>Nombre de démarches engagées</i>	quantitatif		T+5	
2.1.6	<b>Favoriser la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides</b>	Soutien au 10e Programme de l'AERM&C, au SDAGE et au programme de mesures	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à l'atteinte des objectifs globaux de l'AERMC ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Signature d'un contrat cadre</i>	oui/non	non	T+5	
		Poursuite et développement de l'Animation régionale en faveur des zones humides, et structuration du projet régional en faveur des zones humides	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la coordination régionale sur la thématique des ZH ?	<i>Bilan annuel</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Contribution aux objectifs de l'AERMC pour le développement de la maîtrise foncière sur les zones humides, en direct et en lien avec les collectivités et autres acteurs fonciers	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à l'atteinte des objectifs de l'AERMC en matière d'acquisition foncière de ZH ?	<i>Nombre de sites acquis en direct ou par d'autres partenaires</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Signature d'un contrat cadre</i>	oui/non	non	T+5	
		Aide au développement de l'accompagnement technique et scientifique pour la préservation et la restauration des zones humides	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans techniquement et scientifiquement sur la thématique des ZH ?	<i>Nombre d'actions d'accompagnement</i>	quantitatif		annuelle	
2.1.7	<b>Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux</b>	Poursuite du montage et de l'animation de projets agro-environnementaux sur les territoires à forts enjeux patrimoniaux et/ou stratégiques	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la mise en œuvre et l'émergence de mesure agri-environnementales ?	<i>Nombre de projets et mesures engagées</i>	quantitatif		annuelle	
				<i>Surfaces engagées</i>	quantitatif		annuelle	ha

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
2.1.7	Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux	Accompagnement auprès des services de l'Etat et de la Région pour l'évolution des démarches agro-environnementales	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la mise en œuvre et l'émergence de mesure agri-environnementales ?	<i>Nombre de participations et nature de la contribution</i>	quantitatif		annuelle	
2.1.8	Accompagner les politiques départementales Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Contribution du Conservatoire à l'élaboration ou l'évaluation des schémas départementaux	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la mise en œuvre des politiques ENS ?	<i>Nombre de participations aux comités ENS ou groupes de travail</i>	quantitatif		annuelle	
		Développement de projets et de la gestion de sites par le Conservatoire pour mettre en œuvre les schémas ENS	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la mise en œuvre des politiques ENS ?	<i>Nombre de sites ENS gérés par le Conservatoire</i>	quantitatif		annuelle	
		Accompagnement technique ou scientifique des départements ou d'autres gestionnaires de sites ENS	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la mise en œuvre des politiques ENS ?	<i>Nombre de sites ENS pour lequel le Conservatoire apporte un accompagnement</i>	quantitatif		annuelle	
<b>2.2 – Apporter une expertise technique et scientifique sur la déclinaison des politiques publiques</b>								
2.2.1	Apporter une expertise technique et scientifique sur la déclinaison des politiques publiques	Apport d'une expertise technique et scientifique aux services de l'Etat, de la Région et des autres collectivités sur la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité en proposant des expertises, des outils méthodologiques, des retours d'expériences	Dans quelle mesure le CEN apporte-t-il une expertise aux collectivités et services de l'Etat ?	<i>Liste des expertises réalisées</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Participation aux réflexions pour la définition et la mise en œuvre d'une éventuelle stratégie régionale pour la biodiversité	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il en tant qu'expert à la structuration d'une stratégie régionale ?	<i>Liste des contributions</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Participation du Conservatoire aux commissions régionales, départementales et territoriales : Contrats de rivière, CDOA, Comités techniques SAFER, CDNPS, CRAE...	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans les instances régionales, départementales ou territoriales ?	<i>Liste des participations</i>	qualitatif		T+5	
		Participation aux réflexions menées par les services de l'Etat et les collectivités pour renforcer l'efficacité des mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la définition et la mise en œuvre de mesures compensatoires ?	<i>Liste des contributions</i>	qualitatif	-	T+5	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
2.2.2	Apporter une expertise technique et scientifique opérationnelle	Apport d'une expertise « gestion » auprès d'autres gestionnaires et propriétaires	Dans quelle mesure le CEN apporte-t-il une expertise aux propriétaires et autres gestionnaires ?	Liste des expertises réalisées	qualitatif	-	annuelle	
		Accompagnement des porteurs de projets, dont notamment l'Etat et les collectivités, dans la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la définition et la mise en œuvre de mesures compensatoires ?	Liste des expertises réalisées	qualitatif	-	annuelle	
<b>2.3 – Contribuer à l'émergence et l'accompagnement des projets territoriaux favorables à la préservation des milieux et des espèces</b>								
2.3.1	Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux	Soutien à la mise en œuvre de déclinaisons opérationnelles de la Trame verte et bleue sur les territoires, en concertation avec les structures du Plateau patrimoine naturel de la maison de l'environnement	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans l'émergence de TVB locales ?	Liste des contributions	qualitatif	-	annuelle	
		Accompagnement de collectivités et établissements publics sur les territoires pour la mise en œuvre de programmes en faveur du patrimoine naturel, en favorisant une animation locale s'articulant autour d'une démarche de concertation et de partenariat (communes, communautés de communes, PNR...)	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la mise en œuvre de programmes locaux en faveur du patrimoine naturel ?	Liste et nature des contributions	qualitatif	-	annuelle	
		Développement d'un transfert des connaissances et savoir-faire permettant de démultiplier la prise en compte de ces enjeux	Dans quelle mesure le CEN transfère-t-il ses connaissances et savoir-faire ?	Liste des outils déployés	qualitatif	-	annuelle	
		Apporter son soutien aux structures ou aux collectivités qui souhaitent diffuser des messages en faveur de la biodiversité	Dans quelle mesure le CEN accompagne-t-il les acteurs dans la diffusion de message ?	Liste des contributions	qualitatif	-	annuelle	
2.3.2	Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels	Accompagnement d'intercommunalités, en lien avec les services de l'Etat et en concertation avec les structures du Plateau patrimoine naturel, dans l'élaboration de SCOT ou de PLU sur des territoires à forts enjeux pour une bonne prise en compte du patrimoine naturel	Dans quelle mesure le CEN accompagne-t-il les collectivités dans l'élaboration des documents d'aménagements ?	Liste des accompagnements	qualitatif	-	annuelle	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
2.3.2	Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels	Développement de réflexions avec d'autres acteurs fonciers sur la question de l'économie des surfaces agricoles et des milieux naturels, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de mesure compensatoires	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans la réflexion sur l'économie de surfaces ?	Nombre de participations	quantitatif	-	annuelle	
				Nature des contributions	qualitatif	-	annuelle	
<b>2.4 – Contribuer à la sensibilisation et l'initiation des décideurs et des acteurs socio-économiques</b>								
2.4.1	Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec les acteurs agricoles et forestiers	Construction de projets communs ou participation à des projets communs avec les acteurs agricoles et forestiers : programmes de mesures agro-environnementales ou forestières, contrat d'espaces pastoraux, réflexions communes avec Terre de Liens, interventions communes avec les agents ONF...	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé ses partenariats avec les acteurs agricoles et forestiers ?	Liste des projets	qualitatif	-	T+5	
		Participation aux lieux d'échanges avec les acteurs agricoles et forestiers : commissions locales et conseil d'administration SAFER, actions de communication et de sensibilisation...	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé ses partenariats avec les acteurs agricoles et forestiers ?	Nombre de participations	quantitatif		annuelle	
		Intervention dans les lycées agricoles et mise en place de partenariats	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé ses partenariats avec les lycées agricoles ?	Nombre d'interventions	quantitatif		annuelle	
2.4.2	Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec d'autres acteurs	Proposition d'interventions sur des sites de nature « ordinaire » dans un objectif d'exemplarité pour susciter la reproduction des opérations ou méthodes faisant leurs preuves sur d'autres sites ou dans d'autres cas. Veiller à la cohérence avec des outils existants (refuges LPO...)	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé ses interventions sur les thématiques de nature ordinaire ?	Liste des projets	qualitatif	-	annuelle	
		Initiation et accompagnement, par des démarches de conseils, d'acteurs économiques (UNICEM, ERDF, RTE...)	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé ses partenariats avec les acteurs économiques ?	Liste des accompagnements et conventions cadres	qualitatif	-	annuelle	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
<b>Axe 3 : Participer aux dynamiques de réseaux, à la transmission des savoirs et au partage d'expérience</b>								
<b>3.1 – Réseau des Conservatoires</b>								
3.1.1	Participer et bénéficier des actions du réseau des CEN	Participation aux congrès, séminaires, groupes de travail...	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans les rencontres du réseau des CEN ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif		annuelle	
		Participation à des manifestations nationales (fréquence grenouille, fête de la nature, chantiers d'automne,...)	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans les manifestations du réseau des CEN ?	<i>Nombre de participations et/ou d'actions</i>	quantitatif		annuelle	
3.1.2	S'impliquer dans des programmes inter CEN et FCEN	Investissement du Conservatoire dans des projets nationaux ou plurirégionaux avec la Fédération et le réseau des CEN, dont le Pôle relais tourbières	Dans quelle mesure le CEN s'implique-t-il dans les projets interrégionaux et nationaux du réseau des CEN ?	<i>Liste des projets</i>	qualitatif	-	annuelle	
<b>3.2 – Partenariats et dynamique inter-réseaux</b>								
3.2.1	Consolider le partenariat avec les autres gestionnaires de milieux naturels	Développement des liens, des partenariats et des outils communs avec les gestionnaires de réserves naturelles (base de données, revue L'Azuré, rencontres gestionnaires...) et les autres gestionnaires d'espaces naturels	Dans quelle mesure le CEN développe-t-il les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels ?	<i>Liste des projets</i>	qualitatif	-	annuelle	
				<i>Nombre de numéros de l'Azuré</i>	quantitatif	2	annuelle	
				<i>Existence de BDD mutualisées</i>	oui/non	non	T+5	
		Etude de la possibilité d'une mutualisation des données régionales relatives à la gestion des milieux naturels, en vue notamment d'intégration dans la plate-forme Sigogne	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à la mutualisation des données régionales relatives à la gestion ?	<i>Existence d'une BDD</i>	oui/non	non	T+5	
3.2.2	Participer aux projets de la maison de l'environnement de Franche- Comté	Implication dans le projet MEFC	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il au projet de la MEFC ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif		annuelle	
		Participation aux réflexions relatives aux stratégies régionales au sein du Plateau patrimoine naturel de la maison de l'environnement	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il au projet du PPN de la MEFC ?	<i>Nombre de participations</i>	quantitatif		annuelle	
		Contribution aux travaux et réflexions pour une évolution de Sigogne, voire pour la structuration d'un observatoire régional de la biodiversité	Dans quelle mesure le CEN contribue-t-il à la structuration d'un ORB ?	<i>Bilan des contributions</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Soutien et participation aux échanges et aux expertises réciproques avec le Plateau PN de la MEFC pour faire progresser les démarches collectives de préservation du patrimoine naturel et les réflexions stratégiques du CEN	Dans quelle mesure le CEN participe-t-il à la mise en cohérence des démarches des structures du PPN de la MEFC ?	<i>Liste des projets</i>	qualitatif	-	annuelle	

N° obj	Objectif	Action	Question évaluative	Détail des indicateurs	Type d'indic.	Valeur à t0 (2013)	Fréq. analyse	Unité
3.2.3	<b>Développer les liens avec d'autres réseaux</b>	Développement des liens avec les associations locales de connaissances du patrimoine naturel	Dans quelle mesure le CEN développe-t-il les partenariats avec les associations naturalistes locales ?	<i>Liste des projets</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Renforcement de l'implication des acteurs de l'Education à l'Environnement sur les sites du Conservatoire (animations sur site, outils d'interprétation...)	Dans quelle mesure le CEN développe-t-il les partenariats avec les acteurs de l'EEDD ?	<i>Liste des projets</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Renfort des liens avec des structures œuvrant dans le domaine social (handicap, insertion...)	Dans quelle mesure le CEN développe-t-il les actions pour des publics spécifiques dans le domaine social ?	<i>Liste des interventions</i>	qualitatif	-	annuelle	
		Renforcement des liens avec les Universités notamment pour participer à des projets de recherche / actions ou accompagnement dans la formation des étudiants (accueil de stagiaires...)	Dans quelle mesure le CEN a-t-il renforcé les liens avec l'université ?	<i>Liste des projets, nombre de stagiaires accueillis</i>	qualitatif et quantitatif		T+5	

**Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**  
Maison de l'environnement de Franche-Comté  
7 rue Voirin - 25000 Besançon  
Tél. : 03 81 53 04 20 • Fax : 03 81 61 66 21 •  
Courriel : [contact@cen-franchecomte.org](mailto:contact@cen-franchecomte.org)  
[www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org)  
*Retrouvez-nous sur Twitter et Facebook.*

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté est  
membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



Ses principaux  
partenaires  
financiers :

